

CARACTERISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) DE MARTINIQUE

Rapport final



EXPERTISES

Mai
2025

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du comité de suivi de l'étude :

- Claire CHIGNOLI (ADEME Martinique) pour le suivi de l'étude.
- Les EPCI en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets : CAP NORD, la CACEM, la CAESM et le SMTVD.
- L'OTTEE pour la transmission des diverses données nécessaires.

CITATION DE CE RAPPORT

DUCATEZ Justin, ROUTIER Gautier, MARCOUX Marie-Amélie, ECOGEOS, 2025. Caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire de Martinique, Rapport final, 123 pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023MA000185

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : ECOGEOS

Coordination technique - ADEME : CHIGNOLI Claire

Direction/Service : Direction régionale ADEME Martinique

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	6
ABSTRACT	7
1. CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION	8
1.1. Contexte de la mission.....	8
1.2. Objectifs de la mission	8
1.3. Flux pris en compte dans le cadre de l'étude	9
1.4. Phasage de l'étude	9
2. METHODOLOGIES MISE EN ŒUVRE.....	10
2.1. Plan d'échantillonnage	10
2.1.1. Données territoriales.....	10
2.1.2. Plan d'échantillonnage des OMR	12
2.1.3. Plan d'échantillonnage des recyclables secs	12
2.1.4. Plan d'échantillonnage des biodéchets.....	13
2.1.5. Plan d'échantillonnage des encombrants PàP.....	13
2.1.6. Plan d'échantillonnage des encombrants de déchèterie	14
2.1.7.1. Approche collecte (DMA)	15
2.1.7.2. Approche exutoire (DAE hors SPPGD).....	15
2.1.8. Plan d'échantillonnage des dépôts sauvages	16
2.1.9. Etude de réemployabilité.....	16
2.1.10. Estimation de la part des ménages et des activités économiques dans les DMA ...	17
2.2. Récapitulatif des plans d'échantillonnage.....	17
2.3. Calendrier d'intervention	18
2.4. Méthodologies d'échantillonnage et de caractérisation	18
3. COMPOSITION DES DMA ET DAE.....	20
3.1. Ordures ménagères résiduelles (OMR).....	20
3.1.1. Méthodologie d'analyse des résultats du flux d'OMR.....	20
3.1.2. Répartition M/ AE	22
3.1.2.1. Part de déchets collectés par type de producteur (M/AE).....	22
3.1.2.2. Types d'activités économiques collectés dans les OMR.....	22
3.1.3. Composition moyenne des OMR.....	24
3.1.3.1. Répartition granulométrique.....	24
3.1.3.2. Répartition par gisement de détournement.....	25
3.1.3.2.1. Les biodéchets au sein des OMR	27
3.1.3.2.2. Les recyclables au sein des OMR	29
3.1.3.2.3. Les déchets de l'extension des consignes de tri au sein des OMR	33
3.1.3.2.4. Déchets détournables vers d'autres collectes spécifiques au sein des OMR.	34

3.1.3.2.5. Déchets résiduels	36
3.1.4. Spécificités par EPCI.....	39
3.1.4.1. Les biodéchets au sein des OMR	39
3.1.4.2. Les déchets recyclables au sein des OMR.....	40
3.1.4.3. Déchets concernés par l'extension des consignes de tri au sein des OMR.....	42
3.1.4.4. Déchets pouvant faire l'objet d'autres collectes spécifiques au sein des OMR...	42
3.1.4.5. Déchets résiduels au sein des OMR.....	43
3.1.5. Spécificités par type de producteurs (M/AE).....	43
3.1.6. Paramètres physico-chimiques des OMR	44
3.1.6.1. Humidité	44
3.1.6.2. MOT et COT.....	45
3.1.6.3. Le PCI	46
3.2. Les recyclables secs (RS) et le verre	48
3.2.1. Méthodologie d'analyse des résultats du flux de recyclables secs	48
3.2.2. Composition moyenne des RS	49
3.2.2.1. Répartition granulométrique.....	49
3.2.2.2. Conformité des RS aux consignes de tri	49
3.2.2.3. Déchets conformes aux consignes de tri.....	52
3.2.2.4. Déchets non-conformes aux consignes de tri	55
3.2.2.4.1. Les déchets non conformes – filières actuelles.....	56
3.2.2.4.2. Les déchets non-conformes – filières potentielles	57
3.2.2.4.3. Les déchets non conformes résiduels.....	58
3.2.4. Taux de captage à l'échelle de Martinique	59
3.3. Les biodéchets	60
3.3.1. Méthodologie d'analyse des résultats des biodéchets.....	60
3.3.2. Répartition granulométrique des biodéchets	61
3.3.3. Composition moyenne des biodéchets	62
3.3.3.1. Déchets conformes aux consignes de tri.....	64
3.3.3.2. Déchets non conformes aux consignes de tri.....	65
3.4. Les encombrants.....	66
3.4.1. Méthodologie d'analyse des résultats.....	66
3.4.2. Les encombrants collectés en déchèterie	68
3.4.2.1. Répartition granulométrique.....	68
3.4.2.2. Répartition par gisement de détournement.....	69
3.4.2.2.1. Filières de collecte existantes	70
3.4.2.2.2. Filières de collecte potentielles à développer.....	71
3.4.2.2.3. Les déchets résiduels.....	75
3.4.2. Les encombrants collectés en PàP.....	78
3.4.2.1. Répartition granulométrique.....	78
3.4.2.2. Répartition par gisement de détournement.....	79
3.4.2.2.1. Les déchets détournables vers les filières existantes	81
3.4.2.2.2. Filières potentielles à développer	82
3.4.2.2.3. Déchets résiduels	83
3.4.3. Comparaison ENC PAP et ENC DTR.....	84

3.4.3.1.	Répartition par gisement de détournement.....	84
3.5.	Les déchets d'activité économiques	85
3.5.1.	L'approche collecte.....	85
3.5.1.1.	Les suivis de collecte	85
3.5.1.2.	Les résultats de caractérisation	87
3.5.2.	L'approche exutoire	88
3.5.2.1.	Méthodologie d'analyse des résultats	88
3.5.2.2.	Résultats des caractérisations.....	89
3.6.	Les dépôts sauvages	91
3.6.1.	Caractérisation qualitative des dépôts sauvages	91
3.6.1.1.	Dépôts sauvages sur le territoire de CAP NORD.....	91
3.6.1.2.	Déchets sauvages sur le territoire de la CACEM	92
3.6.1.3.	Déchets sauvages sur le territoire la CAESM.....	94
3.6.2.	Méthodologie d'analyse des résultats de caractérisation.....	97
3.6.3.1.	Répartition par granulométrie	97
3.6.3.2.	Répartition par gisement de collecte.....	98
3.7.	Les déchets verts collectés en PàP et en déchèterie.....	105
3.7.1.	Méthodologie d'analyse des résultats du flux de déchets verts.....	105
3.7.2.	Résultats de caractérisation.....	105
4.	SYNTHESE DES CARACTERISATIONS DES DMA ET DAE	108
4.1.	Les ordures ménagères résiduelles, une marge de progression encore importante	108
4.2.	Encore beaucoup d'indésirables au sein des déchets recyclables secs.....	109
4.3.	La collecte des biodéchets, un service peu utilisé et surtout pour les déchets de jardin	110
4.5.	Les dépôts sauvages : une première caractérisation pour déterminer leur composition.....	110
4.6.	Les déchets d'activités économiques hors SPPGD	111
5.	POTENTIELS DE VALORISATION A L'ECHELLE DE LA MARTINIQUE .	112
5.1.	Potentiels de valorisation des flux caractérisés	112
5.2.	Autres flux collectés séparément hors SPGD.....	114
6.8.	Annexe 8 : Données agrégées à l'échelle de la Martinique.....	115
	INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES	116
	GLOSSAIRE	120
	SIGLES ET ACRONYMES	121

RÉSUMÉ

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des déchets, la Direction régionale de l'ADEME Martinique a souhaité faire un état des lieux de la composition des déchets sur le territoire, avec 3 objectifs principaux : orienter la stratégie de gestion des déchets (définition d'objectifs de réduction et identification de leviers pour améliorer le tri à la source), servir de base pour le dimensionnement d'équipements de valorisation et de traitement des déchets, évaluer l'incidence du développement de certaines filières REP ou de leur optimisation.

La caractérisation de 146 échantillons lors de cette campagne 2024 a permis d'obtenir des résultats représentatifs de la Martinique sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), recyclables secs (RS) et encombrants collectés en porte à porte ainsi que sur les encombrants de déchèterie et les dépôts sauvages collectés par le SPPGD.

Une marge de progression importante existe, puisqu'encore deux tiers des déchets au sein des OMR pourraient être évités ou détournés par un meilleur tri à la source, qu'il s'agisse des biodéchets ou des recyclables. Les performances de collecte des RS et des emballages en verre, bien qu'en hausse par rapport à 2012 restent par ailleurs faibles (respectivement 19 % et 25 % collectés actuellement par la collecte séparative). Les performances de collecte des biodéchets restent relativement faibles également, et la qualité du gisement collecté pourraient être améliorée. Une solution de tri à la source des biodéchets doit être proposée par les EPCI aux usagers depuis 2024. Dans les zones non desservies par une collecte en PàP, le développement de solutions de gestion de proximité (composteurs partagés et/ou individuels...) doit être poursuivi. L'élargissement de la collecte PàP ou le développement de la collecte en points d'apport volontaire peuvent aussi être envisagés sur des secteurs spécifiques.

Des suivis de collecte sur les OMR ont permis de déterminer une part significative (19 %) de déchets issus des activités économiques collectés par le SPPGD. Leur composition révèle une part importante de déchets recyclables, mettant en évidence une problématique de tri à la source des professionnels collectés.

Concernant les encombrants, deux fois plus sont collectés en PàP qu'en déchèterie et avec plus d'éléments détournables pour les encombrants en PàP (45 % contre 22 % pour ceux de déchèterie). On note en particulier beaucoup de déchets verts et de DEEE au sein des encombrants collectés en PàP, qui pourraient être valorisés si mieux triés à la source. La généralisation et/ou le développement de nouvelles filières (PMCB, DAE, bois...) permettrait de détourner environ 50 % du flux et ainsi de réduire fortement les tonnages d'encombrants collectés.

ABSTRACT

As part of its overall waste management policy, the Regional Directorate of ADEME Martinique wished to study the composition of waste in the territory with three main objectives: orientate the waste management strategy (definition of objectives for waste reduction and identification of levers for improving source separation), provide data for sizing waste recovery and treatment infrastructure, and evaluate the impact of the development or optimisation of certain Extended Producer Responsibility (EPR) schemes.

The characterization of 146 samples as part of this 2024 characterisation campaign generated representative results for Martinique of the Municipal Solid Waste (MSW), comingled recyclables and bulk waste collected door-to-door as well as for the bulk waste collected at drop-off sites and waste from illegal dumpsites cleaned up by the municipal waste services.

There is significant room for improvement as two thirds of the MSW stream could be avoided or diverted through better source separation, both of organic waste and recyclables. The collection rates for the separate collections of comingled recyclables and glass packaging, although improved since 2012, remain low (19% and 25% respectively). The collection rate for organic waste also remains relatively low, and the quality of the waste stream collected could be improved. Since 2024, municipalities have been required to offer users an option for sorting organic waste at source. In the areas that are not serviced by door-to-door collections, the development of local management solutions (shared and/or individual composters, etc.) must be continued. The expansion of door-to-door collections or the development of communal collection points could also be considered for specific sectors.

Observations of the door-to-door collection of MSW revealed that a significant proportion (19%) of the waste collected by the municipal waste services comes from commercial activities. The composition of this waste stream reveals a high proportion of recyclable waste, highlighting the issue of source separation by these businesses.

In regard to bulk waste, twice as much is collected via door-to-door collections as at drop-off sites, and with a greater proportion of items that could be diverted from landfill (45% compared to 22% at drop-off centres). In particular, there are significant quantities of greenwaste and WEEE among the bulk waste collected door-to-door, which could be recovered if they were better sorted at source. The expansion and/or development of new recycling or recovery options (for construction and demolition waste, commercial waste, wood etc) would allow the diversion of approximately 50% of the waste stream and thus greatly reduce the tonnages of bulk waste collected.

1. Contexte et objectif de la mission

1.1. Contexte de la mission

La connaissance de la composition des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) constitue un élément d'aide aux collectivités pour renforcer leurs actions de prévention de façon pertinente, évaluer l'impact de leurs campagnes de sensibilisation ou encore dimensionner des équipements de traitement et de valorisation. C'est aussi une aide à la décision dans les choix techniques et organisationnels, au niveau national comme au niveau local.

Au niveau de l'Hexagone, l'ADEME a réalisé plusieurs campagnes de caractérisations des DMA, en 1993, en 2007 et en 2017 et une campagne est en cours en 2024.

Au niveau local en Martinique, deux campagnes de caractérisation visant les DMA ont été réalisées en 1996 et 2012.

Plusieurs éléments de contexte au niveau national et régional nécessitent une **actualisation des données de composition des déchets sur la Martinique**, tels que :

- La délégation, en 2014, de la compétence traitement des déchets de l'ensemble des EPCI du territoire au Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets (SMTVD) dont ils sont adhérents ;
- La poursuite du déploiement des collectes séparées en porte-à-porte (PàP) ;
- Le déploiement des Plan Locaux de Prévention de 2012 à 2018 et l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en novembre 2019 ;
- Le développement du réseau de déchèteries et le déploiement au fur et à mesure des filières REP ;
- La mise en place et le déploiement du tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- La mise en place prévisionnelle de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2026.

Dans ce contexte, la Direction Régionale de Martinique de l'ADEME a lancé une étude de caractérisation des DMA. Cette étude est suivie par un Comité de Pilotage qui réunit des représentants de chaque EPCI de collecte et du syndicat martiniquais de traitement et de valorisation des déchets, la DEAL, l'OTTEE et la collectivité territoriale de Martinique.

1.2. Objectifs de la mission

Cette étude de caractérisation des DMA et des DAE vise à établir un panorama de la production des déchets sur le territoire dans le but de piloter de façon cohérente la prévention, la collecte et le traitement des déchets en contexte insulaire contraint.

L'étude permet de répondre aux objectifs suivants :

- **Identifier les gisements** cibles des actions de prévention et de tri du territoire en vue d'évaluer l'impact des actions déjà mises en place et de cibler les actions futures ;
- Identifier, au sein des différents flux étudiés, les gisements valorisables sous forme :
 - **Organique** (gestion individuelle et/ou collective des biodéchets) ;
 - **Matière**, à travers des filières déjà existantes sur le territoire et d'autres non encore développées sur l'île, en particulier les filières REP (extension du tri des DEA, PMCB, emballages plastiques dans le cadre de l'extension des consignes de tri, etc.) mais aussi les matières ne faisant pas l'objet de filières REP ;
 - **Energétique** (production et valorisation énergétique de CSR, méthanisation, etc.).
- Identifier la **composition des déchets professionnels** collectés par le service public et ceux apportés directement à l'UVE ;
- **Caractériser les dépôts sauvages** résorbés/collectés par les EPCI ;
- **Evaluer la part d'éléments réemployables** collectés en déchèterie dans les bennes d'encombrants.

La compilation de ces données permet également :

- D'orienter la stratégie de gestion des déchets du territoire ;
- D'aider à la mise en place d'actions permettant d'améliorer le tri sélectif, au dimensionnement des équipements de valorisation et de traitement des déchets et à la définition d'actions de réduction de la nocivité et la quantité des déchets produits ;
- D'avoir une vision de l'incidence du développement de certaines filières REP ou de leur optimisation.

Enfin, l'étude vise une comparaison des données avec les données de référence :

- Campagne de caractérisation sur La Martinique en 2012 ;
- Campagne de caractérisation Hexagone 2017 ;
- Autre campagne de caractérisation sur un territoire similaire : caractérisations réalisées en Guadeloupe en 2021-2022 et sur l'Île de La Réunion en 2018-2019.

1.3. Flux pris en compte dans le cadre de l'étude

Les flux de DMA et une partie des DAE (Déchets d'Activités Economiques) ont été pris en compte dans le cadre de cette étude de caractérisation.

Les DMA sont composés :

- Des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), collectées en PàP ;
- Des Collectes séparées en PàP :
 - Recyclables secs (RS) multimatériaux (Emballages + Papiers) ;
 - Biodéchets ;
 - Encombrants (ENC-PàP) ;
- Des Collectes séparées en PAV :
 - Recyclables secs (RS) multimatériaux (Emballages + Papiers) ;
- Des flux collectés en mélange en déchèteries :
 - Encombrants de déchèterie (ENC-DTR).

A noter que la phase préparatoire de la mission a permis de mettre en évidence que la collecte des DEA en déchèterie en Martinique accepte uniquement les matelas. Il n'y a ainsi pas eu de caractérisation réalisée sur ce flux mono-matériaux.

Les DAE caractérisés dans le cadre de cette étude sont des Déchets non dangereux, non inertes et en mélange apportés directement à l'UVE de Fort de France. Il ne s'agit pas de DMA, car ils ne sont pas collectés par le SPPGD. Cependant, connaître leur composition reste un enjeu au niveau du territoire, que ce soit pour le dimensionnement de futures installations de traitement ou pour augmenter le taux global de valorisation.

Des caractérisations ont été réalisées sur des Déchets Sauvages (DS) gérés par les EPCI. Il s'agit de dépôts, par des particuliers ou des professionnels, contraires au règlement de collecte ou de déchets sauvages diffus. Les dépôts sauvages concentrés de grande envergure ou apparentés à un site ICPE ne sont pas pris en compte.

En plus des caractérisations sur ces flux, une étude sur les éléments réemployables apportés en déchèterie dans les bennes d'encombrants a été effectuée.

1.4. Phasage de l'étude

L'étude s'est déroulée selon 3 phases successives :

- Une phase préliminaire visant à établir un plan d'échantillonnage et préparer la campagne de terrain,
- La phase de réalisation des caractérisations,
- Une phase d'analyse détaillée des résultats.

2. Méthodologies mise en œuvre

2.1. Plan d'échantillonnage

Les plans d'échantillonnage des différents flux collectés en porte à porte (OMR, RS, ENC-PàP, Biodéchets), en apport volontaire (RS) et des bennes de déchèterie ont été élaborés au regard :

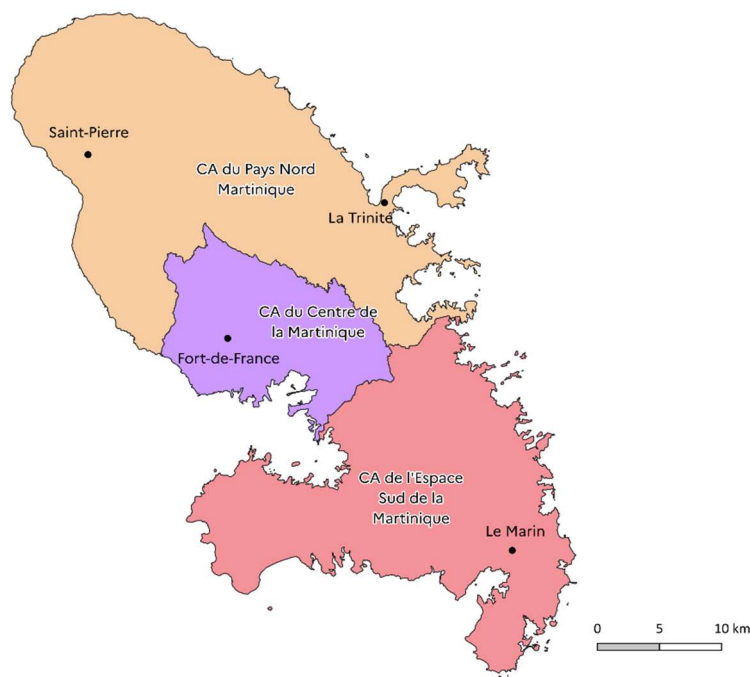
- Des objectifs de l'étude et du niveau de représentativité attendue : à l'échelle du territoire de Martinique pour les biodéchets, les recyclables secs, les encombrants de déchèterie, les déchets sauvages, les DAE, et à l'échelle des EPCI pour les OMR et ENC-PàP ;
- Des préconisations du guide CARADEME « Guide pour la réalisation des campagnes de caractérisation des déchets ménagers » publié par l'ADEME en avril 2014 ;
- De la norme NF EN 14899 « Caractérisation des déchets - Prélèvement des déchets - Procédure-cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'échantillonnage ».

2.1.1. Données territoriales

Sur une superficie de 1 128 km², la Martinique compte 361 019 habitants (données INSEE 2022), soit une densité de 312 hab./km², répartis sur 34 communes.

3 EPCI portent la compétence prévention et collecte des déchets (cf. Figure 1) :

- Communauté d'Agglomération du Centre de Martinique (CACEM) ;
- Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique (CAESM) ;
- Communauté d'Agglomération du Nord de Martinique (CAP NORD).



La classification SINOE® des EPCI fait apparaître des disparités en termes de typologie d'habitat, avec 2 EPCI mixtes à dominante urbaine et 1 collectivité de typologie « touristique urbain » (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Classification SINOE® des EPCI de collecte et population associée

Nom	Typologie	Population (2022)
CACEM	Touristique urbain	150 323
CAESM	Mixte à dominante urbaine	115 038
CAP NORD	Mixte à dominante urbaine	95 658

Les modalités de collecte par les EPCI et les tonnages de DMA associés sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Modalités de collecte, fréquences et tonnages par flux (données 2022 transmises par l'OTTEE et les EPCI)

	Ordures ménagères résiduelles PàP		Recyclables secs – Mixte AV / PàP		Biodéchets PàP		Encombrants PàP		Déchets verts PàP	
	Tonnages	Fréq.	Tonnages	Fréq.	Tonnages	Fréq.	Tonnages	Fréq.	Tonnages	Fréq.
CACEM	56 339	C1 à C3	2 076	C0,5	-	-	10 643	C0,5 à C1	2 845	C0,5
CAESM	40 967	C1	2 165	C0,5 à C1	1 430	C1	4 950	C0,5 à C1	3 978	C0,5
CAP NORD	27 987	C1	1 863	C1	1 536	C1	1 627	C0,5 à C1	3 938	C0,5
Martinique	125 293	C1 à C3	6 104	C0,5 à C1	2 966	C1	17 220	C0,5 à C1	10 761	C0,5

Les OMR, dont le tonnage total avoisine 125 000 t/an, sont collectées en PàP et majoritairement en C1 (C3 sur certaines zones de la CACEM).

Plus de 6 000 t/an de Recyclables Secs (RS) sont collectés sur l'ensemble de l'île, majoritairement en PàP (plus de 5 000 t/an).

Les biodéchets sont collectés en PàP en C1 sur les territoires de CAP NORD et de la CAESM pour un tonnage annuel de près de 3 000 tonnes. A ce jour, il n'existe pas de collecte de biodéchets sur le territoire de la CACEM.

Les encombrants (ENC) et les déchets verts (DV) collectés en PàP le sont 1 à 4 fois par mois (collecte de 0,25 à C1) selon les zones et représentent des tonnages assez importants : respectivement 17 220 et 10 761 t/an.

Les 13 déchèteries existantes collectent plus de 20 000 t/an tous déchets confondus. Le flux d'encombrants collecté en déchèterie représente 8 017 t/an. Le détail des tonnages collectés en déchèterie sur le territoire de la Martinique est présenté dans le Tableau 3 (données 2022).

Tableau 3 : Tonnages collectés en déchèterie (Chiffres 2022 issus des données de l'OTTEE)

Flux	Tonnages 2022
Déchets verts	6 167
Métaux ferreux	1 735
Textiles	0
Papier-cartons	377
Encombrants incinérables	8 017
Matelas	161
Déchets de construction et de démolition	1 243
Huiles minérales	46
DEEE	2 168
Batteries	30
Piles	6
Peinture	52
Déchets de produits phytosanitaires	9
Autres (lampes, néons, cartouches, etc.)	2
TOTAL	20 014

Les EPCI de collecte ne possèdent pas de données consolidées sur les tonnages de déchets sauvages collectés.

Deux types de collecte de DAE sont présents sur le territoire :

- Les DAE dit assimilés », collectés par le SPPGD, avec une composition proche des OMR (DMA). Ces déchets sont, de manière générale, issus de petits commerces ayant une production limitée (épiceries, pharmacies, restaurants ...) : les tonnages correspondants à ce flux sont inclus dans les tonnages OMR ;
- Les DAE hors SPPGD collectés par des prestataires privés directement chez le producteur et amenés à l'exutoire de traitement. Ces déchets ont une composition très hétérogène, ils peuvent être collectés en BOM (ZAC, ZI), en Ampliroll, en benne compactrice... Ils sont issus d'activités économiques très différentes (industries agro-alimentaire et non alimentaire, casse automobile, hypermarchés, centres commerciaux, hôpitaux ...). En 2023, l'ISDND de Petit Galion a reçu 56 tonnes de DAE, tandis que l'UVE de Fort-de-France, qui est l'exutoire principal des DAE en mélange, en a reçu environ 5 000 tonnes.

2.1.2. Plan d'échantillonnage des OMR

Le plan d'échantillonnage des OMR a permis d'assurer une représentativité des résultats à l'échelle de Martinique et de ses 3 EPCI de collecte.

10 échantillons par EPCI ont été caractérisés, soit **30 échantillons** sur La Martinique.

Au sein de chaque EPCI, les échantillons ont ensuite été répartis en fonction de la part de la population sur les deux typologies d'habitat retenues : « habitat vertical » et « habitat pavillonnaire-rural ». Le Tableau 4 présente le plan d'échantillonnage selon ces critères.

Tableau 4 : Répartition des échantillons d'OMR

EPCI	Part d'habitat pavillonnaire (Données INSEE)	Nombre d'échantillons en habitat pavillonnaire	Part d'habitat vertical (Données INSEE)	Nombre d'échantillons en habitat vertical	Nombre d'échantillons ciblé	Réalisé
CAP NORD	75 %	7	25 %	3	10	10
CACEM	49 %	5	51 %	5	10	10
CAESM	70 %	7	30 %	3	10	9 + 1 AE
Martinique		19		11	30	29 + 1 AE

Chaque tournée d'OMR a été « doublée » pour séparer les OMR des ménages et les OMR des activités économiques, soit un total ciblé de **60 échantillons d'OMR** : 30 issus des ménages et 30 des professionnels.

Ecart par rapport au plan d'échantillonnage initial

En raison d'un vidage de BOM au mauvais exutoire de la part d'un prestataire de collecte et de l'incapacité du collecteur de rattraper cette collecte, il n'a pas été possible de caractériser un échantillon « ménage » prévu initialement (échantillons des ménages de la tournée issues du Marin). Concrètement, 29 échantillons d'OMR ménages et 30 échantillons d'OMR professionnels ont finalement été caractérisés.

2.1.3. Plan d'échantillonnage des recyclables secs

Pour les **recyclables secs (RS)**, une représentativité à l'échelle de l'île était recherchée. 20 échantillons ont ainsi été caractérisés, répartis sur les 3 EPCI au prorata des tonnages collectés et selon le mode de collecte (PAV et PàP). D'après les données de tonnages 2022 transmises par l'OTTEE, 85 % des tonnages de RS sont collectés en PàP : ainsi, **17 échantillons collectés en PàP et 3 en PAV** ont été caractérisés.

Tableau 5 : Répartition des échantillons de RS (données OTTEE 2022)

EPCI	Mode de collecte	Tonnages	%	Nombre d'échantillons prévus	Réalisés
CAP NORD	PàP	1 731	28,4 %	5	5
	PAV	133	2,2 %	1	1
CACEM	PàP	1 629	26,7 %	6	6
	PAV	447	7,3 %	1	1
CAESM	PàP	1 802	29,5 %	6	6
	PAV	363	5,9 %	1	1
TOTAL Martinique	-	6 105	100 %	20	20

Les tonnages par EPCI sont relativement homogènes : 6 échantillons ont été caractérisés sur le territoire de CAP NORD et 7 sur les territoires de la CACEM et de la CAESM, dont 1 échantillon collecté en PAV sur chacun des EPCI. Les tournées PàP ont été sélectionnées en fonction de la typologie d'habitat. L'ensemble des échantillons prévus au plan d'échantillonnage (cf. Tableau 5) ont été réalisés.

2.1.4. Plan d'échantillonnage des biodéchets

Le nombre de caractérisations a été déterminé à 12 échantillons de biodéchets (cf. Tableau 6). La CACEM ne réalisant pas de collecte de biodéchets, 6 échantillons pour CAP NORD et la CAESM ont été caractérisés.

Tableau 6 : Répartition des échantillons de biodéchets

EPCI	Producteur	Nombre d'échantillons prévus	Réalisé
CAP NORD	Ménages et assimilés	5	5
	Professionnels (restauration collective)	1	1
CACEM	Pas de collectes	0	-
CAESM	Ménages et assimilés	5	6
	Professionnels	1	
TOTAL Martinique		12	12

Dans le plan d'échantillonnage initial, il était prévu pour CAP NORD et pour la CAESM de caractériser 5 échantillons collectés en mélange (ménages et assimilés) et 1 échantillon issu d'une collecte spécifique d'activités économiques. Cette dernière collecte devait être mise en place et prise en charge financièrement par les EPCI. Faute de moyens financiers, il n'a pas été possible de réaliser la séparation sur le territoire de la CAESM : les 6 échantillons caractérisés correspondent à une collecte en mélange.

2.1.5. Plan d'échantillonnage des encombrants PàP

Le plan d'échantillonnage des encombrants collectés en PàP visait une représentativité des résultats à l'échelle de Martinique et des 3 EPCI. Comme l'indique le Tableau 7, les quantités d'encombrants collectés en PàP varient fortement selon les EPCI. Cependant, les bennes d'encombrants PàP étant très hétérogènes, il a été décidé de conserver la répartition de 10 échantillons par EPCI afin d'assurer la représentativité pour chacun. Cela représente au total **30 échantillons**.

Les tournées caractérisées ont été choisies en concertation avec les EPCI et les collecteurs afin de sélectionner les tournées les plus représentatives du territoire, que ce soit en termes de tonnages collectés ou de typologie d'habitat.

Tableau 7 : Tonnages d'encombrants collectés en PàP par EPCI

EPCI	Tonnages (t)	Répartition (%)	Nombre d'échantillons prévus	Réalisés
CAP NORD	1 627	9,4 %	10	10
CACEM	10 643	61,8 %	10	10
CAESM	4 950	28,7 %	10	10
Martinique	17 220	100 %	30	30

Le plan d'échantillonnage a été réalisé comme prévu.

2.1.6. Plan d'échantillonnage des encombrants de déchèterie

Lors de la réalisation des caractérisations, 13 déchèteries étaient en service sur La Martinique : 4 sur CAP NORD, 3 sur la CACEM et 6 sur la CAESM.

Le plan d'échantillonnage des encombrants visait une représentativité des résultats à l'échelle de Martinique.

En outre, une séparation des encombrants apportés par les ménages et les activités économiques a été réalisée sur la déchèterie de Ceron, seule déchèterie acceptant les déchets des activités économiques.

Ainsi, 10 échantillons d'encombrants issus des ménages ont été caractérisés, dont 1 provenant de la séparation ménages/professionnels sur la déchèterie de Ceron.

En plus, 2 bennes de déchets apportés par les activités économiques issues de la séparation ménages/professionnels sur la déchèterie de Ceron ont été caractérisées.

Cela représente au total 12 échantillons (10 ménages + 2 activités économiques). Le choix des déchèteries caractérisées s'est fait selon 2 critères :

- Les tonnages d'encombrants collectés
- Les types de flux acceptés sur la déchèterie.

Le plan de prélèvement des bennes d'encombrants de déchèterie est présenté dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Plan de prélèvement des encombrants de déchèterie

EPCI	Déchèterie	Tonnages ENC 2022 (t)	% tonnages d'ENC	Echantillons caractérisés
CAP NORD	Déchèterie du Poteau	231,1	2,9 %	1
	Déchèterie de Fond Cannonville	187,2	2,4 %	-
	Déchèterie du Morne Rouge	250,0	3,2 %	1
	Déchèterie de Lestrade	927,1	11,8 %	1
CACEM	Déchèterie de Choco Choisy	625,5	8,0 %	1
	Déchèterie de Case Navire	746,2	9,5 %	1
	Déchèterie de Chateauboeuf	1 045,4	13,3 %	1
CAESM	Déchèterie des Anses d'Arlet	676,5	8,6 %	1
	Déchèterie de Ceron	1 299,5	16,5 %	3 (2 AE + 1 M)
	Déchèterie de Saint-Esprit	300,9	3,8 %	-
	Déchèterie du François	646,0	8,2 %	1
	Déchèterie du Marin	560,5	7,1 %	1
	Déchèterie du Vauclin	356,5	4,5 %	-

2.1.7. Plan d'échantillonnage des DAE

2.1.7.1. Approche collecte (DMA)

Cette approche recoupe les caractérisations réalisées sur les OMR des activités économiques. Outre les échantillons caractérisés avec les OMR à la suite de la séparation ménages/professionnels, cette approche a permis de caractériser des DAE dits « assimilés », collectés par les EPCI en mélange avec les OMR des ménages sur des zones à forte concentration en activités économiques.

3 échantillons de DAE collectés en PàP dans les ZAC, sur des circuits spécialement mis en place par les EPCI pour le MODECOM devaient être caractérisés, à raison d'un échantillon sur chacun des 3 EPCI (cf. Tableau 9).

Tableau 9 : Plan d'échantillonnage des DAE - approche collecte

EPCI	Nombre d'échantillons ciblé	ZAC collectée	Nombre réalisé
CAP NORD	1	La Trinité	1
CACEM	1	Lamentin	1
CAESM	1	-	0
Martinique	3		2

Ecart par rapport au plan d'échantillonnage initial

Faute de moyens financiers et techniques, la CAESM n'a pas pu mettre en place de collecte spécifique pour collecter ces DAE. De ce fait, 2 échantillons de DAE assimilés ont été caractérisés : 1 sur le territoire de CAP NORD, (ZAC de La Trinité), et 1 sur la CACEM (ZAC du Lamentin).

2.1.7.2. Approche exutoire (DAE hors SPPGD)

L'approche exutoire a permis de caractériser une partie des DAE collectés et acheminés directement sur l'UVE de Fort-de-France (collecte hors SPPGD). Au vu des tonnages 2023 de DAE réceptionnés sur les 2 installations de traitement des DAE du territoire (24 446 tonnes sur l'UVE, 56 tonnes sur l'ISDND du Petit-Galion), seuls ceux reçus à l'UVE ont été caractérisés.

L'échantillonnage des DAE arrivant sur l'exutoire a été fait sur une semaine complète, avec un objectif de 8 prélèvements élémentaires d'environ 10 m³.

Le choix des bennes a été réalisé en concertation avec EVEA, collecteur privé majoritaire des DAE sur le territoire, pour en assurer la représentativité. Au total, 5 échantillons de DAE – approche exutoire ont été caractérisés, représentant environ 10 tonnes et 120 m³ (cf. Tableau 10).

Tableau 10. Plan d'échantillonnage des DAE - approche exutoire

Secteurs d'activités collectés	Nombre d'échantillons	Tonnages	Volume
Hôtellerie / Village vacances	1	0,74 T	10 m ³
Commerce de peinture et vernis	1	2,32 T	25 m ³
Grossiste alimentaire	1	2,50 T	30 m ³
Commerce de produits électroniques	1	1,50T	30 m ³
Commerce d'articles de bricolage	1	2,90 T	25 m ³
Total	5	9,96 T	120 m ³

2.1.8. Plan d'échantillonnage des dépôts sauvages

6 échantillons (bennes de 30 m³) de déchets sauvages ont été caractérisés, soit 2 échantillons par EPCI. Deux types de dépôts sauvages ont été collectés :

- Les dépôts contraires aux règlements de collecte ;
- Les dépôts sauvages diffus.

Les dépôts contraires aux règlements de collecte correspondent à des déchets jetés à proximité de lieu de collecte habituel (au portail des déchèteries, au pied des PAV, des points de regroupement, etc.) sans respect des quantités ou des types de déchets autorisés.

Les dépôts sauvages diffus correspondent à un dépôt de déchet (d'un particulier ou d'un professionnel), réalisé de manière ponctuelle ou régulière, à un endroit donné où ils ne devraient pas abandonnés.

Les dépôts sauvages de grande envergure ou apparentés à un site ICPE n'ont pas été retenus.

Les EPCI ne disposent pas de données précises (quantification, volume, récurrence ...) sur les dépôts des dépôts sauvages sur leur territoire. En l'absence de ces informations, le choix des dépôts sauvages à caractériser a été fait en concertation avec les EPCI de collecte selon leurs connaissances actuelles.

Le Tableau 11 présente le récapitulatif des prélèvements des différents dépôts sauvages pour chaque échantillon caractérisé.

Tableau 11 : Caractéristiques des sites de prélèvements de dépôts sauvages pour caractérisations

	CAP NORD		CACEM		CAESM	
Nombre de bennes caractérisées	2		2		2	
Type de dépôts	Dépôts hors règlement de collecte		Dépôts hors règlement de collecte		Dépôts hors règlement de collecte	Dépôts diffus
Localisation des dépôts	Lot 1	Lot 2	Lot 1	Lot 2	Sur tout le territoire	
Nombre de dépôts prélevés	3	4	4	9	10 (5 lot 1 et 5 lot 2)	4 (2 lot 1 et 2 lot 2)

Dans le cadre de cette étude, les dépôts sauvages hors règlement de collecte correspondent aux dépôts à proximité des installations de déchets : PAV, point de regroupement, déchèterie, etc., tandis que les dépôts diffus correspondent à des dépôts isolés.

Sur le territoire de la CAESM, un échantillon de 30 m³ de dépôts contraires aux règlements de collecte regroupant 6 sites différents d'environ 5 m³ (3 sites sur la côte Atlantique et 3 sites sur la côte Caraïbe) a été caractérisé. Le second échantillon est constitué de dépôts sauvages diffus.

Concernant la CACEM et CAP NORD, 2 échantillons de dépôts hors règlement de collecte ont été caractérisés, ce type de dépôt étant majoritaire sur ces territoires. Pour les deux EPCI, il a été choisi de réaliser un échantillon pour chacun des deux lots de collecte du territoire.

2.1.9. Etude de réemployabilité

La part d'éléments réemployables dans les encombrants de déchèterie a été évaluée en recensant et caractérisant les objets apportés par les usagers avant qu'ils ne soient déposés dans la benne. L'évaluation a été faite sur une semaine d'apport par déchèterie.

Cette étude a été menée sur trois déchèteries différentes à raison d'une déchèterie par EPCI : déchèterie du Robert (CAP NORD), de Case Navire (CACEM), et de Ceron (CAESM). Le choix des déchèteries a été fait en concertation avec les EPCI et le SMTVD selon les tonnages d'encombrants collectés

Ecart par rapport au plan d'échantillonnage initial

Les études de réemployabilité devaient se dérouler sur une semaine complète par déchèterie. Cependant, lors de la semaine d'intervention sur la déchèterie de Case-navire, des contraintes opérationnelles ont nécessité d'interrompre l'étude réemploi : l'évaluation sur cette déchèterie a par conséquent été faite sur 4 jours, au lieu de 5 jours initialement prévus.

2.1.10. Estimation de la part des ménages et des activités économiques dans les DMA

La part des déchets issus ménages et des activités économiques au sein des DMA a été mesurée sur 2 flux : les OMR collectées en PàP et les encombrants collectés en déchèterie.

Pour les OMR, chaque tournée ciblée pour les caractérisations a fait l'objet d'une séparation ménages/activités économiques soit sur 30 tournées de collecte. Comme vu précédemment, un échantillon en provenance des ménages n'a toutefois pas pu être caractérisé.

En déchèterie, sur la Martinique seule la déchèterie de Ceron autorise les professionnels et pour les flux encombrants et métaux. L'estimation a été réalisée uniquement le flux d'encombrants sur cette déchèterie, la logistique et le manque d'espace disponible ne rendant pas possible la séparation des métaux.

Les encombrants collectés en porte à porte n'ont pas été intégrés dans le champ de l'étude pour les raisons suivantes :

- La fréquence de collecte est comprise entre C1 et C0,25. Les déchets sont donc déposés par les usagers à des jours non fixes, ne respectant pas toujours les jours de collecte. Ces encombrants peuvent subir des dégradations dues aux intempéries.
- Certaines collectes sont réalisées en BOM compactrices, ce qui altère fortement l'état des objets collectés.

L'étude réemploi sur ces encombrants après collecte serait donc biaisée et largement sous-estimée.

2.2. Récapitulatif des plans d'échantillonnage

Le Tableau 12 présente le nombre d'échantillons caractérisés pour chaque flux.

Tableau 12 : Nombre d'échantillons caractérisés par flux

Mode de collecte	Flux	Ménages (M)	Activités Economiques (AE)	En mélange (M + AE)	TOTAL
PàP	OMR	29	30		59
	Biodéchets		1 (restauration collective)	11	12
	Recyclables secs			17	17
	ENC			30	30
PAV	Recyclables secs			3	3
Déchèteries	ENC	10	2		12
	DEA				0
DAE – Approche collecte			2		2
DAE – Approche exutoire			5		5
Dépôts sauvages				6	6
Haut de quai de déchèterie (réemploi + séparation AE/M)		3 semaines			

Un total de 146 échantillons a ainsi été caractérisé.

2.3. Calendrier d'intervention

Le calendrier d'intervention pour la caractérisation des différents flux est présenté dans le Tableau 13.

Tableau 13 : Temps d'intervention pour la caractérisation de l'ensemble des flux

Flux	Nombre d'échantillons	Nombre d'échantillons caractérisés par jour	Temps d'intervention	
			Jours	Semaines
OMR	59	2	30	6
Biodéchets	12	2	6	1,5
RS	20	3	7	1,5
ENC PÀP	30	1	30	6
ENC DTR	12	1	12	2,5
DAE – Approche collective	3	1	2	0,25
DAE – Approche exutoire	8	1 échantillonnage sur 1 semaine	5	1
Dépôts sauvages	6	1	6	1
Haut de quai DTR	-	-	-	3
Temps d'intervention total / campagne			19 semaines	

La caractérisation de l'ensemble des flux prévus dans cette étude a nécessité au total 19 semaines d'intervention, certains flux ayant pu être couplés à d'autres sur certaines semaines afin d'optimiser la durée totale de la campagne.

La campagne de caractérisation a débuté le 21 février 2024 et s'est achevée le 28 juin 2024. A noter que cette période couvre uniquement la saison sèche.

2.4. Méthodologies d'échantillonnage et de caractérisation

Les méthodologies utilisées sont normées ou définies dans le cadre de la campagne MODECOM Hexagone de l'ADEME en 2017, hors estimation des éléments réemployables en déchèterie, pour laquelle une méthodologie spécifique a été définie.

Le Tableau 14 résume les différentes méthodologies appliquées pour les caractérisations de chacun des flux.

Tableau 14 : Méthodologie d'échantillonnage et de caractérisation suivies

Flux	Méthodologie	Commentaire
OMR	Séparation ménages / activités économiques : mise en place d'une double collecte (Méthodologie Hexagone 2017) Echantillonnage : NF X30-413 (Mars 2022) Caractérisation : NF X30-408 (Novembre 2020)	Caractérisation : Adaptation de la grille de tri selon les objectifs et besoins de l'ADEME Martinique
Biodéchets	Echantillonnage : NF X30-413 (Mars 2022) Caractérisation : NF X30-408 (Novembre 2020)	
RS	Echantillonnage : NF X30-474 (Novembre 2020) Caractérisation : NF X30-408 (Novembre 2020)	
ENC PàP et DTR	Echantillonnage et caractérisation XP X30-484 (Décembre 2020) Méthodologie Hexagone 2017 pour la séparation ménages / activités économiques pour les ENC DTR	
Dépôt sauvages	Echantillonnage et caractérisation XP X30-484 (Décembre 2020)	

Flux	Méthodologie	Commentaire
DAE approche collecte	Echantillonnage : NF X30-413 (Mars 2022) Caractérisation : NF X30-408 (Novembre 2020)	
DAE approche exutoire	DAE assimilés encombrants : Echantillonnage et caractérisation XP X30-484 (Décembre 2020) OU DAE assimilés OMR : Echantillonnage : NF X30-413 (Mars 2022) Caractérisation : NF X30-408 (Novembre 2020)	Méthodologie adaptée selon la typologie de déchets des DAE collectés
Réemploi	Evaluation en haut de quai de déchèterie avant la mise en benne des déchets : méthodologie spécifique.	

L'ensemble de ces méthodologies sont détaillées dans le rapport intermédiaire.

Les déchets verts collectés en déchèterie ou en porte à porte ne sont pas dans le périmètre de l'étude. Néanmoins, des caractérisations en 2019 ont été réalisées sur le territoire pour ce flux, ces données seront intégrées au rapport afin de les comptabiliser dans le flux total de DMA produit en Martinique.

Le verre collecté en PAV sur l'ensemble du territoire n'a pas non plus été caractérisé, mais les tonnages collectés sont pris en compte pour l'analyse territoriale des flux et une hypothèse est considérée sur le taux de conformité.

2.5. Estimation des paramètres Physico-Chimiques (PC)

Pour les OMR, les valeurs théoriques des paramètres physico-chimiques suivants et de Martinique ont été estimées à l'échelle de chacune des 3 EPCI :

- Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) moyen ;
- Matière Organique Totale (MOT) ;
- Carbone Organique Total (COT).

Les valeurs théoriques sont établies sur la base de données bibliographiques ainsi qu'à partir des résultats de la composition des OMR sur chacun des EPCI martiniquais. Les données bibliographiques proviennent notamment des résultats des analyses effectuées lors des campagnes de caractérisation de la Guadeloupe en 2021-2022 et de La Réunion en 2018-2019, pour lesquelles le protocole d'analyse du PCI sur les échantillons d'OMR était identique à celui suivi lors de la campagne Hexagone ADEME de 2017.

3. Composition des DMA et DAE

3.1. Ordures ménagères résiduelles (OMR)

3.1.1. Méthodologie d'analyse des résultats du flux d'OMR

La composition de chaque échantillon d'OMR est calculée en intégrant les différentes fractions de déchets triées : les hétéroclites, la fraction supérieure à 100 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm, la fraction comprise entre 8 et 20 mm et la fraction inférieure à 8 mm.

Pour rappel, chaque catégorie de la fraction 8-20 mm est répartie en sous-catégories selon le pourcentage de répartition des sous-catégories de la fraction supérieure à 20 mm. Les éléments inférieurs à 8 mm n'ayant pas fait l'objet d'analyse en laboratoire, la même répartition que de la fraction 8-20 mm par catégorie et sous-catégorie lui a été appliquée. Ainsi, les résultats ne présentent pas d'éléments fins.

Une moyenne simple par EPCI a été calculée sur la base des résultats des 10 échantillons caractérisés sur chacun des territoires. Ces moyennes simples sont exprimées en % puis en kg/hab./an sur la base des ratios de collecte 2022.

Pour obtenir la composition moyenne à l'échelle de Martinique, une moyenne pondérée par EPCI a été calculée en fonction des tonnages 2022 collectés sur chacun d'entre eux (cf. Tableau 15).

Tableau 15 : Ratio de tonnages et pondération par EPCI

EPCI	Population INSEE (2022)	Tonnages (2022)	Ratio de collecte (kg/hab./an)	%
CAP NORD	95 658	27 988	293	22 %
CACEM	150 323	56 339	375	45 %
CAESM	115 038	40 967	356	33 %
TOTAL Martinique	361 019	125 294	347	100 %

Des intervalles de confiance sont calculés sur les résultats obtenus : ceux-ci permettent de déterminer le niveau de fiabilité des résultats. En effet, un intervalle de confiance à 95 % signifie que cet intervalle a 95 % de chance de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. Plus ces intervalles sont réduits, plus les résultats peuvent être considérés comme fiables et robustes.

Pour analyser les résultats, les sous-catégories triées sont regroupées par gisement, selon le Tableau 16). Cette répartition représente les détournements possibles par évitement ou tri à la source des usagers.

Tableau 16 : Gisement de détournement des OMR

Potentiel de détournement		Sous-catégories
Biodéchets	Gaspillage alimentaire	Produits alimentaires non consommées sans emballages Produits alimentaires non consommées avec emballages
	Autres biodéchets	Déchets alimentaires Déchets de jardin Putrescibles 8-20 mm Part organique des éléments fins (<8 mm)
Collecte sélective	Papiers	Emballages papiers Journaux, Revues et Magazines Imprimés publicitaires Papiers bureautiques Autres papiers
	Emballages ménagers	Emballages cartons plats Emballages cartons ondulés Bouteilles et flacons PET Autres bouteilles et flacons Emballages métaux ferreux Emballages en aluminium
	Verre	Emballages en verre
	Extension des consignes de tri	Emballages de liquides alimentaires Autres emballages composites Autres sacs plastiques Autres films plastiques d'emballage Autres emballages plastiques rigides
Autres collectes	DEEE	Petits Appareils électroménagers en Mélange (PAM) Tubes fluorescents et ampoules basse consommation
	TLC	Textiles Chaussures et maroquinerie
	DMS	Déchets Diffus Spécifiques (DDS) Piles et accumulateurs Déchets médicaux Autres déchets spéciaux
Déchets résiduels		Autres putrescibles Autres cartons Fractions hygiéniques Fraction papiers souillés Sacs poubelles Autres plastiques Emballages en bois Autres combustibles Autres verres Autres métaux ferreux Autres métaux non ferreux Emballages incombustibles Autres incombustibles

Il s'agit pour rappel d'un classement sans double-compte. Les sous catégories n'ont été positionnées que dans un seul et même gisement même si elles pourraient correspondre à plusieurs d'entre eux. Hormis pour le gaspillage alimentaire, le caractère évitable des déchets n'est pas évalué ici.

Dans la mesure du possible, les résultats Martinique 2024 sont comparés avec ceux de la Martinique 2012, de l'Hexagone 2017, de la Guadeloupe 2022 et de la Réunion 2018/2019.

3.1.2. Répartition M/ AE

Afin de connaître la part de déchets provenant des ménages et celle provenant des activités économiques, les tournées PàP ont été suivies pour séparer les déchets issus des deux types de producteurs.

3.1.2.1. Part de déchets collectés par type de producteur (M/AE)

La Figure 2 présente la part de déchets collectés par producteur dans les OMR à l'échelle de la Martinique.

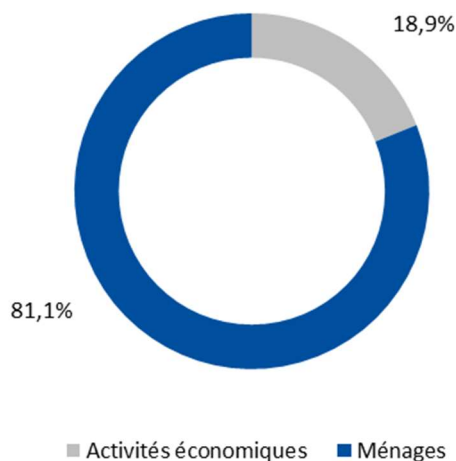


Figure 2 : Répartition des OMR selon l'origine (Ménages et Activités économiques)

Les activités économiques représentent près de 19 % du poids total des OMR collectés par le SSPGD.

3.1.2.2. Types d'activités économiques collectés dans les OMR

Les EPCI n'ont pas d'information sur les activités économiques (AE) collectées sur leur périmètre. Les AE ont été recensées au fur et à mesure lors de des suivis de collecte.

La Figure 3 présente la répartition, par type, du nombre d'activités économiques collectés par le SSPGD dans les OMR sur le territoire de Martinique.

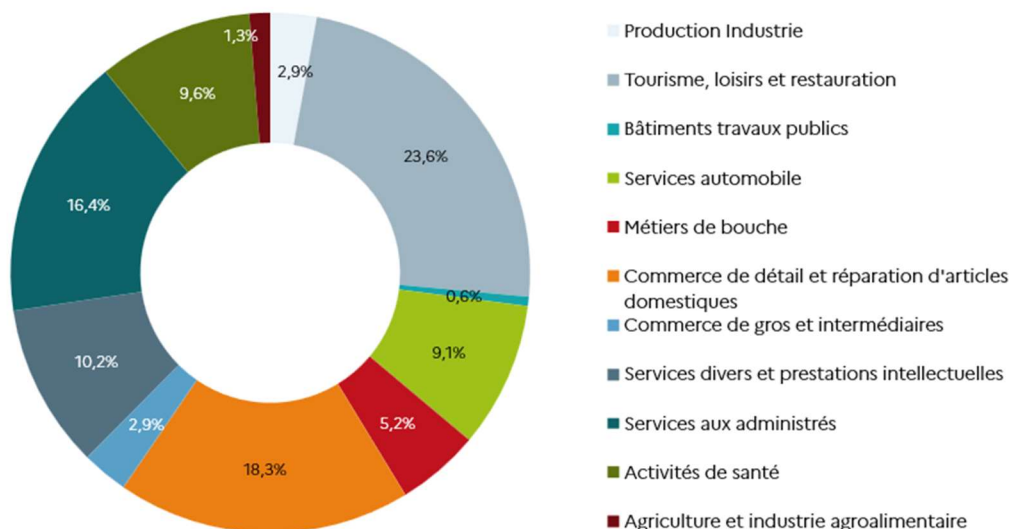


Figure 3 : Répartition des types d'activités économiques collectés par le SSPGD sur le flux OMR (en %)

Les principaux secteurs d'activités économiques bénéficiant de la collecte des OMR par le SPPGD en Martinique sont :

- Le secteur du « Tourisme, loisirs et restauration », où l'on retrouve notamment les restaurants et les hôtels, qui représentent 24 % des professionnels collectés ;
- Les « Commerces de détail et réparation d'articles domestiques » (18 %) dans lesquels sont comptabilisés les épiceries, et autres petits commerces ;
- Les « Services aux administrés » (16 %) qui regroupent les mairies, écoles, CCAS ... ;
- Les « services divers et prestations intellectuelles » (banque, assurances, transport, agence de voyages ...) et les « activités de santé » représentant chacun 10 % ;
- Les « services automobiles » avec 9 %.

D'autres professionnels sont collectés mais minoritaires, dont les établissements de métiers de bouche (5,8 %), les établissements liés à la production et à l'industrie (3,7 %) ou encore le secteur du commerce de gros et intermédiaires (2,2 %). Enfin certains secteurs d'activité tels que les établissements de BTP ou d'agriculture et agroalimentaire sont presque inexistants, avec moins de 0,5 % de taux de présence parmi les activités économiques collectées.

En plus du nombre d'établissements collectés, les suivis de collecte ont permis d'estimer les volumes collectés par type d'activité économique. Les masses de déchets produites par secteur d'activités n'ont pas pu être mesurées en raison de l'absence de pesées embarquées sur les véhicules de collecte.

La Figure 4 présente la répartition des volumes de pré-collecte dont dispose chaque secteur d'activité parmi les activités économiques.

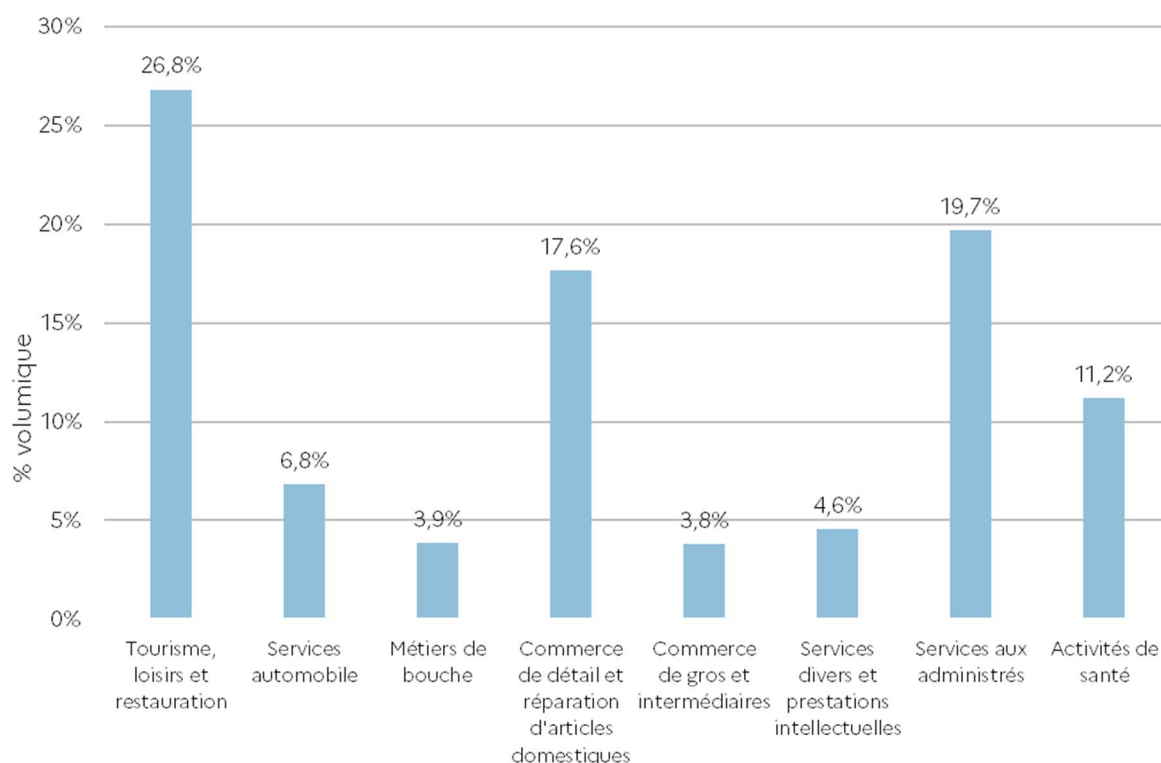


Figure 4 : Répartition, par secteur d'activité, des volumes collectés auprès des activités économiques dans les OMR

Similairement à l'analyse en nombre d'établissements, on retrouve les mêmes secteurs principaux, même si le nombre d'établissement collecté n'est pas directement proportionnel au volumes collectés (certains secteurs produisant plus de déchets) : le tourisme, loisir, restauration (27 % des volumes des AE collectés), le secteur « Commerce de détail et réparation d'articles domestiques » (18 % des volumes), les « services aux administrés » (20 %) et « les activités de santé » (10 %). Les autres secteurs génèrent des volumes de déchets moins importants, représentant moins de 7 % chacun des AE collectées dans les OMR.

3.1.3. Composition moyenne des OMR

La composition moyenne calculée correspond à l'ensemble des OMR collectées sur le territoire de la Martinique, tous types de producteurs confondus (M et AE).

3.1.3.1. Répartition granulométrique

La méthodologie de tri et de criblage a permis d'estimer la répartition granulométrique moyenne des déchets.

Les OMR de Martinique présentent ainsi en moyenne (cf. Figure 5) :

- 46,3 % de gros éléments (> 100 mm) ;
- 46,5 % d'éléments moyens (compris en 20 et 100 mm) ;
- 3,9 % de petits éléments (compris en 20 et 8 mm) ;
- 3,3 % d'éléments fins (<8 mm).

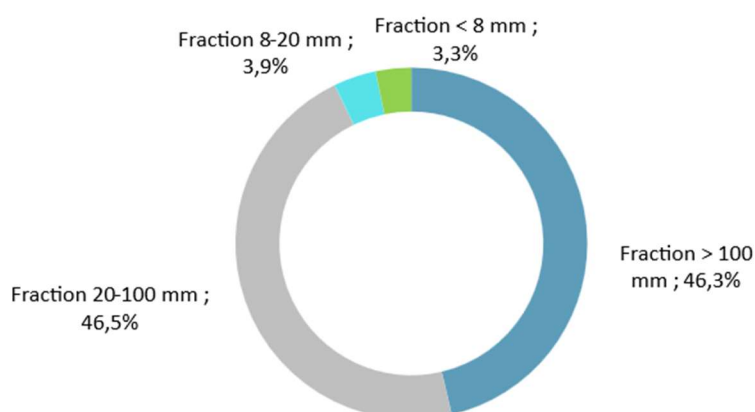


Figure 5 : Répartition granulométrique des OMR

Quelques éléments de grande taille ont été trouvés au sein des OMR (cf. Figure 6). Il s'agit pour la plupart de déchets qui auraient dû être amenés en déchèterie ou dans une filière de traitement adaptée (grands cartons ondulés, films plastiques de grande taille, déchets de jardins, DEEE, etc.).





Figure 6 : Exemples d'éléments volumineux trouvés au sein des OMR (cartons ondulés, films plastiques d'emballage, autres combustibles, et textiles)

3.1.3.2. Répartition par gisement de détournement

La répartition par gisement de détournement (cf. Figure 7) est réalisée selon la grille définie dans le paragraphe 3.1.1.

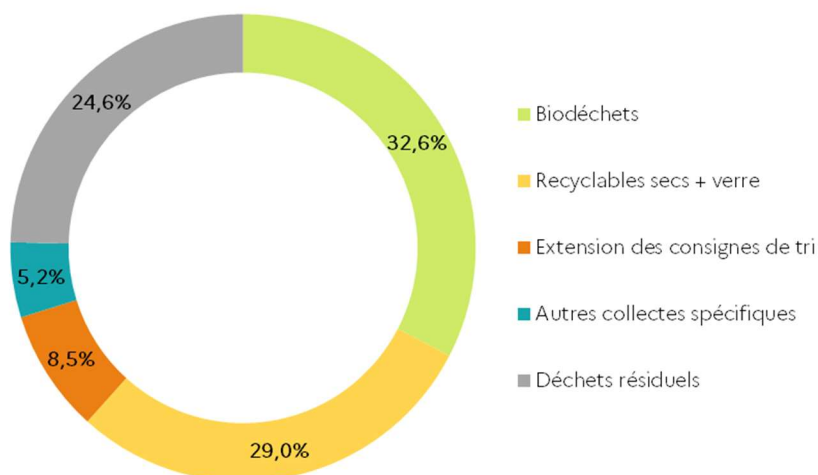


Figure 7 : Composition des OMR de Martinique en 2024 selon les gisements de détournement

En considérant les tonnages collectés en 2022 et la composition caractérisée en 2024, en moyenne, les OMR de Martinique sont composés de :

- 32,6 % de **biodéchets**, soit un gisement de 113,3 kg/hab./an, ce qui en fait le gisement de détournement majoritaire ;
- 29,0 % de **recyclables secs**, soit 100,8 kg/hab./an ;
- 8,5 % de déchets concernés par la future **extension des consignes de tri**, soit 29,6 kg/hab./an ;
- 5,2 % de déchets qui auraient dû faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifique (DEEE, TLC, DMS), soit 18,0 kg/hab./an ;
- 24,6 % de **déchets résiduels**, soit 85,4 kg/hab./an.

Les intervalles de confiance à 95 % sont compris entre 2,6 % pour les biodéchets et 0,6 % pour les déchets concernés par l'ECT soit des valeurs assez faibles. Les résultats peuvent donc être considérés comme fiables et robustes à cette échelle.

La Figure 8 présente la comparaison des différents gisements de détournement de la Martinique 2024, exprimés en kg/hab./an, avec les résultats Martinique 2012, Hexagone 2017, La Réunion 2018/2019 et Guadeloupe 2022.

Les ratios de collecte des OMR des différents territoires comparés sont :

- 355,7 kg/hab./an pour la Martinique 2012 ;
- 253,7 kg/hab./an pour l'Hexagone 2017 ;
- 256,7 kg/hab./an pour la Réunion 2018/2019 ;
- 362,1 kg/hab./an pour la Guadeloupe 2022 ;
- 347,1 kg/hab./an pour la Martinique 2024.

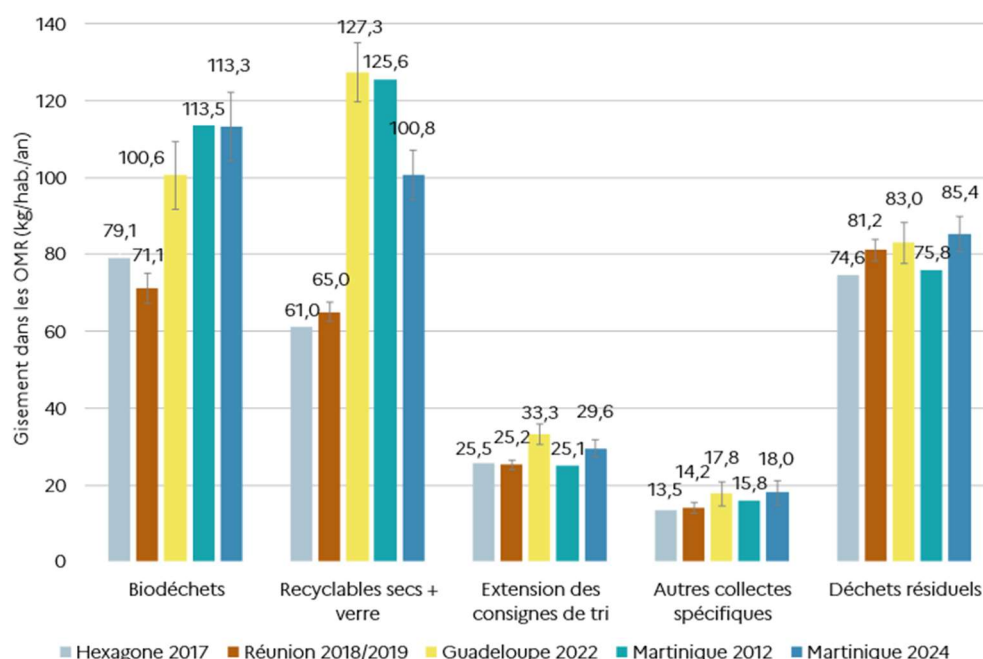


Figure 8 : Comparaison des différents gisements de détournement au sein des OMR

Le ratio de collecte des OMR en Martinique a diminué en 2024 par rapport à 2012 de près de 8,5 kg/hab./an.

Dans le détail, depuis 2012, on observe au sein des OMR :

- Une **baisse importante** des recyclables (recyclables secs + verre) en 2024 : 100,8 kg/hab./an contre 125,6 kg/hab./an en 2012 (- 26,5 kg/hab./an soit une baisse de 21 %) ;
- Une légère augmentation des déchets liés à l'extension des consignes de tri (+4,5 kg/hab./an) et des déchets résiduels (+9,6 kg/hab./an) ;
- Des quantités de **biodéchets** et d'**autres collectes spécifiques** équivalentes.

En 2024, tous les gisements au sein des OMR sont supérieurs en Martinique par rapport aux résultats de l'Hexagone en 2017 et de La Réunion 2018/2019. Ces différences sont toutefois très marquées sur les biodéchets (+34 kg/hab./an minimum en Martinique par rapport à l'Hexagone) et les recyclables (+40 kg/hab./an minimum en Martinique).

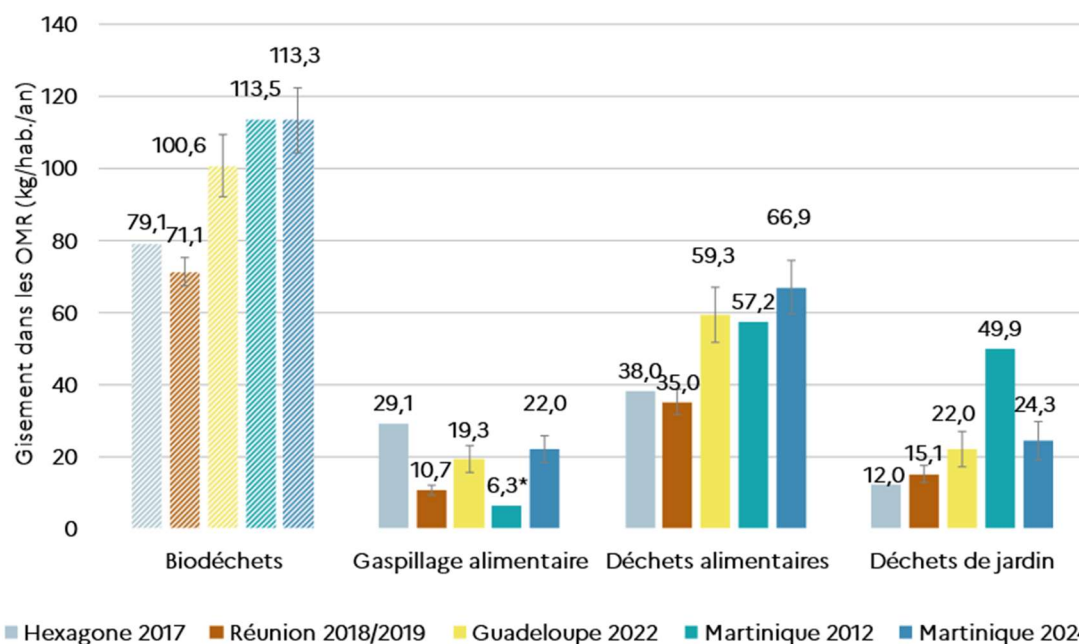
Les résultats sont en revanche relativement proches de ceux de la Guadeloupe en 2022, avec toutefois une différence significative pour les recyclables (RS + verre), moins présents au sein des OMR de la Martinique en 2024 (-26 kg/hab./an).

Les parties suivantes commentent les résultats pour la Martinique, en comparaison avec les données de la campagne précédente de 2012, de l'Hexagone 2017 et des données de la Guadeloupe 2022. Les résultats de la Réunion 2019/2018 souvent proches de ceux de l'hexagone ne sont présentés que lorsque cela est pertinent.

3.1.3.2.1. Les biodéchets au sein des OMR

Les biodéchets représentent 113,3 kg/hab./an au sein des OMR de la Martinique en 2024, ce qui en fait le gisement de détournement majoritaire pour les OMR. Cette quantité est supérieure à la moyenne de la Guadeloupe en 2022 (100,6 kg/hab./an), nettement supérieure aux résultats de l'Hexagone en 2017 (79,1 kg/hab./an) et également nettement supérieure aux résultats de la Réunion 2018/2019 (71,1 kg/hab./an). Elle est en revanche assez similaire au ratio de 2012 (113,5 kg/hab./an).

Les biodéchets au sein des OMR sont composés du gaspillage alimentaire (emballé ou non), des déchets alimentaires et des déchets de jardin (cf. Figure 9).



* le rapport de caractérisation de 2012 ne précise pas si le gisement de gaspillage alimentaire comprend les produits alimentaires emballés et non emballés ou s'il comptabilise uniquement les produits alimentaires emballés.

Figure 9 : Biodéchets présents dans les OMR

Le gaspillage alimentaire au sein des OMR en Martinique représente 22,0 kg/hab./an en 2024 dont 9,0 kg/hab./an encore emballés (entiers ou entamés). Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne de l'Hexagone 2017 (29,1 kg/hab./an) mais similaire au gaspillage alimentaire en Guadeloupe 2022 (19,3 kg/hab./an). La Réunion 2018/2019 se distingue avec des quantités de gaspillage alimentaire particulièrement faibles (10,7 kg/hab./an). Les raisons de ce faible ratio ne sont pas connues.

La comptabilisation du gaspillage alimentaire lors de la campagne de 2012 ne comporte pas le même niveau de détail qu'en 2024. Ainsi, la comparaison n'est pas pertinente en l'état.



Figure 10 : Exemples de gaspillage alimentaire présent au sein des OMR (avec et sans emballages)

Les **déchets alimentaires** (restes alimentaires non-consommables : épluchures, noyaux de fruits ...) sont majoritaires au sein du gisement de biodéchets dans les OMR (66,9 kg/hab./an en 2024). En comparaison aux autres données, en Martinique en 2024 les déchets alimentaires sont nettement supérieurs à la moyenne dans l'Hexagone 2017 (38,0 kg/hab./an), et de La Réunion 2018/2019 (35,0 kg/hab./an), mais similaires à la moyenne de la Guadeloupe 2022 (59,3 kg/hab./an). On ne note pas d'évolution significative par rapport à 2012 sur le territoire. Une certaine sensibilité tropicale existe sur ce type de déchets : certaines épluchures ou certains déchets alimentaires peuvent être plus important dans les régions tropicales (ananas, noix de coco, tubercules, etc.) en comparaison aux épluchures présentes dans les OMR de l'Hexagone (pommes de terre, carottes, pommes, etc.).

Les déchets de jardin représentent 24,3 kg/hab./an dans les OMR en 2024. C'est **deux fois moins par rapport à 2012** soit une baisse de 26 kg/hab./an. Malgré cette diminution, les déchets de jardin restent présents en quantité importante, similaire au ratio de la Guadeloupe (22,0 kg/hab./an) mais nettement supérieure à la moyenne en Hexagone 2017 (12,0 kg/hab./an) et La Réunion 2018/2019 (15,1 kg/hab./an). Ici encore, le climat tropical génère une production de déchets de jardin plus importante et toute l'année, alors qu'elle est saisonnière en Hexagone.



Figure 11 : Exemples d'autres biodéchets dans les OMR de La Martinique 2024 (déchets alimentaires à gauche, et déchets de jardin à droite)

3.1.3.2.2. Les recyclables au sein des OMR

Les recyclables (RS selon les consignes de tri actuelles + verre), représentent 29,0 % des OMR du territoire en 2024, soit **100,8 kg/hab./an**. C'est nettement supérieur au ratio de l'Hexagone 2017 (61,0 kg/hab./an) et de La Réunion 2017/2018 (65,0 kg/hab./an), mais bien inférieur à la moyenne Guadeloupe 2022 (127,3 kg/hab./an) et aux résultats de 2012 sur le territoire (125,6 kg/hab./an), comme présenté sur la Figure 12.

Les recyclables secs (RS) sont composés des papiers (21,4 kg/hab./an), des emballages ménagers (47,1 kg/hab./an). Les emballages en verre représentent 31,7 kg/hab./an.

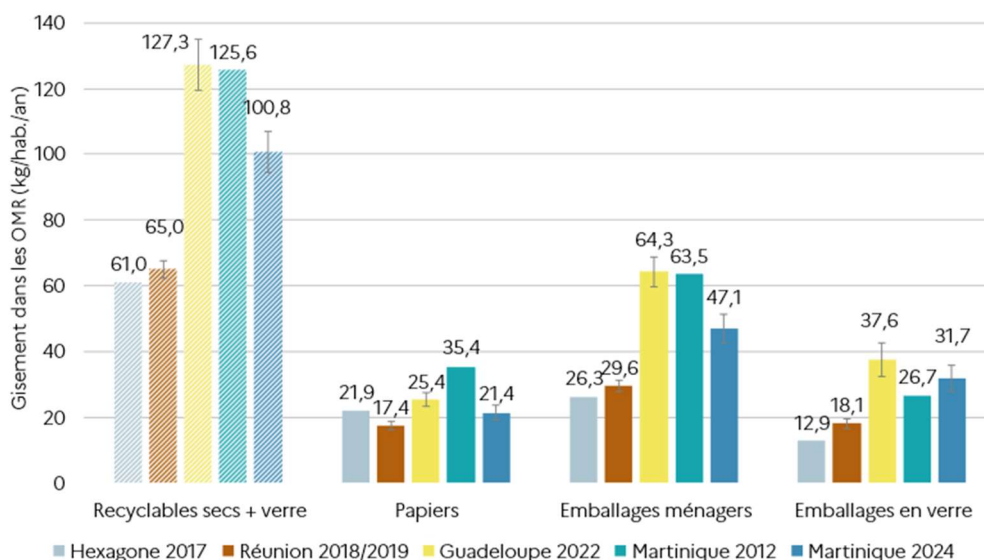


Figure 12 : Recyclables présents dans les OMR (RS + verre)

Au sein des OMR, le gisement des **papiers** est similaire en Martinique 2024 (21,4 kg/hab./an), en Guadeloupe 2022, à la Réunion 2018/2019 et dans l'Hexagone en 2017. En revanche, les papiers sont en forte diminution par rapport à 2012 (- 40%) sur le territoire.

La Figure 13 montre le détail des papiers au sein des OMR. Les résultats de La Réunion 2018/2019, proches de ceux de l'Hexagone 2017 n'ont pas été inclus dans ce graphique pour conserver la lisibilité.

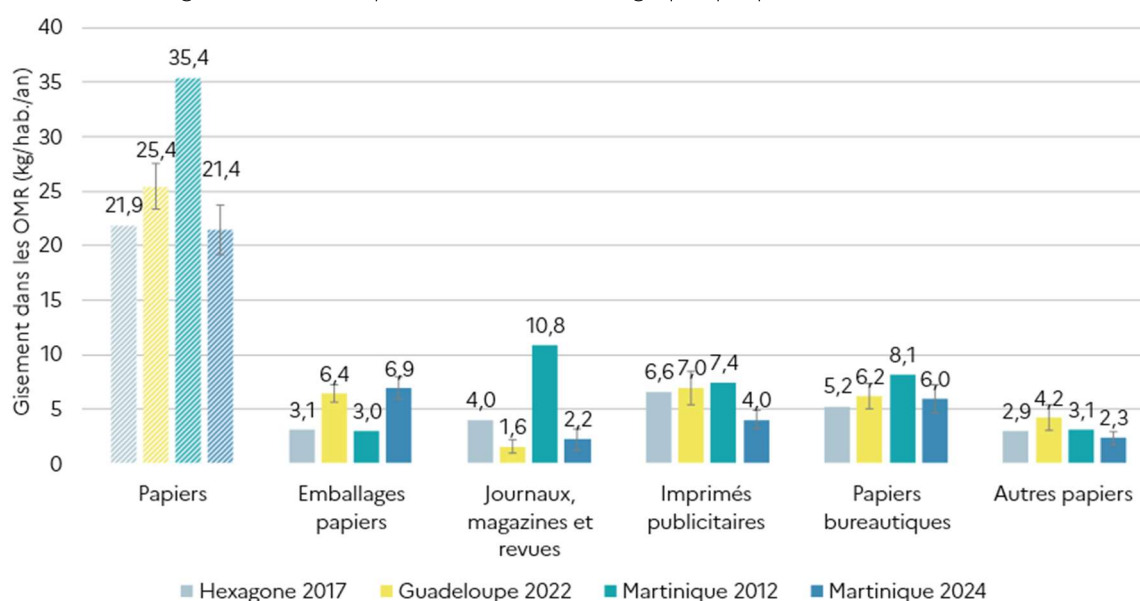


Figure 13 : Détail des papiers présents au sein des OMR

Tous les papiers sont en diminution entre 2012 et 2024, à l'exception des **emballages papiers** (sacs krafts, sacs en papier, emballages de sandwiches ...). La baisse la plus importante est celle des JRM (- 8 kg/hab./an), qui peut être expliquée par l'évolution des modes de consommations avec le développement de la presse digitale. Les imprimés publicitaires sont en baisse depuis 2012 et sont moins présents dans les OMR de La Martinique que dans les OMR de La Guadeloupe 2022 et de l'hexagone2017.



Figure 14 : Papiers présents au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : emballages papiers, imprimés publicitaires, papiers bureautiques, et JRM)

Les **emballages ménagers**, 47,1 kg/hab./an au sein des OMR de Martinique en 2024, sont inférieurs à la moyenne de la Guadeloupe 2022 (64,3 kg/hab./an) et en baisse par rapport à 2012 (- 27 %). En revanche, ils étaient presque deux fois moins présents dans les OMR de l'Hexagone en 2017 (26,3 kg/hab./an) et de La Réunion 2018/2019 (29,6 kg/hab./an).

La Figure 15 montre le détail des emballages ménagers présents dans les OMR.

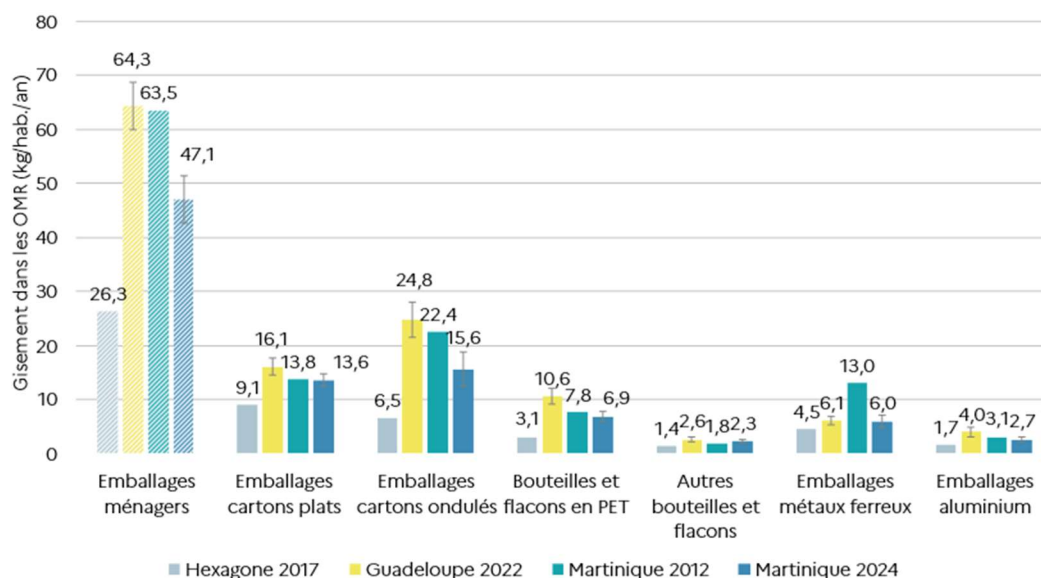


Figure 15 : Emballages ménagers au sein des OMR

Les emballages en cartons représentent près des deux-tiers des emballages dans les OMR avec 13,6 kg/hab./an d'emballages en cartons plats et 15,6 kg/hab./an d'emballages en cartons ondulés. On retrouve également 6,9 kg/hab./an de bouteilles et flacons en PET ou encore 6,0 kg/hab./an d'emballages métaux ferreux. Les autres sous-catégories sont minoritaires.

Depuis 2012, toutes les sous-catégories d'emballages sont en baisse dans les OMR Martiniquaises, à l'exception des autres bouteilles et flacons, qui restent stables. Les baisses les plus importantes correspondent aux emballages cartons ondulés et aux métaux ferreux.



Figure 16 : Emballages ménagers présents au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : emballages cartons plats, emballages cartons ondulés, bouteilles et flacons en PET, emballages métaux ferreux, autres bouteilles et flacons)

Les quantités d'emballages en verre (31,7 kg/hab./an en 2024) dans les OMR sont stables par rapport à 2012. En comparaison aux autres territoires, ils sont présents en quantités moins importantes que dans les OMR de la Guadeloupe en 2022 (37,6 kg/hab./an) mais plus de 2 fois supérieurs au ratio de l'hexagone 2017 (12,9 kg/hab./an) et La Réunion 2018/2019 (18,1 kg/hab./an).



Figure 17 : Emballages en verre présents dans les OMR

3.1.3.2.3. Les déchets de l'extension des consignes de tri au sein des OMR

L'acceptation dans le flux de RS des déchets concernés par l'extension des consignes de tri sera effective au 1^{er} janvier 2026 dans les DROM COM. La Figure 18 ci-dessous présente le détail de ce gisement.

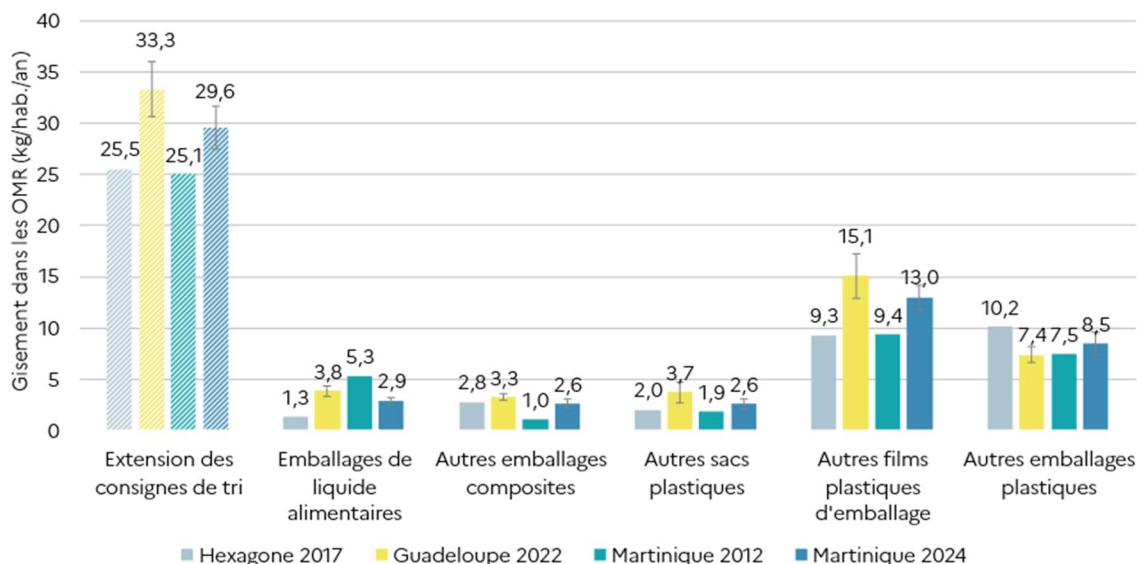


Figure 18 : Déchets concernés par l'ECT au sein des OMR

Actuellement, les ECT représentent 29,1 kg/hab./an dans les OMR de Martinique. Ce ratio est inférieur à celui mesuré en Guadeloupe en 2022 (33,3 kg/hab./an) mais supérieur à celui de l'Hexagone 2017 (25,5 kg/hab./an) et La Réunion 2018/2019 (25,2 kg/hab./an). Il semble en augmentation par rapport à 2012, avec une augmentation principalement due aux films plastiques d'emballage. Les IC sont toutefois élevés sur ce flux.

Il s'agit principalement de films plastiques d'emballages (13,0 kg/hab./an) et d'emballages plastiques rigides (8,5 kg/hab./an). Les autres sous-catégories, telles que les ELA (2,9 kg/hab./an), les emballages composites (2,6 kg/hab./an) et encore les autres sacs plastiques (2,6 kg/hab./an) sont présents en quantités moins importantes au sein des OMR.

Remarque : Ces emballages étant constitués de matériaux légers, les quantités présentées ici peuvent être surévaluées du fait d'une souillure par des éléments organiques.



Figure 19 : Déchets concernés par l'extension des consignes de tri (de gauche à droite puis de haut en bas : films plastiques, emballages plastiques rigides, sacs plastiques, ELA, emballages composites)

3.1.3.2.4. Déchets détournables vers d'autres collectes spécifiques au sein des OMR

Les autres déchets qui auraient dû faire l'objet d'une collecte ou d'un traitement spécifique (filiales présentes et actives sur le territoire) représentent 5,2 % des OMR de Martinique en 2024, soit 18,0 kg/hab./an. Ce ratio est similaire à celui de la Guadeloupe en 2022 (17,8 kg/hab./an) mais supérieur à celui de l'Hexagone 2017 (13,5 kg/hab./an) et La Réunion (14,2 kg/hab./an). En 2012, ce ratio s'élevait à 15,8 kg/hab./an en Martinique.

Ces déchets sont composés des TLC, DEEE et DMS, tel que présenté dans la Figure 20.

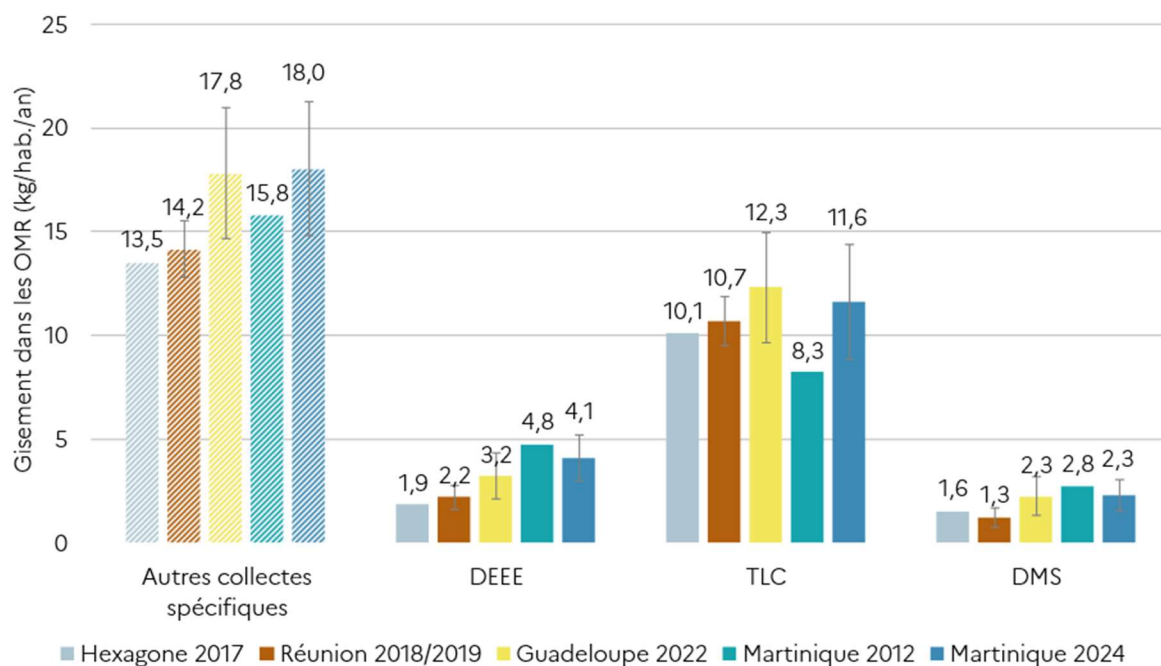


Figure 20 : Déchets devant faire l'objet d'autres collectes spécifiques au sein des OMR

Les TLC représentent un gisement de 11,6 kg/hab./an au sein des OMR de Martinique en 2024, ce qui est sensiblement similaire à l'Hexagone 2017 (10,1 kg/hab./an), Guadeloupe en 2022 (12,3 kg/hab./an) et La Réunion 2018/2019 (10,7 kg/hab./an). Il s'agit majoritairement de Textiles (8,2 kg/hab./an) puis de chaussures et maroquinerie (3,4 kg/hab./an).

Parmi ces TLC, une part des vêtements est en état correct et aurait pu faire l'objet d'un réemploi (cf. Figure 21).



Figure 21 : TLC présents au sein des OMR de Martinique

Les DEEE représentent 4,1 kg/hab./an au sein des OMR en 2024, soit un ratio similaire à celui de 2012 mais supérieur à celui de la Guadeloupe en 2024 (3,2 kg/hab./an) et plus du double de la moyenne Hexagone2017 (1,9 kg/hab./an).

Les DMS représentent 2,3 kg/hab./an : il s'agit de DDS, de piles et accumulateurs, de déchets médicaux ou encore d'autres déchets spéciaux (cf. Figure 22). Ce gisement est similaire sur tous les territoires comparés.

Les DEEE et les DMS n'ont pas leur place au sein des OMR, et bien qu'ils soient en quantités relativement faibles, ils présentent un caractère dangereux, avec la présence de métaux lourds ou encore de produits toxiques.

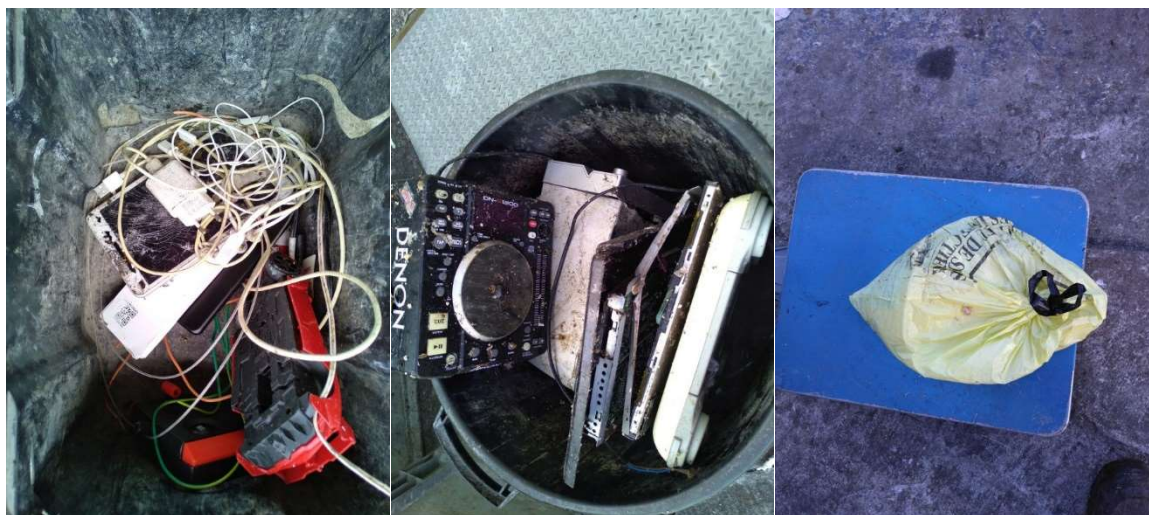


Figure 22 : DEEE (à gauche et au centre) et DMS au sein des OMR : déchets médicaux (à droite)

3.1.3.2.5. Déchets résiduels

Les déchets résiduels représentent 85,4 kg/hab./an soit près d'un quart des OMR de Martinique en 2024. Ils sont bien positionnés au sein des OMR car il n'existe pour le moment pas d'autres collectes pour ces déchets sur le territoire.

La Figure 23 présente en détail ce gisement.

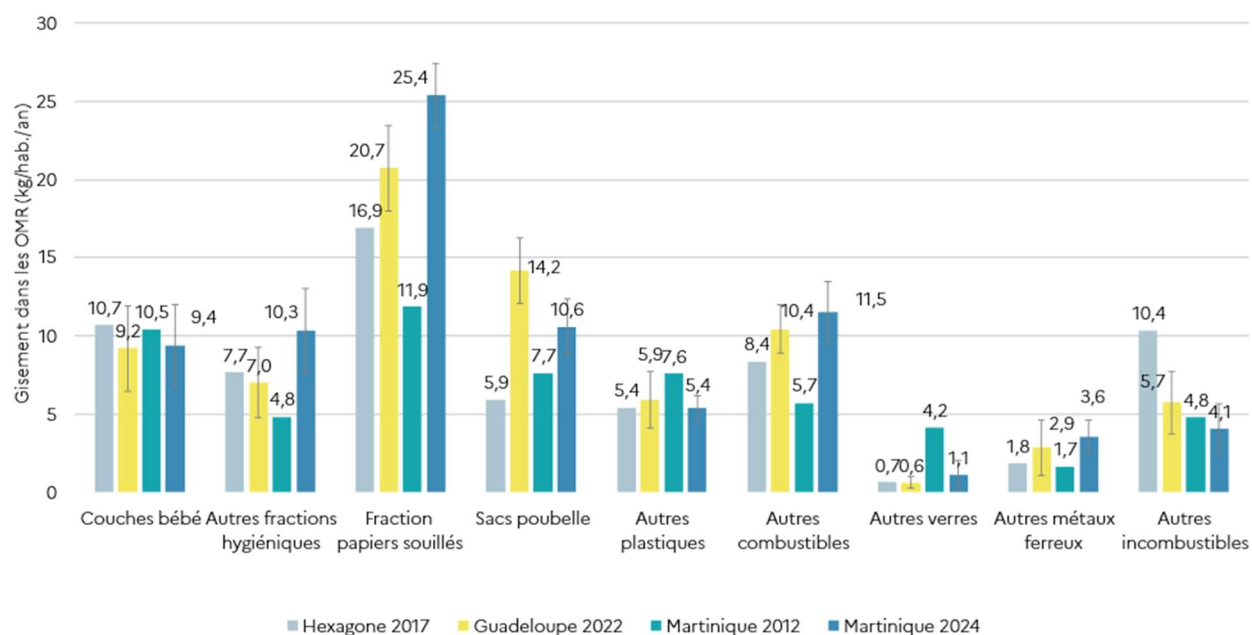


Figure 23 : Déchets résiduels au sein des OMR

La sous-catégorie majoritaire est celle des **papiers souillés**, à hauteur de 25,4 kg/hab./an (13 % des OMR). C'est une quantité largement supérieure à l'Hexagone 2017 (16,9 kg/hab./an) et une augmentation de plus du double par rapport à 2012 (11,9 kg/hab./an). Les **autres fractions hygiéniques** (10,3 kg/hab./an, composées de lingettes, couches adultes, cotons, protections hygiéniques) et la catégorie des **couches bébés** (9,3 kg/hab./an) sont également en forte augmentation depuis 2012. Cette augmentation a été observée dans les OMR de l'Hexagone entre 2007 et 2017, notamment en raison des évolutions des modes de consommation.



Figure 24 : Déchets résiduels au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : papiers souillés, couches bébés, fractions hygiéniques, autres combustibles, autres incombustibles et sacs poubelles)

Le ratio de collecte des OMR sur le territoire de Martinique est de **347 kg/hab./an**. Selon les consignes actuelles, les deux-tiers des déchets peuvent être détournés et représentent un gisement de **83 775 t/an**. Ces déchets pourraient faire l'objet d'un tri à la source pour une valorisation organique (40 891 t/an), devraient être collectés avec le gisement des **déchets recyclables secs** (36 374 t/an) ou les **autres collectes spécifiques** (TLC, DEEE et DMS – 6 510 t/an). Le développement de l'extension des consignes de tri permettrait de détourner 10 680 t/an de déchets supplémentaires. Les **déchets résiduels** correspondent à **25 % des OMR** soit 30 839 t/an. L'infographie ci-dessous présente la composition moyenne des OMR et les gisements associés par habitant de La Martinique en 2024 (sur la base de la population 2022 et des tonnages 2022).

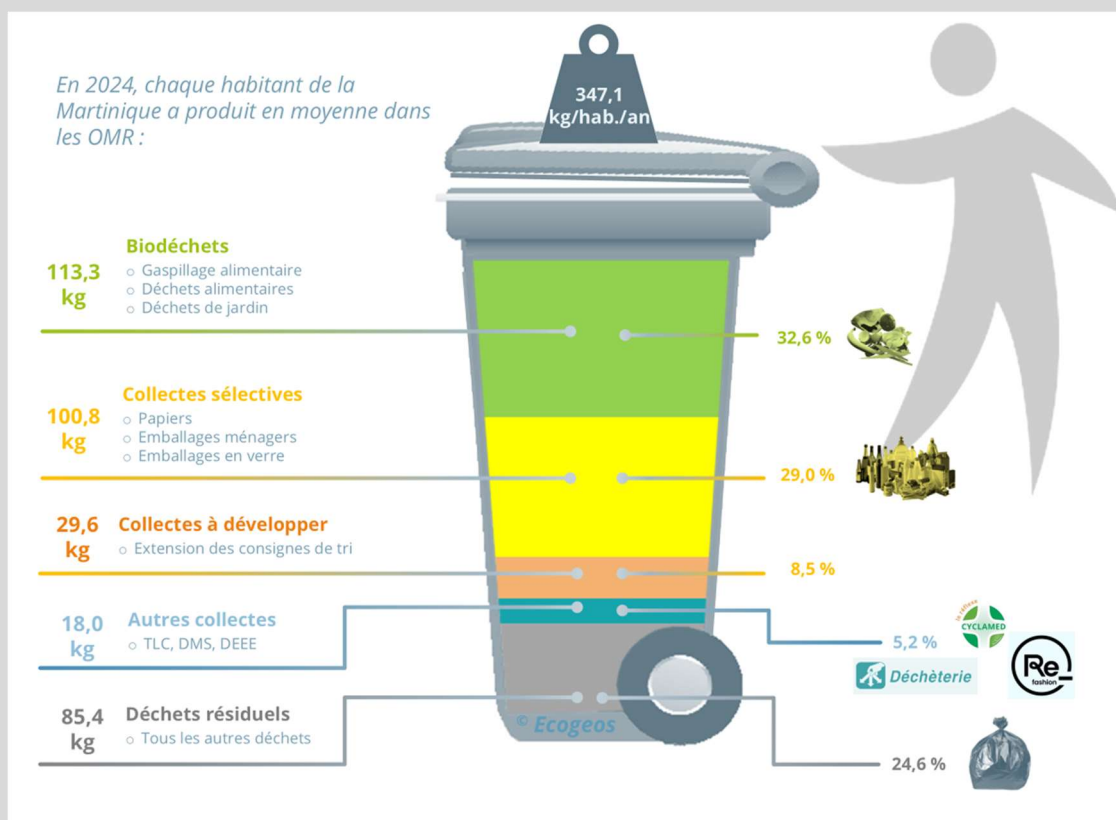


Figure 25 : Composition des OMR par gisement de détournement

Depuis 2012, la quantité d'OMR collectée a baissé, passant de 355 kg/hab./an à 347 kg/hab./an. La composition a elle aussi évolué. On observe :

- Des quantités de **biodéchets** au sein des OMR qui n'évoluent pas au global, mais une évolution au sein du gisement : forte augmentation du gaspillage alimentaire (+ 15 kg/hab./an) qui pourrait être dû à une différence méthodologique, mais une baisse importante des déchets de jardin (- 25 kg/hab./an) ;
- Une baisse des **recyclables secs** que ce soit pour les papiers (-14 kg/hab./an) ou les emballages (- 16 kg/hab./an) dont particulièrement les Journaux-revues-Magazines (-8 kg/hab./an) et les cartons ondulés (-7 kg/hab./an) ;
- Des quantités de **verre** d'emballages similaires ;
- Une augmentation des **déchets résiduels** marquée principalement par la hausse des textiles sanitaires : papiers souillés (+ 13 kg/hab./an) et autres fractions hygiéniques (+ 6 kg/hab./an).

3.1.4. Spécificités par EPCI

Les territoires des 3 EPCI de collecte (CAP NORD, CACEM et CAESM) possèdent des caractéristiques propres impactant leurs ratios de collecte : CAP NORD est un territoire rural et touristique, la CACEM est un territoire très urbain concentrant la grande majorité des activités économiques et des administrations, enfin la CAESM est un territoire avec une activité touristique importante. CAP NORD est l'EPCI présentant le ratio de collecte le plus faible (292,2 kg/hab./an), devant la CAESM (356,1 kg/hab./an) puis la CACEM (374,8 kg/hab./an). Les ratios de collecte sont exprimés selon la population INSEE qui ne prend pas en compte l'impact du tourisme.

La Figure 26 présente les différents gisements de détournement dans les OMR, pour chaque EPCI.

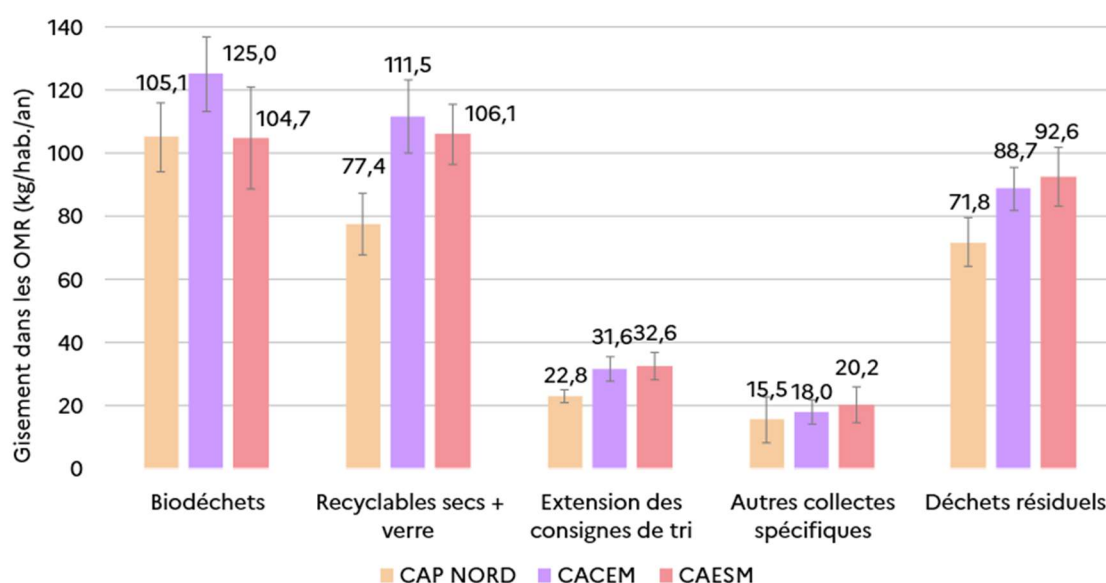


Figure 26 : Gisements de détournement au sein des OMR, par EPCI

CAP NORD présente les ratios de collecte les plus faibles, à l'exception des biodéchets, où le gisement est similaire à celui de la CAESM.

La CACEM, qui possède le ratio de collecte total des OMR le plus élevé (375 kg/hab./an), possède également le ratio de biodéchets collectés par habitant le plus élevé (125,0 kg/hab./an). Il s'agit du seul EPCI à ne pas avoir mis en place de collectes spécifiques de biodéchets sur son territoire.

La CAESM présente des ratios de collecte assez similaires à ceux de la CACEM, à l'exception du gisement des biodéchets inférieur à celui de la CACEM. Cette différence s'explique par la présence de la collecte PàP des biodéchets sur la CAESM.

Les parties suivantes proposent un zoom comparatif détaillé sur chacun de ces gisements.

3.1.4.1. Les biodéchets au sein des OMR

La mise en place et le déploiement par les EPCI d'une ou de plusieurs solutions de tri à la source des biodéchets pour ses usagers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024. La CAESM propose une collecte PàP des biodéchets sur la quasi-totalité de son territoire (hors voies étroites, habitat vertical...). CAP NORD propose ce même service mais uniquement sur une partie de son territoire (communes de La Trinité, Le Robert, Gros Morne et Sainte-Marie). La CACEM n'a pas mis en place de collecte biodéchets.

Depuis 2000, la CACEM et CAP NORD distribuent des composteurs individuels sur leur territoire. Au dernier recensement fin 2022, plus de 9 000 composteurs individuels sur la CACEM ont été distribués et plus de 5 000 sur CAPNORD.

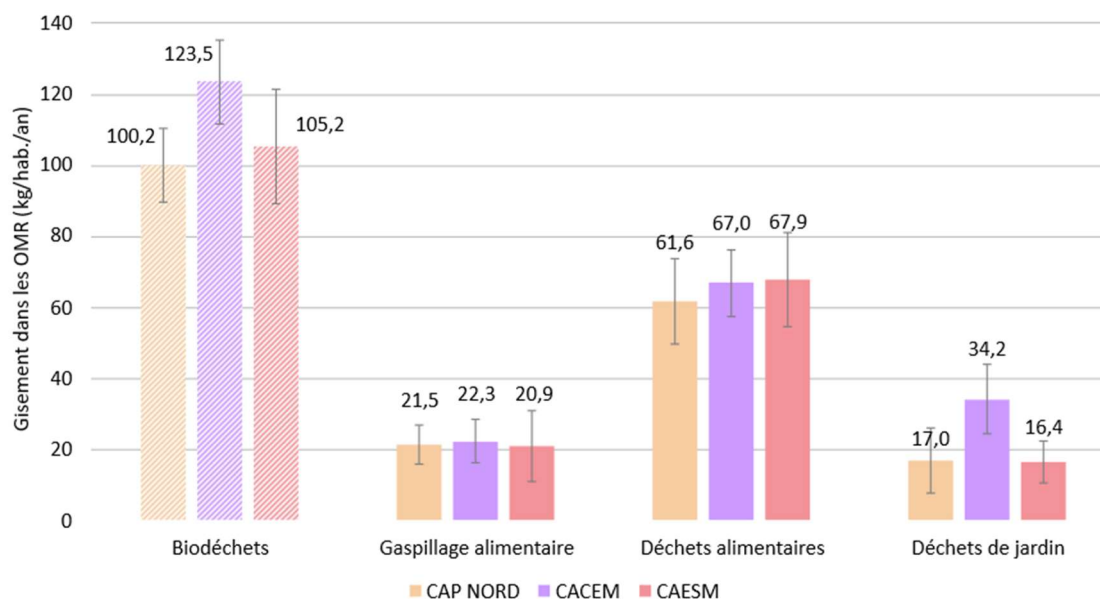


Figure 27 : Gisements de biodéchets présents au sein des OMR, par EPCI

Les quantités de gaspillage alimentaire et de déchets alimentaires dans les OMR sont similaires pour les 3 EPCI (cf. Figure 27).

En revanche, on note une différence significative concernant les déchets de jardin, dont la quantité est plus importante pour la CACEM (34,2 kg/hab./an), soit près du double de CAP NORD et de la CAESM. La collecte des biodéchets en PàP développée sur la CAESM et partiellement sur CAP NORD permet de capter une partie des déchets de jardin et contribue à la réduction de ceux-ci dans les OMR.

3.1.4.2. Les déchets recyclables au sein des OMR

Sur les 3 EPCI, la collecte des recyclables secs (papiers et emballages ménagers) se fait en PAV et en PàP, avec des fréquences de collecte variables pour la collecte PàP : en C1 pour CAP NORD, en C0,5 pour la CACEM, en C1 ou C0,5 selon les communes pour la CAESM.

Les emballages en verre sont collectés exclusivement en PAV sur l'intégralité du territoire martiniquais.

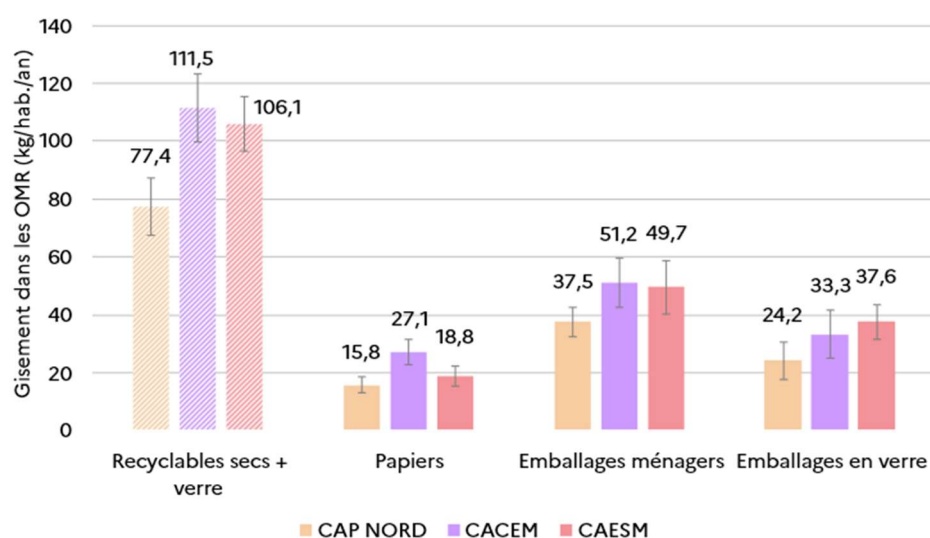


Figure 28 : Gisement de déchets recyclables (RS + verre) au sein des OMR, par EPCI

Comme indiqué sur la Figure 28, les gisements de **déchets recyclables** (RS + verre) au sein des OMR de la CACEM et de la CAESM sont similaires (respectivement 111,5 et 106,1 kg/hab./an), alors que CAP NORD présente un gisement significativement plus faible (77,4 kg/hab./an).

La Figure 29 détaille la composition des papiers dans les OMR, par EPCI.

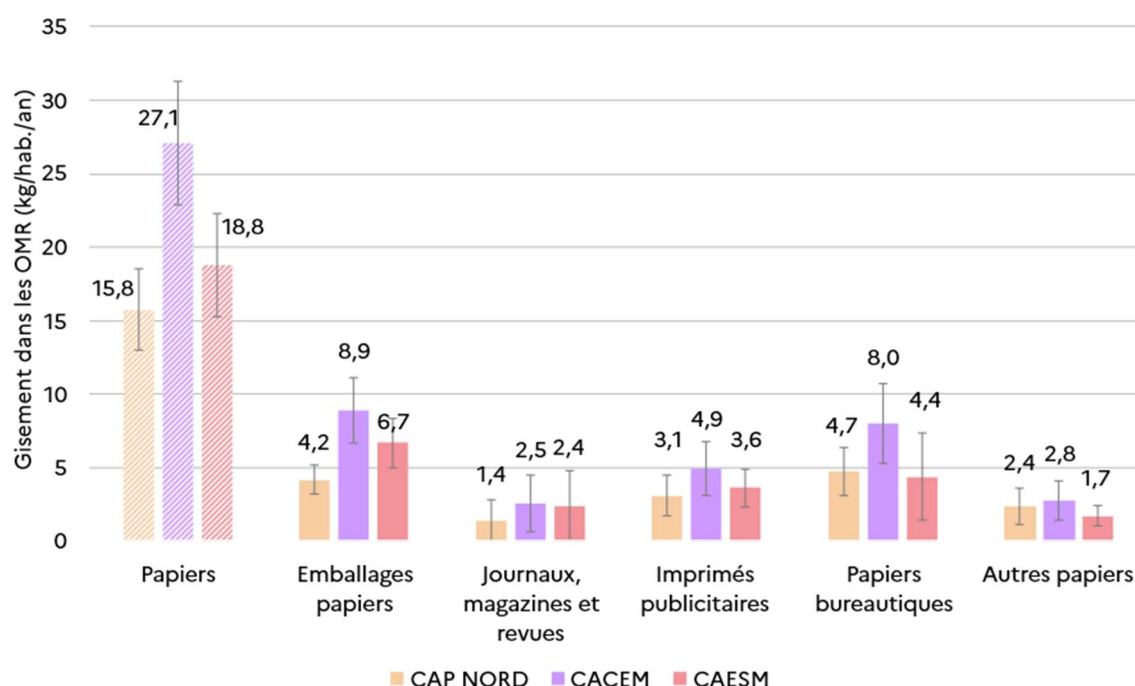


Figure 29 : Détail des papiers présents au sein des OMR, par EPCI

La CACEM présente un gisement de papiers dans les OMR plus important (27,1 kg/hab./an) que les autres EPCI, avec notamment des quantités importantes de papiers bureautiques, emballages papiers et imprimés publicitaires. Ceci peut s'expliquer par la typologie urbaine du territoire et la présence plus importante d'administrations et d'entreprises.

La Figure 30 détaille la composition, par EPCI, des emballages ménagers présents dans les OMR.

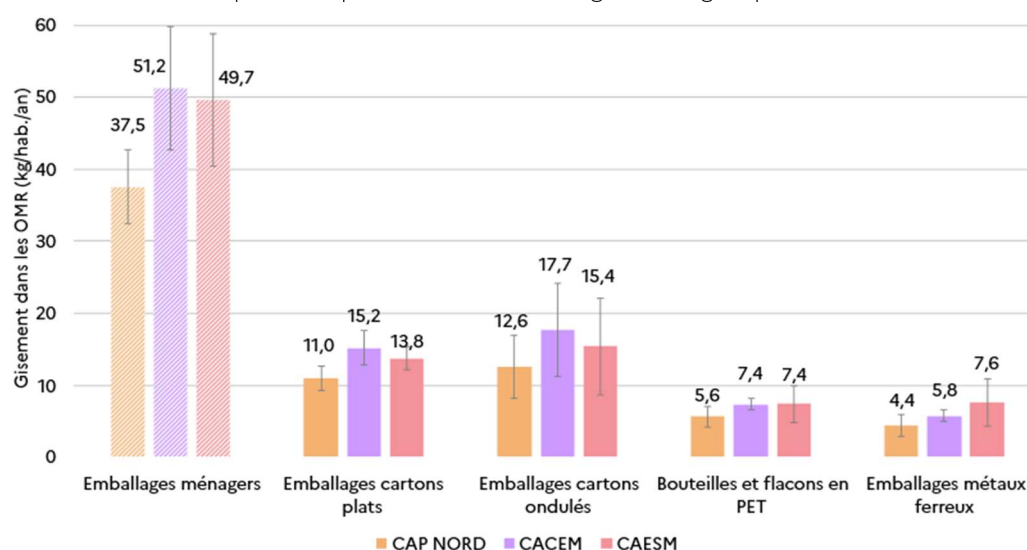


Figure 30 : Comparaison par EPCI des emballages présents au sein des OMR

Les emballages ménagers sont présents en quantités similaires au sein des OMR de la CACEM et de la CAESM (respectivement 51,2 et 49,7 kg/hab./an), mais en quantité plus faible au sein des OMR de CAP NORD (37,5 kg/hab./an).

Concernant les emballages en verre, la CAESM en présente une quantité plus importante dans ses OMR (37,6 kg/hab./an) comparé à CAP NORD et à la CACEM (respectivement 24,2 et 33,3 kg/hab./an).

3.1.4.3. Déchets concernés par l'extension des consignes de tri au sein des OMR

La Figure 31 présente les quantités de déchets concernées par les ECT présent dans les OMR, par EPCI.

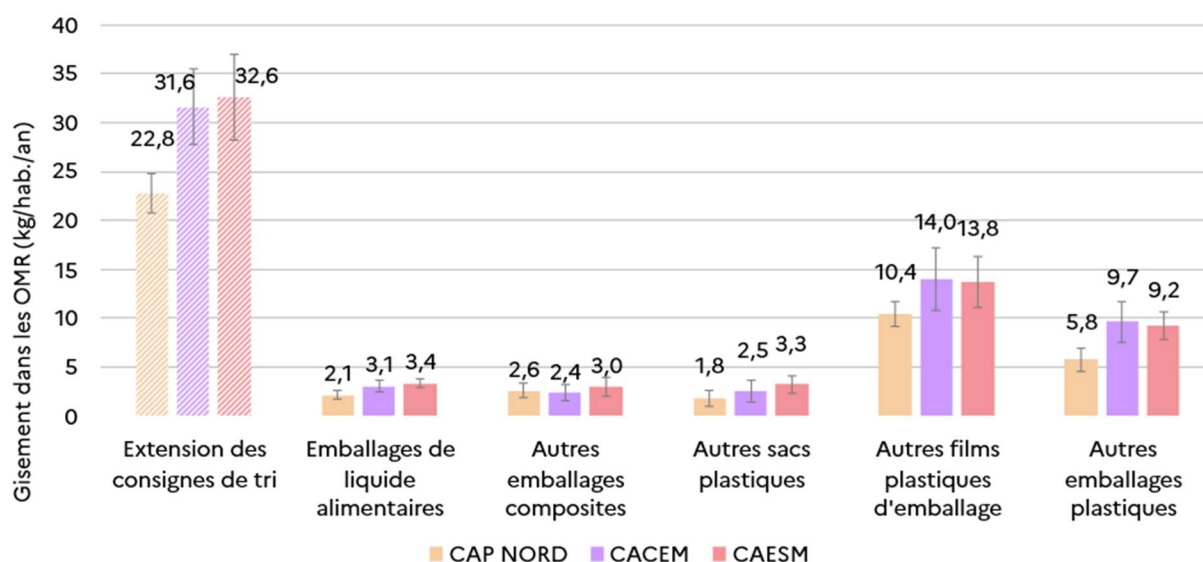


Figure 31 : Gisement de déchets concernés par l'ECT au sein des OMR, par EPCI

La CAESM et la CACEM présentent des quantités de déchets concernés par l'extension des consignes de tri similaires, avec respectivement 32,6 et 31,6 kg/hab./an. CAP NORD présente une quantité nettement inférieure, avec 22,8 kg/hab./an.

La différence observée est principalement liée à des quantités plus faibles de films et autres emballages plastiques au sein des OMR de CAP NORD.

3.1.4.4. Déchets pouvant faire l'objet d'autres collectes spécifiques au sein des OMR

Pour rappel, ce gisement est composé des DEEE, les TLC ainsi que les DMS. La Figure 32 présente les quantités, par EPCI, des déchets présents dans les OMR qui pourraient être détournés vers les autres collectes spécifiques

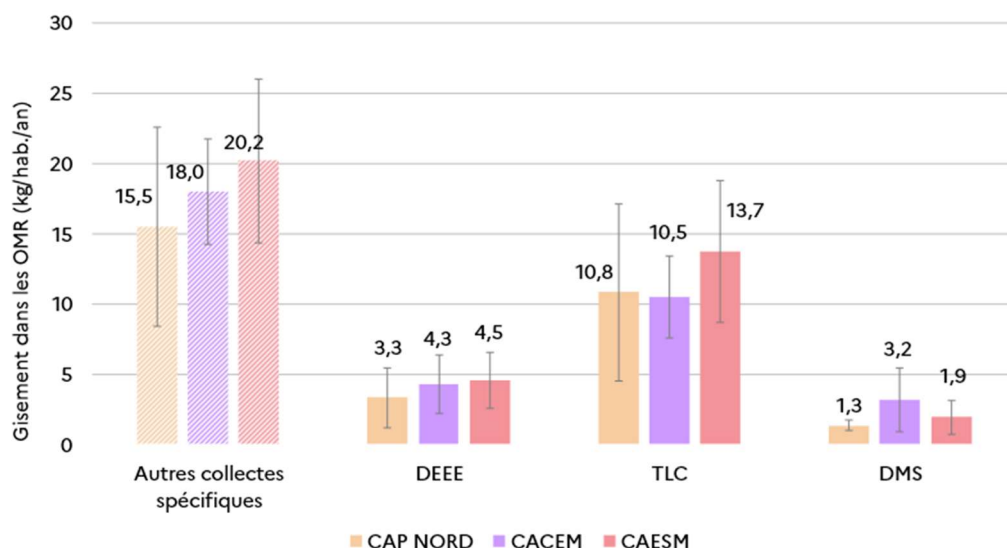


Figure 32 : Gisement des déchets concernés par d'autres collectes spécifiques au sein des OMR, par EPCI

Des variations importantes selon les échantillons sont observées, symbolisées par les IC 95 % très élevés. Les résultats ne permettent pas d'identifier de différences significatives entre les EPCI.

3.1.4.5. Déchets résiduels au sein des OMR

Les déchets résiduels, qui sont bien positionnés au sein des OMR représentent près d'un quart des OMR totaux pour chacun des EPCI (cf. Figure 33).

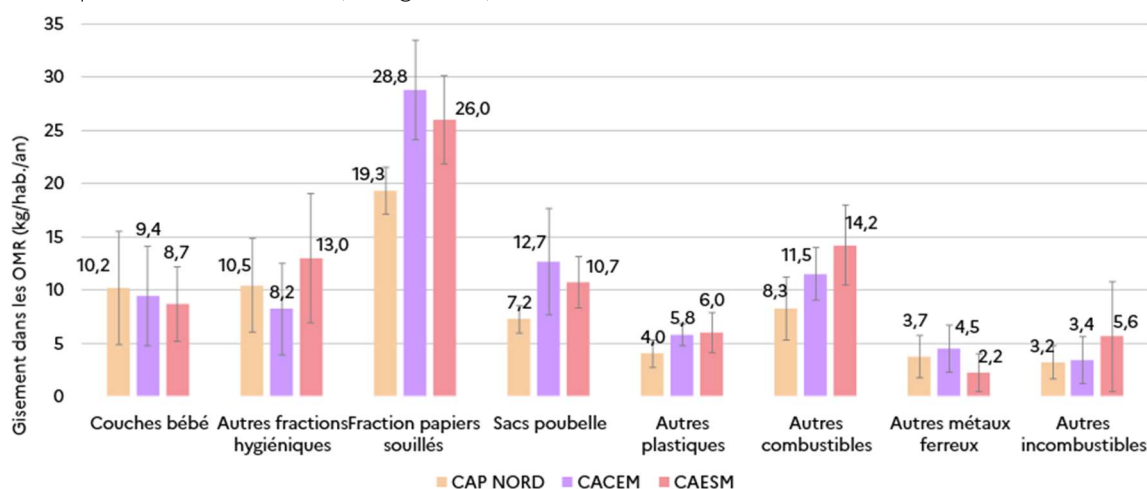


Figure 33 : Gisement de déchets résiduels au sein des OMR, par EPCI

On observe principalement des quantités relativement faibles de papiers souillés, sacs poubelles, autres plastiques et autres combustibles au sein des OMR de CAP NORD.

3.1.5. Spécificités par type de producteurs (M/AE)

Les doubles-collectes mises en place ont permis de séparer les déchets provenant de ménages et les déchets provenant d'activités économiques. La Figure 34 compare la composition des OMR en fonction du type de producteurs.

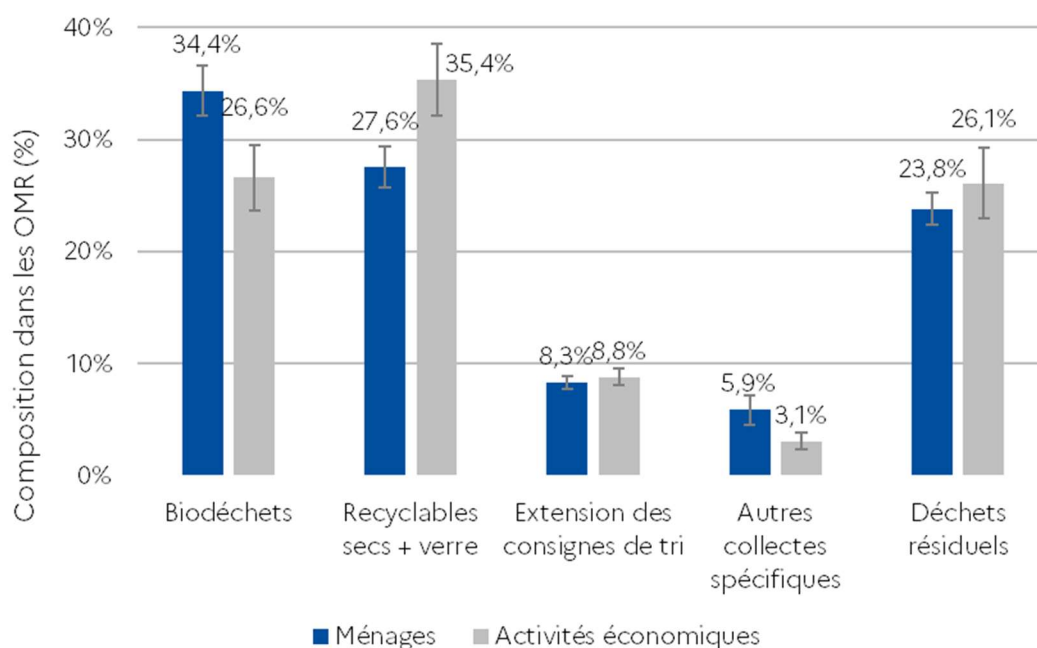


Figure 34 : Gisements au sein des OMR de La Martinique en fonction du type de producteur

Les déchets provenant des activités économiques contiennent en moyenne une part plus importante de déchets recyclables secs, en comparaison avec les déchets des ménages.

Plus de la moitié des déchets recyclables secs sont des emballages ménagers (18,2 % contre 12,5 % pour les déchets des ménages), et il y a une majorité d'emballages en cartons ondulés (9,8 % contre 3,2 % pour les déchets des ménages).

A contrario, les biodéchets sont présents en proportions moins importantes dans les OMR provenant des AE (26,6 % contre 34,4 % pour les OMR des ménages). On note en effet une part moins importante de déchets verts et de déchets alimentaires au sein des OMR des AE ; le gaspillage alimentaire est toutefois en proportions similaires.

3.1.6. Paramètres physico-chimiques des OMR

Pour déterminer les paramètres physico-chimiques des OMR, des valeurs théoriques sont utilisées ; elles proviennent des mesures réalisées lors des MODECOM Hexagone 2007 et 2017, de la Guadeloupe en 2022 et de la Réunion en 2018/2019. Il s'agit des paramètres d'humidité, du pouvoir calorifique inférieur (PCI), de la matière organique totale (MOT) et du carbone organique total (COT).

3.1.6.1. Humidité

Le tableau suivant présente les valeurs d'humidité des différentes catégories de déchets sur le territoire de la Guadeloupe, de la Réunion et de l'Hexagone 2017.

Les mesures d'humidité ont été réalisées pour chaque campagne en respectant les prescriptions de la norme AFNOR NF X30-408 « Déchets ménagers et assimilés – Méthode de caractérisation – Analyse sur produit brut ». Elles sont présentées dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Humidités par fraction mesurées lors des campagnes de caractérisation de référence

Catégorie	Humidité (%)		
	Hexagone 2017	La Réunion 2018/2019**	Guadeloupe 2022***
Putrescibles	55,2 %	64,3 %	66,4 %
Déchets de jardin	59,9 %	60,6 %	62,3 %
Papiers	24,6 %	30,6 %	29,3 %
Cartons	33,5 %	36,5 %	33,7 %
Composites emballages	24,2 %	26,1 %	24,9 %
Composites (autres)	1,7 %	5,3 %	4,4 %
Textiles	30,1 %	39,5 %	22,4 %
Textiles sanitaires	53,0 %	65,3 %	56,3 %
Films plastiques	27,9 %	38,4 %	28,8 %
Autres plastiques	18,0 %	19,8 %	14,2 %
Combustibles	17,2 %	23,6 %	22,8 %
Verre	1,3 %	0,8 %	0,0 %
Métaux	12,1 %	7,6 %	3,5 %
Incombustibles	6,6 %	5,5 %	0,0 %
Déchets dangereux*	ND	ND	ND
Eléments fins < 8 mm	44,0 %	45,0 %	42,5 %
Moyenne OMR	36,9 %	42,1 %	35,5 %

*Les déchets dangereux n'ont pas été analysés.

** Les résultats pour la Réunion sont une moyenne de deux campagnes d'analyse, une réalisée en saison sèche et une en saison humide.

*** Les résultats pour la Guadeloupe sont issus d'une campagne unique en saison sèche.

On observe des résultats par fraction assez similaires, quelle que soit l'origine des OMR, avec toutefois des humidités pour certains fractions plus élevées en Guadeloupe et à la Réunion, liées au climat.

Pour la Martinique, les valeurs de la Réunion sont retenues, car elles prennent en compte les deux saisonnalités.

L'humidité moyenne des OMR de Martinique ainsi estimée est de 42,1 %.

3.1.6.2. MOT et COT

Le Tableau 18 présente les valeurs de MOT et de COT des différentes catégories de déchets sur le territoire de la Guadeloupe et lors du MODECOM Hexagone de 2017. Ces paramètres n'avaient pas été analysés lors de la campagne 2018/2019 de la Réunion.

Les analyses de MOT et de COT, pour les deux campagnes, suivent les normes : « NF U44-160 par calcination » pour la MOT et « EN 13137 / dosage par infrarouge » pour le COT.

Les catégories verre, métaux, incombustibles et déchets dangereux n'ont pas fait l'objet de ces analyses.

Tableau 18. Comparaison de la MOT et du COT analysés lors des campagnes MODECOM 2017 et Guadeloupe 2022.

Catégorie	MOT (% sur sec)		COT (%)	
	MODECOM 2017	Guadeloupe 2022*	MODECOM 2017	Guadeloupe 2022*
Putrescibles	85,1 %	84,7 %	40,4 %	44,4 %
Déchets de jardin	82,1 %	84,9 %	40,7 %	44,1 %
Papiers	75,4 %	62,2 %	36,4 %	33,9 %
Cartons	80,5 %	84,1 %	38,3 %	41,4 %
Composites emballages	85,8 %	87,8 %	44,6 %	45,5 %
Textiles	91,2 %	88,5 %	46,5 %	47,9 %
Textiles sanitaires	88,2 %	91,2 %	43,2 %	44,9 %
Films plastiques	86,1 %	82,8 %	55,0 %	54,8 %
Autres plastiques		81,4 %		47,3 %
Combustibles	82,0 %	87,8 %	42,4 %	50,1%
Eléments fins	45,4 %	52,7 %	23,0 %	27,8 %
Moyenne OMR	68,7 %	68,7 %	35,8 %	36,9 %

* Les résultats pour la Guadeloupe sont issus d'une campagne unique en saison sèche.

On observe des résultats par fraction assez similaires entre les campagnes de la Guadeloupe et du MODECOM Hexagone 2007, que ce soit pour la MOT et le COT. Une moyenne simple a été calculée pour obtenir les taux de COT et MOT de la Martinique. Les résultats sont présentés dans le Tableau 19.

Tableau 19 : Résultats retenus de la COT et de la MOT sur le territoire de Martinique

Catégorie	Martinique 2024	
	MOT (en %)	COT (en %)
Putrescibles	84,9 %	42,4 %
Déchets de jardin	83,5 %	42,4 %
Papiers	68,8 %	35,2 %
Cartons	82,3 %	39,9 %
Composites emballages	86,8 %	45,1 %
Textiles	89,9 %	47,2 %
Textiles sanitaires	89,7 %	44,1 %
Films plastiques	84,5 %	54,9 %
Autres plastiques	81,4 %	51,2 %
Combustibles	84,9 %	46,3 %
Eléments fins	49,1 %	25,4 %
Moyenne OMR	68,7 %	36,4 %

3.1.6.3. Le PCI

Le Tableau 20 présente les valeurs du Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des OMR de la Réunion et de la Guadeloupe, et du MODECOM Hexagone 2007. Les données de l'Hexagone 2017 ne sont pas disponibles. Les catégories verre, métaux, incombustibles et déchets dangereux n'ont pas fait l'objet d'analyses de PCI pour la Réunion ni pour la Guadeloupe.

La norme suivie est la suivante : « PEMR par NF EN 15 407 puis conversion en PCI ».

Tableau 20 : Valeurs de PCI analysées lors de différentes campagnes de caractérisation

Catégorie	PCI (MJ/kgMS)		
	Hexagone 2007*	La Réunion 2018/2019	Guadeloupe 2022
Putrescibles	17,9	17,6	17,9
Déchets de jardin		16,8	16,8
Papiers	13,8	13,6	12,9
Cartons	15,6	15,1	16,2
Composites emballages	23,2	18,0	18,4
Textiles	22,1	17,4	19,1
Textiles sanitaires	19,4	16,9	17,4
Films plastiques	35,5	27,3	25,2
Autres plastiques			20,2
Combustibles	18,7	18,4	21,0
Verre	0,7	ND	ND
Métaux	10,7	ND	ND
Incombustibles	1,7	ND	ND
Déchets dangereux	ND	ND	ND
Eléments fins*	9,9	11,4	10,5
Moyenne OMR			13,7

* Eléments fins < 8 mm

On observe des résultats par fraction assez similaires entre les campagnes de la Guadeloupe, du MODECOM Hexagone et de La Réunion. Une moyenne simple a été calculée pour obtenir les des taux de PCI par fraction de la Martinique. Les résultats de PCI retenus pour la Martinique sont présentés dans le Tableau 21, en potentiel de matière sèche par catégorie et au global. Le PCI moyen des OMR en Martinique est estimé à 16,2 MJ/kg MS, ce qui correspond à 9,0 MJ/ kg brute d'OMR en mélange.

Tableau 21 : Résultats retenus pour l'estimation du PCI des OMR de Martinique

Catégorie	PCI OMR Martinique 2024 (MJ/kg MS)
Putrescibles	17,8
Déchets de jardin	16,8
Papiers	13,4
Cartons	15,6
Composites emballages	19,9
Textiles	19,5
Textiles sanitaires	17,9
Films plastiques	27,1
Autres plastiques	
Combustibles	19,4
Verre*	ND
Métaux*	ND
Incombustibles*	ND
Déchets dangereux*	ND
Eléments fins	10,6
PCI global	16,2

3.2. Les recyclables secs (RS) et le verre

3.2.1. Méthodologie d'analyse des résultats du flux de recyclables secs

La composition des recyclables secs est calculée pour chaque échantillon en intégrant les compositions des différentes fractions de déchets : la fraction supérieure à 100 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm, la fraction entre 8 et 20 mm et la fraction inférieure à 8 mm (pesée mais non triée).

Au total, 20 échantillons de Recyclables Secs (RS) collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire ont été caractérisés (8 issus de la CACEM, 7 pour CAP NORD et la CAESM, dont 1 échantillon issu des PAV pour chaque EPCI).

Les résultats, présentés à l'échelle de Martinique, ont été calculés avec une moyenne simple de chaque échantillon.

Le Tableau 22 présente la grille d'analyse des sous-catégories triées au sein des RS. Cette approche distingue les déchets conformes des non-conformes, selon les consignes de tri données aux usagers. Le taux de conformité diffère du taux de refus en centre de tri, qui considère une maille granulométrique en deçà de laquelle certains éléments ne sont pas triables.

Tableau 22 : Répartition par gisement des sous-catégories de tri de RS

Potentiel de détournement		Sous-catégories
CONFORMES		
Recyclables secs		Emballages papiers Journaux, Revues et Magazines Imprimés publicitaires Papiers bureautiques Autres papiers Emballages cartons plats Emballages cartons ondulés Bouteilles et flacons PET Autres bouteilles et flacons Emballages métaux ferreux Emballages en aluminium
NON CONFORMES		
Non conformes – filières à développer	Extension des consignes de tri	Emballages de liquides alimentaires Autres emballages composites Autres sacs plastiques Autres films plastiques d'emballage Autres emballages plastiques rigides
Non conformes – filières actuelles	DEEE	Petits Appareils électroménagers en Mélange (PAM) Tubes fluorescents et ampoules basse consommation
	TLC	Textiles Chaussures et maroquinerie
	Verre	Emballages en verre
	DMS	Déchets Diffus Spécifiques (DDS) Piles et accumulateurs Déchets médicaux Autres déchets spéciaux
Déchets résiduels		Autres putrescibles Autres cartons Fractions hygiéniques Fraction papiers souillés Sacs poubelles Autres plastiques Emballages en bois Autres combustibles Autres verres

Potentiel de détournement	Sous-catégories
	Autres métaux ferreux
	Autres métaux non ferreux
	Emballages incombustibles
	Autres incombustibles

3.2.1. Méthodologie d'analyse des résultats du verre

Le verre ne fait pas partie des flux caractérisés, mais les tonnages collectés sont comptabilisés dans l'analyse territoriale des flux. En l'absence de résultats de caractérisation du verre sur le territoire de la Martinique, les résultats de la Guadeloupe 2022, territoire similaire, ont été appliqués (95,2 % de taux de conformité). Le ratio de collecte du verre est de 11,0 kg/hab./an en Martinique.

3.2.2. Composition moyenne des RS

3.2.2.1. Répartition granulométrique

La Figure 35 présente la répartition granulométrique moyenne des recyclables secs pour la Martinique en 2024.

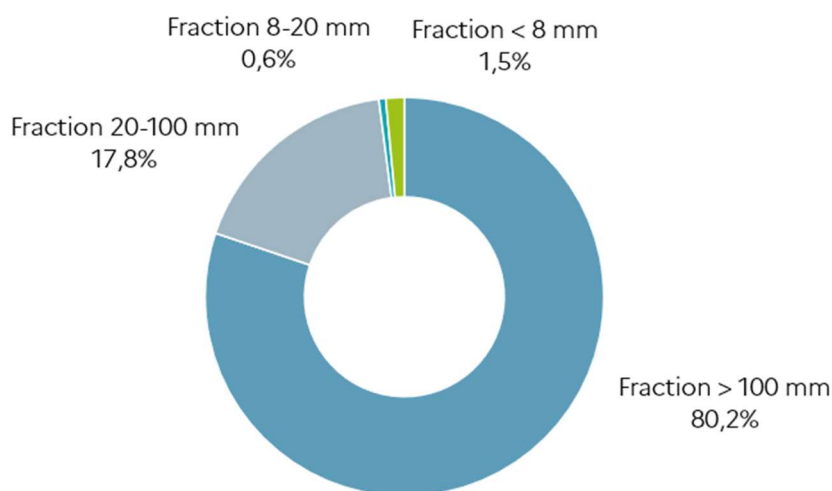


Figure 35 : Répartition granulométrique des RS

La majorité des RS sont des éléments de grande taille puisque la fraction > 100 mm représente 80,2 % du flux. On trouve ensuite 17,8 % d'éléments moyens (20-100 mm) et une part de fines < 20 mm très faible (2,1 %).

3.2.2.2. Conformité des RS aux consignes de tri

Au sein des RS de Martinique en 2024, on trouve en moyenne 74 % de déchets conformes aux consignes de tri. Ces résultats sont similaires à La Guadeloupe 2022 et la Réunion 2018/2019, mais inférieurs à la moyenne de l'Hexagone 2017 (84 %) et de la précédente campagne de caractérisation Martinique en 2012 (84 %) (cf. Figure 36).

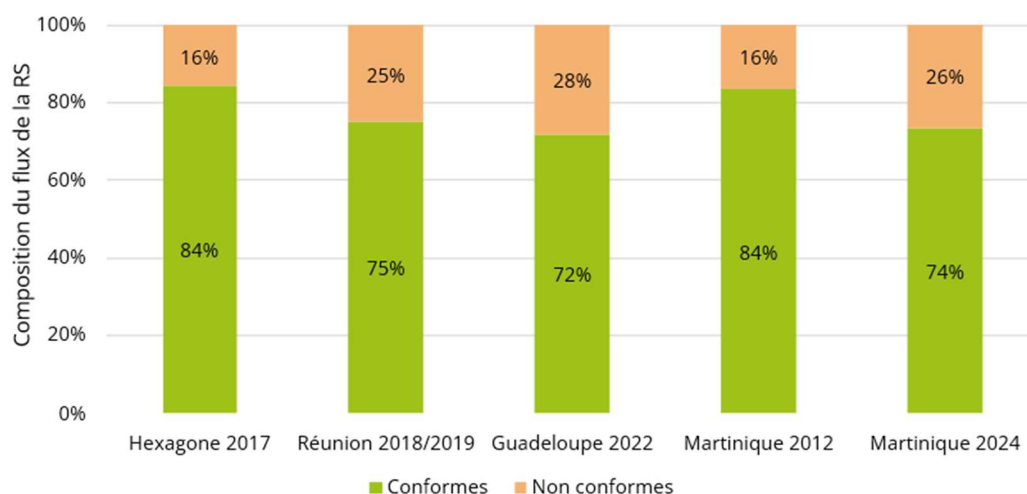


Figure 36 : Taux de conformité des RS collectés

La composition moyenne des RS de Martinique en 2024 est présentée dans la Figure 37.

NB : les consigne de tri pour l'Hexagonale en 2017 intègrent les briques alimentaires (ELA) et quelques territoires étaient déjà en extension de consigne de tri (début de déploiement en 2015).

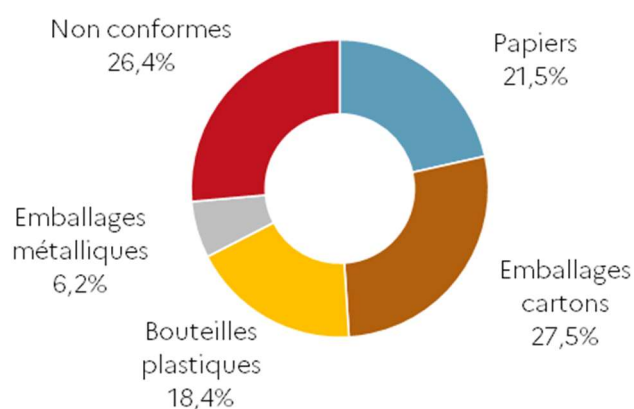


Figure 37 : Composition des RS de Martinique en 2024, par type de recyclable.

On note ainsi qu'au sein des recyclables, le flux le plus présent est celui des emballages cartons (27,5 %) suivi des papiers (21,5 %) et des bouteilles plastiques (18,4 %), avec en flux minoritaire les emballages métalliques (6,2 %).

Les ratios de collecte de RS pris en compte dans ce rapport sont les suivants :

- Hexagone 2017 : 49,5 kg/hab./an
- Guadeloupe 2022 : 10,2 kg/hab./an
- Réunion 2018/2019 : 32,4 kg/hab./an
- Martinique 2012 : 7,9 kg/hab./an
- Martinique 2024 : 16,9 kg/hab./an

Les ratios en Martinique en 2024 ont doublé par rapport à 2012 (+ 8,7 kg/hab./an) mais sont nettement plus faibles qu'en Hexagone et similaires à ceux de la Guadeloupe en 2022.

Si l'on tient compte des ratios de collecte par habitant, on note une quantité de déchets conformes beaucoup plus importante pour l'Hexagone en 2017 (41,8 kg/hab./an) et pour La Réunion 2018/2019 (32,4 kg/hab./an) qu'en Martinique en 2024 (12,2 kg/hab./an).

La quantité de déchets conformes collectés a quasiment doublé en Martinique entre 2012 et 2014, malgré une baisse de la qualité de tri du flux, avec une part de déchets conformes plus faible qu'en 2012 (cf. Figure 38).

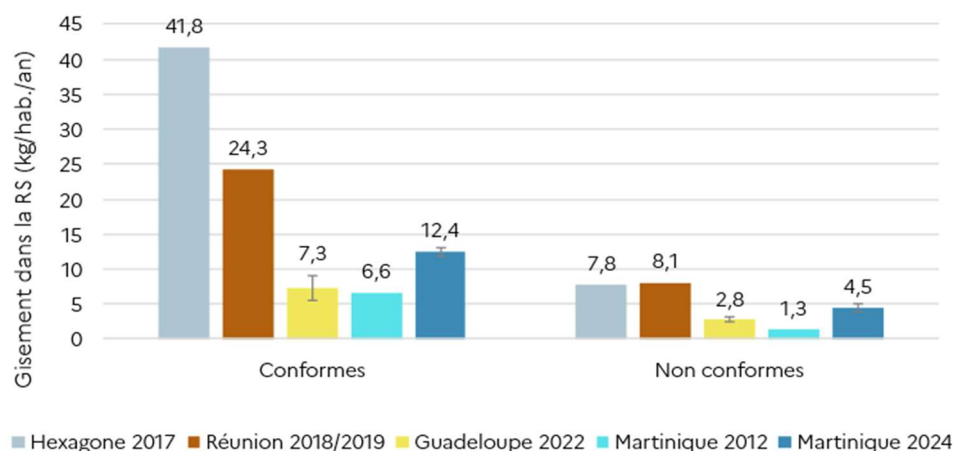


Figure 38 : Composition des RS : déchets conformes et non conformes

Si l'on compare les résultats des 3 EPCI de Martinique, on note un taux de conformité plus élevé sur la CACEM (79,4 %) que sur CAP NORD et la CAESM (70,7 et 70,5 % respectivement), bien que les intervalles de confiance se recoupent légèrement (cf. Figure 39). Pour rappel, le plan d'échantillonnage pour la RS n'assure pas une représentativité à l'échelle des EPCI, cette analyse est donc donnée uniquement à titre indicatif.

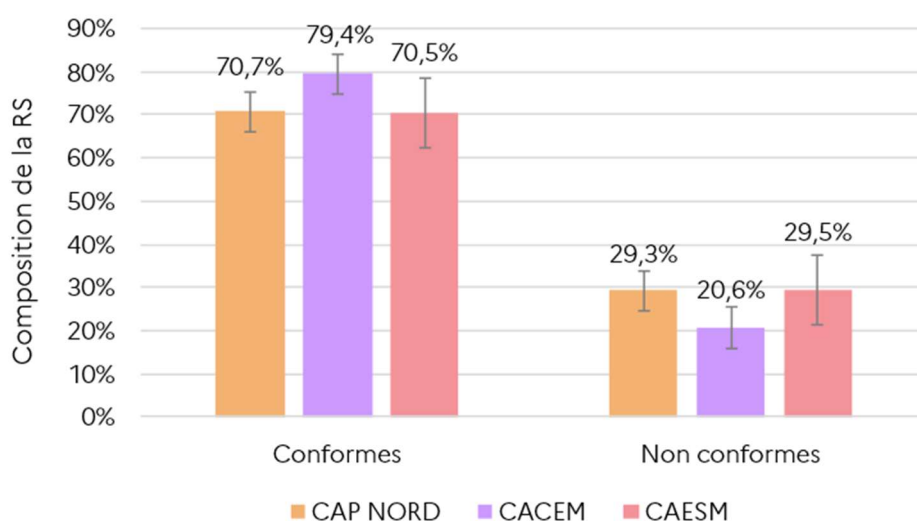


Figure 39 : Taux de conformité des RS collectés des 3 EPCI

Les ratios de collecte des 3 EPCI sont les suivants :

- CAP NORD : 19,5 kg/hab./an
- CACEM : 13,8 kg/hab./an
- CAESM : 18,8 kg/hab./an

Bien que la CACEM présente un meilleur taux de conformité que les 2 autres collectivités, comme son ratio de collecte par habitant est plus faible, la quantité de déchets conformes (et non conformes) collectée par habitant est moins importante (cf. Figure 40).

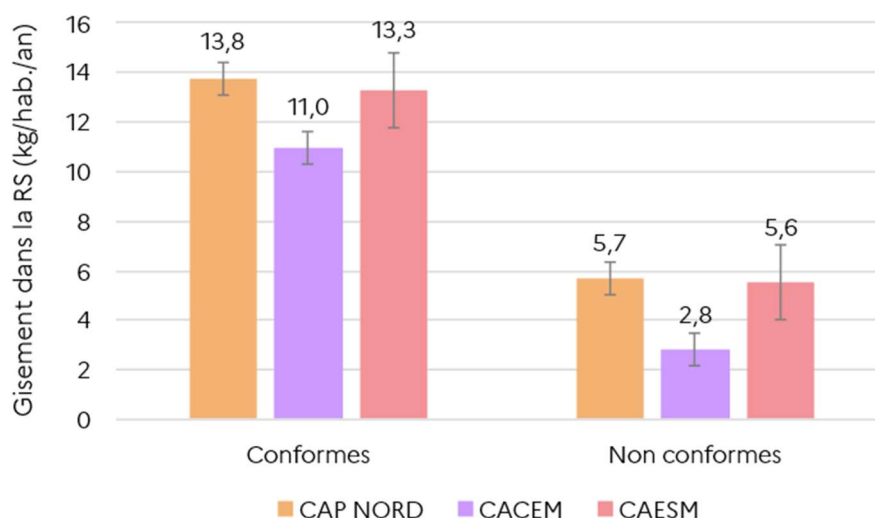


Figure 40 : Composition des RS des 3 EPCI : déchets conformes et non conformes

3.2.2.3. Déchets conformes aux consignes de tri

Si l'on s'intéresse au détail du flux de déchets conformes, on y trouve une majorité d'emballages (52,1 % des RS soit 8,8 kg/hab./an, deux fois plus qu'en 2012) (cf. Figure 41). Les papiers représentent 21,5 % des RS soit 3,6 kg/hab./an (contre 2,6 kg/hab./an en 2012).

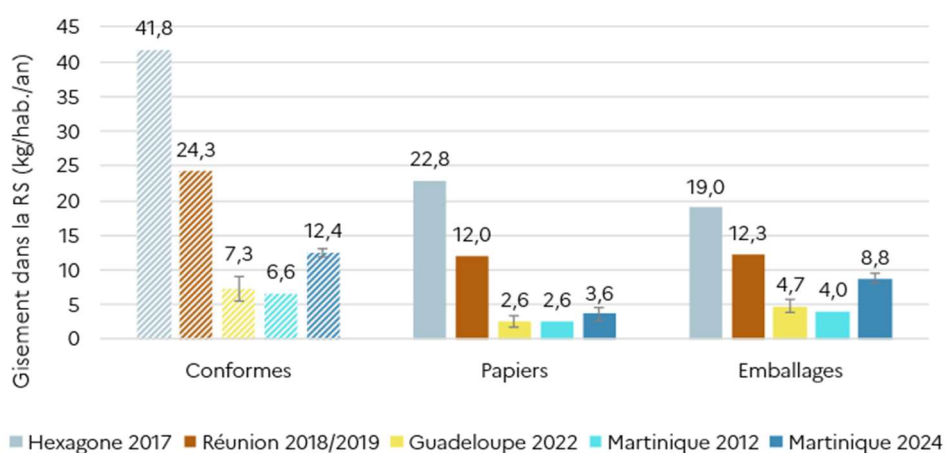


Figure 41 : Composition des RS : déchets conformes

La baisse des papiers observée dans les OMR entre 2012 et 2024 (- 14 kg/hab./an, cf. paragraphe 3.1.3.2.2) est davantage liée aux évolutions des modes de consommation qu'à une augmentation de la qualité du geste du tri (+ 1 kg/hab./an de papiers dans les RS entre 2012 et 2024). A contrario, la baisse des emballages dans les OMR (- 17 kg/hab./an) est corrélée à l'augmentation de ceux-ci dans la RS (+4,8 kg/hab./an), particulièrement visible sur les emballages cartons ondulés et les bouteilles et flacons en PET.

Le Tableau 23 présente le détail, par sous-catégories, des évolutions des sous-catégories au sein des OMR et de la RS en Martinique entre 2012 et 2024.

Tableau 23 : Evolution 2012-2024 des quantités de recyclables secs au sein des RS et des OMR

Sous-catégorie	OMR – Evolution 2012-2024	RS – Evolution 2012-2024
Papiers	-13,9 kg/hab./an	+ 1 kg/hab./an
Emballages papiers	+4,0 kg/hab./an	+ 0,2 kg/hab./an
JRM	-8,7 kg/hab./an	-0,3 kg/hab./an
Imprimés publicitaires	-3,4 kg/hab./an	+ 0,5 kg/hab./an
Papiers bureautique	-2,1 kg/hab./an	+ 0,4 kg/hab./an
Autres papiers	-0,8 kg/hab./an	+ 0,3 kg/hab./an
Emballages	-16,4 kg/hab./an	+ 4,8 kg/hab./an
Cartons ondulés	-6,8 kg/hab./an	+1,2 kg/hab./an
Cartons plats	-0,2 kg/hab./an	+1,8 kg/hab./an
Bouteilles et flacons PET	-0,8 kg/hab./an	+1,1 kg/hab./an
Autres bouteilles et flacons	+0,4 kg/hab./an	+0,2 kg/hab./an
Emballages ferreux	-7,0 kg/hab./an	+0,2 kg/hab./an
Emballages aluminium	-0,4 kg/hab./an	+0,1 kg/hab./an
Total recyclables secs	-26,6 kg/hab./an	+5,8 kg/hab./an

Remarque : le poids de certains RS (cartons, papiers, emballages aluminium particulièrement) est surévalué lorsqu'ils se trouvent dans les OMR en raison du niveau de souillure et de l'humidité du flux.

A l'échelle de chaque EPCI, on note que la quantité de papiers collectés sur les 3 EPCI est similaire, avec une quantité de papiers plus importants pour la CACEM, malgré un ratio de collecte RS plus faible (cf. Figure 42). On trouve en effet au sein des RS de la CACEM 30,9 % de papiers contre 18,2 % pour CAP NORD et 15,4 % pour la CAESM. Pour rappel, les papiers étaient également présents en quantité importante au sein des OMR de la CACEM, probablement du fait de sa typologie urbaine et de la présence importante d'activités économiques sur son territoire.

Du côté des emballages, ils sont collectés en quantité moins importantes dans les RS de la CACEM (6,7 kg/hab./an) que dans les RS de CAP NORD (10,2 kg/hab./an) et de la CAESM (10,4 kg/hab./an).

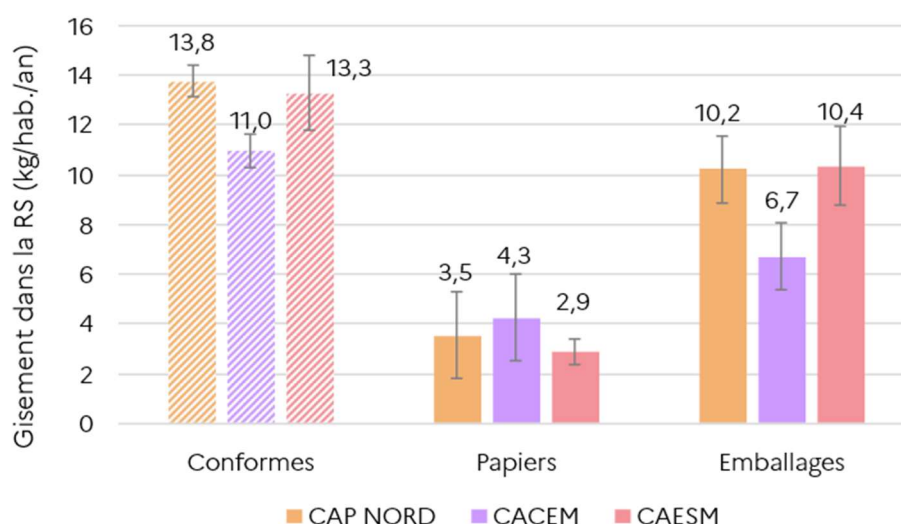


Figure 42 : Composition des RS des 3 EPCI : déchets conformes

Si l'on se focalise sur ce flux (cf. Figure 43), les différentes familles d'emballages sont moins présentes au sein des RS de la CACEM en comparaison aux deux autres EPCI.

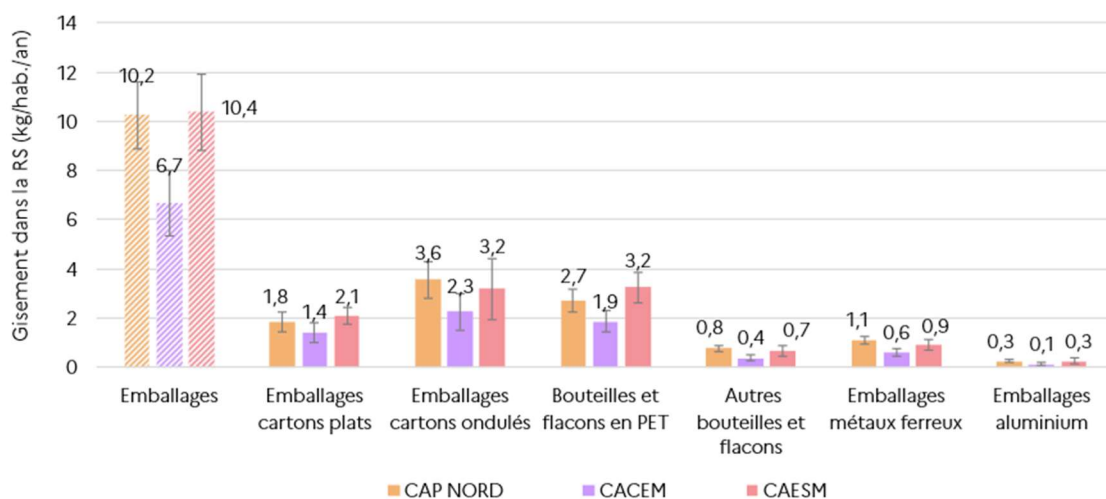


Figure 43 : Composition des RS des 3 EPCI : focus sur les emballages

Des exemples de recyclables secs conformes aux consignes de tri sont présentés dans les Figures 44 à 47.



Figure 44 : Emballages cartons plats (à gauche) et ondulés (à droite) trouvés au sein des RS



Figure 45 : Imprimés publicitaires (à gauche) et papiers bureautiques (à droite) trouvés au sein des RS



Figure 46 : Bouteilles PET (à gauche) et autres bouteilles / flacons (à droite) trouvés au sein des RS



Figure 47 : Emballages aluminium (à gauche) et ferreux (à droite) trouvés au sein des RS

3.2.2.4. Déchets non-conformes aux consignes de tri

On trouve au sein des RS de Martinique 26,4 % de déchets non conformes soit 4,5 kg/hab./an en 2024 alors qu'ils ne représentaient que 16,3 % soit 1,3 kg/hab./an en 2012. Ce flux contient notamment une part importante de déchets faisant l'objet de l'extension des consignes de tri, qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2026 (10,8 % soit 1,8 kg/hab./an) et de déchets faisant l'objet de collectes déjà en place sur le territoire (6,6 % soit 1,1 kg/hab./an) (cf. Figure 48).

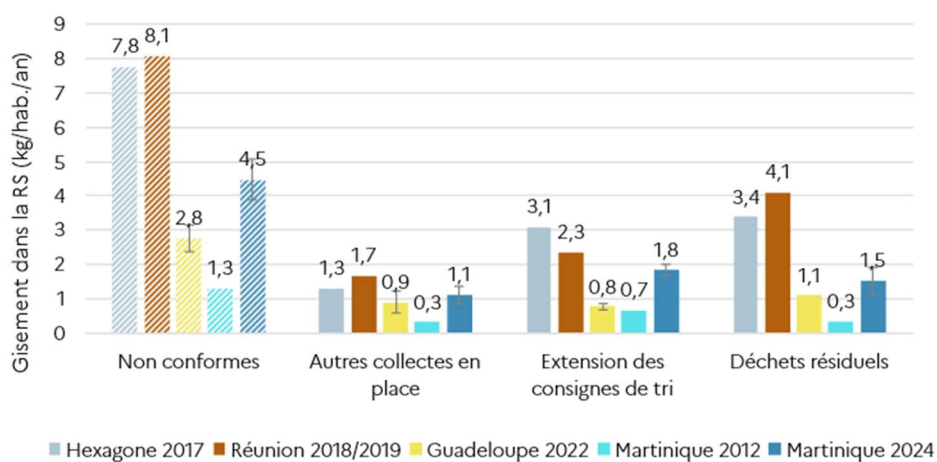


Figure 48 : Composition des RS : déchets non conformes

On trouve au sein des RS de la CACEM un taux de non-conformité plus faible (20,6 % soit 2,8 kg/hab./an) que sur les 2 autres EPCI (29,3 % soit 5,4 kg/hab./an sur CAP NORD et 29,6 % soit 5,6 kg/hab./an sur la CAESM) (cf. Figure 49).

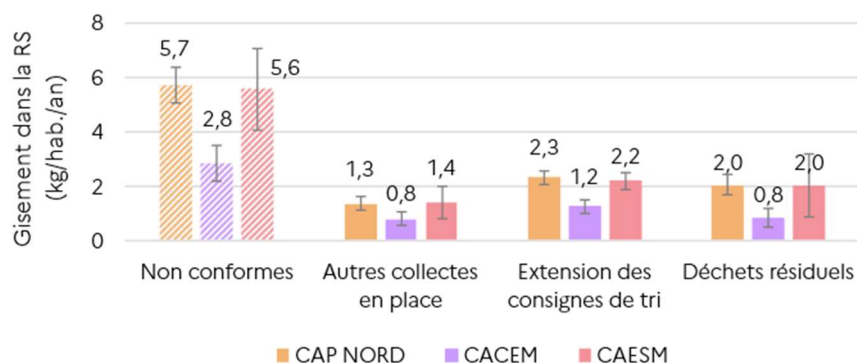


Figure 49 : Composition des RS des 3 EPCI martiniquais : déchets non conformes

3.2.2.4.1. Les déchets non conformes – filières actuelles

Au sein des déchets non conformes trouvés dans les RS (qui représentent 6,6 % soit 1,1 kg/hab./an), on note notamment la présence d’emballages en verre (3,9 % soit 0,7 kg/hab./an) et des quantités plus faibles pour les autres flux (0,1 à 0,2 kg/hab./an de DEEE, de DMS et de TLC) (cf. Figure 50).

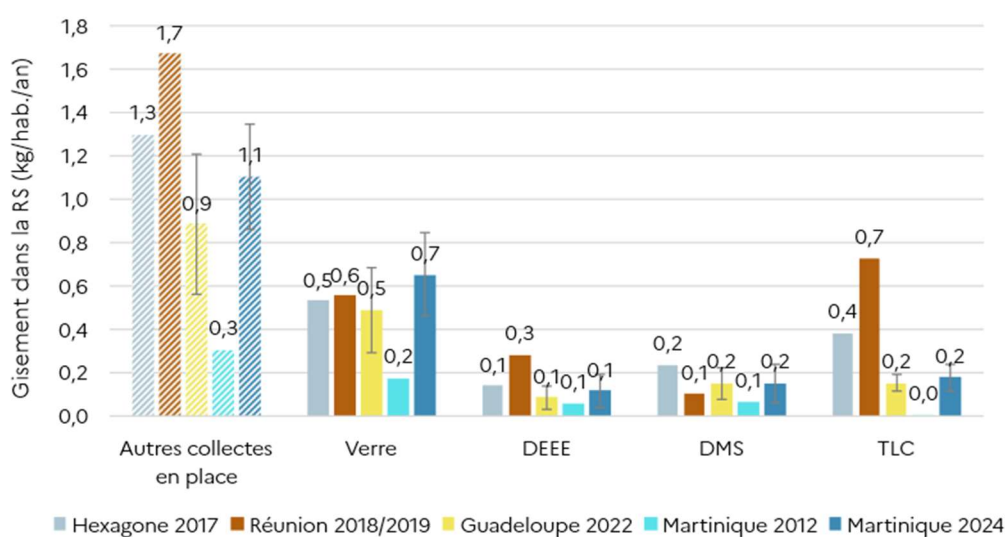


Figure 50 : Composition des RS : autres collectes en place

Les intervalles de confiance étant relativement élevés pour ce flux à l’échelle des EPCI, il n’est pas possible de les comparer.

Des exemples de déchets non conformes correspondant à des collectes déjà en place sont présentés sur la Figure 51.



Figure 51 : DEEE, emballages en verre et chaussures et maroquinerie trouvés au sein des RS

3.2.2.4.2. Les déchets non-conformes – filières potentielles

On trouve également au sein des déchets non-conformes les déchets qui feront l'objet de l'extension des consignes de tri à partir de janvier 2026 : emballages de liquide alimentaire, emballages composites, films plastiques et autres emballages plastiques rigides.

Ils représentent 10,8 % des RS soit 1,8 kg/hab./an en Martinique en 2024 et sont principalement composés d'emballages de liquide alimentaire, de films plastiques d'emballages (hors sacs) et d'emballages plastiques rigides (hors bouteilles) (cf. Figure 52).

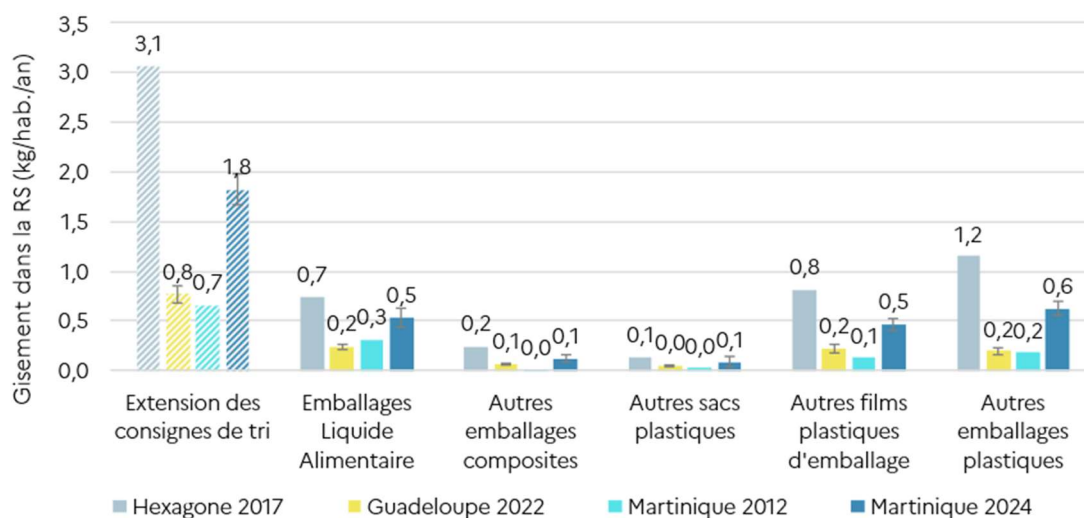


Figure 52 : Composition des RS : extension des consignes de tri

A l'échelle des EPCI, les déchets devant faire l'objet de l'extension des consignes de tri au sein des RS représentent environ 2,3 et 2,2 kg/hab./an pour respectivement CAP NORD et pour la CAESM et 1,2 kg/hab./an pour la CACEM.



Figure 53 : Films plastiques, emballages plastiques rigides et emballages liquide alimentaire trouvés au sein des RS

3.2.2.4.3. Les déchets non conformes résiduels

Les déchets non conformes résiduels représentent 9,0 % des RS soit 1,5 kg/hab./an. On y trouve notamment 2,2 % de plastiques hors emballages, 1,5 % de déchets putrescibles, 1,3 % de fraction hygiénique (textiles sanitaires, mouchoirs, essuie-tout...), 1,7 % d'autres combustibles (bois traité, caoutchouc...).

Très peu de sacs d'OMR ont été trouvés au sein de la CS lors des différents échantillonnages et tris. Cependant, lorsque que c'était le cas, les sacs d'OMR trouvés ont été ouverts et leur contenu trié.

3.2.3. Taux de captage par la collecte sélective

3.2.3.1. Méthodologie de calcul des taux de captage

Le taux de captage correspond à la part de déchets collectés dans le flux dédié (recyclables secs ou verre) par rapport à la quantité totale de ces déchets tous flux confondus (OMR + RS + verre).

Les taux de captage des RS ont été calculés à partir des tonnages collectés par la collecte des recyclables secs (PàP et PAV) plus des tonnages de cartons collectés en déchèterie en 2022 (assimilés à un PAV emballage : flux couvert par l'Eco-organisme sur le territoire). Ces données ont permis d'obtenir des ratios RS collectés sélectivement, en kg/hab./an à l'échelle du territoire. Le gisement total de déchets pouvant aller dans le flux de RS a été calculé en faisant la somme du gisement collecté sélectivement (RS) et du gisement de RS présent dans les OMR.

Le taux de captage du verre a été calculé à partir des tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire en 2022. Le gisement total de verre a été estimé à partir de la somme du gisement collecté en PAV, du verre collecté au sein des RS (de fait d'erreurs de tri) et du verre retrouvé au sein des OMR.

3.2.4. Taux de captage à l'échelle de Martinique

Les taux de captage des déchets recyclables, selon les collectes en place actuellement, sont présentés dans le Tableau 24 et la Figure 54.

Tableau 24 : Taux de captage des recyclables en Martinique

	Quantité collectée séparément (kg/hab./an)	Quantité collectée dans les OMR (kg/hab./an)	Gisement total (kg/hab./an)	Taux de captage (%)
Papiers	3,6	21,4	25,1	15 %
Cartons	5,7	29,2	34,9	16 %
Bouteilles plastiques	3,1	9,2	12,3	25 %
Emballages acier	0,8	6,0	6,8	12 %
Emballages aluminium	0,2	2,7	6,2	3 %
Verre	11,0	33,5	44,6	25 %
Total	24,5	101,9	126,5	19 %

Si l'on prend l'exemple des papiers, 3,6 kg/hab./an de papiers ont été captés par le biais de la collecte des recyclables secs en 2024 et 21,1 kg/hab./an collectés au sein des OMR : sur le gisement total de 24,7 kg/hab./an de papiers, 15 % ont ainsi été captés pour être recyclés.

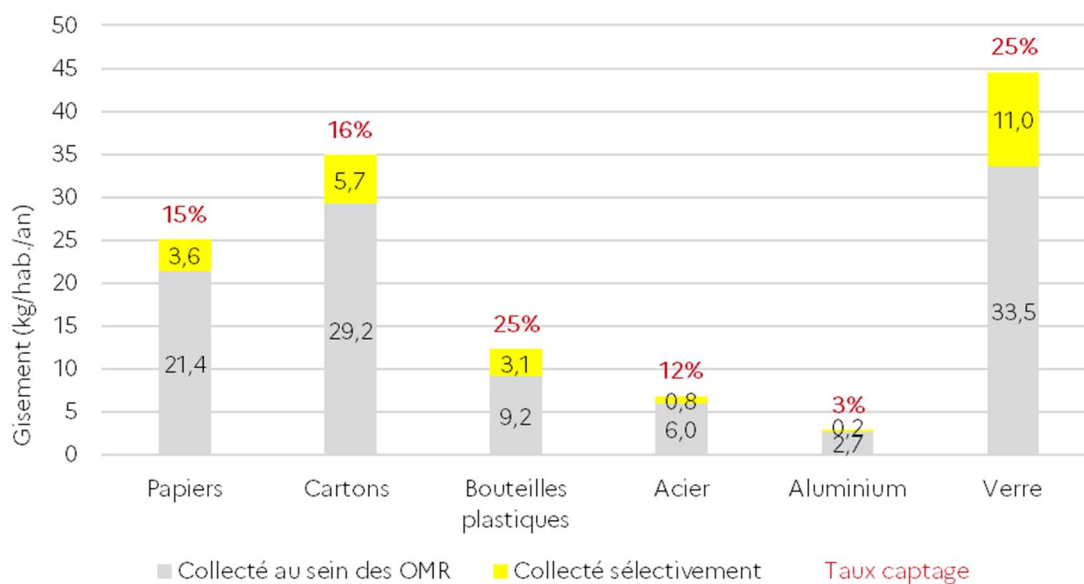


Figure 54 : Taux de captage des emballages et papiers par la collecte sélective

Les taux de captage des recyclables par les collectes en place sont relativement faibles. Les plus élevés concernent le verre et les bouteilles plastiques (25 %), suivis des cartons (16 %), des papiers (15%) et des aciers (12 %). Les plus faibles sont les emballages en aluminium (3 %).

Il est cependant important de noter que certains taux de captage peuvent être sous-évalués. En effet, certains déchets comme les emballages aluminium sont très légers et facilement souillés au sein des OMR, ce qui entraîne une surestimation de leur poids au sein de ce flux, et donc une sous-estimation des taux de captage associés.

Par rapport à 2012, on note une augmentation significative des taux de captage, et ce sur l'ensemble des flux de recyclables : en 12 ans, la collecte des recyclables s'est donc bien améliorée.

Si l'on compare les taux de captage de Martinique à ceux de la Guadeloupe en 2022, on note des taux globalement plus élevés sur l'ensemble des flux de recyclables. En revanche, ces taux de captages restent bien en-deçà des taux de captages de l'Hexagone en 2017 (cf. Figure 55).

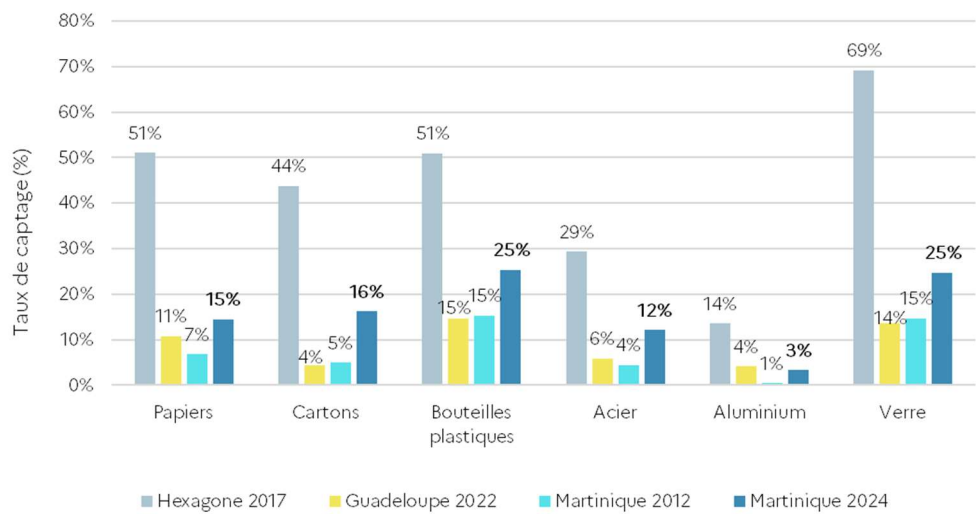


Figure 55 : Comparaison des taux de captage des recyclables en Martinique à ceux de l'Hexagone en 2017 et de la Guadeloupe en 2022

3.3. Les biodéchets

3.3.1. Méthodologie d'analyse des résultats des biodéchets

La composition des biodéchets est calculée pour chaque échantillon en intégrant les compositions des différentes fractions de déchets : la fraction supérieure à 100 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm, la fraction entre 8 et 20 mm et la fraction inférieure à 8 mm (pesée mais non triée).

Au total, 12 échantillons de biodéchets collectés en porte à porte ont été caractérisés (6 issus de CAP NORD et 6 de la CAESM).

Les résultats, présentés à l'échelle de Martinique, ont été calculés avec une moyenne simple des données de chaque échantillon.

Le Tableau 25 présente la grille d'analyse des sous-catégories triées au sein des biodéchets.

Tableau 25 : Répartition des biodéchets par gisement de détournement

Gisement	Sous-gisement	Sous-catégorie
Conformes		
Biodéchets		Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)
		Produits alimentaires non consommés sans emballages
		Produits alimentaires non consommés avec emballages
		Déchets de jardin
Non conformes		
Non conforme – filières actuelles	Recyclables secs	Emballages papiers
		Journaux, magazines et revues
		Imprimés publicitaires
		Papiers bureautiques
		Autres papiers
		Emballages cartons plats
		Emballages cartons ondulés

Gisement	Sous-gisement	Sous-catégorie
		Bouteilles et flacons en PET Autres bouteilles et flacons Emballages métaux ferreux Emballages aluminium
	Verre	Emballages en verre
	DEEE	Petits appareils en mélange (PAM) Tubes fluorescents et lampes basse consommation
	TLC	Textiles Chaussures et maroquinerie
	DDS	Déchets diffus spécifiques Piles et accumulateurs Déchets médicaux Autres déchets spéciaux
Non conforme – filières à développer	Extension des consignes de tri	Emballages de liquide alimentaires Autres emballages composites Autres sacs plastiques Autres films plastiques d'emballage Autres emballages plastiques
Non conforme – déchets résiduels		Autres putrescibles Autres cartons Couches bébé Autre fraction hygiénique Fraction papiers souillés Sacs poubelle Autres plastiques Emballages en bois Autres combustibles Autres verres Autres métaux ferreux Autres métaux non ferreux Emballages incombustibles Autres incombustibles

3.3.2. Répartition granulométrique des biodéchets

La répartition granulométrique des biodéchets à l'échelle de Martinique est présentée sur la Figure 56.

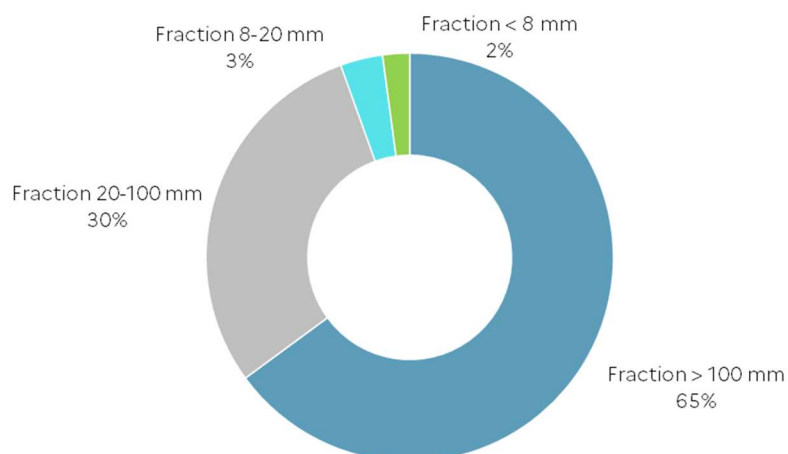


Figure 56 : Répartition granulométrique des biodéchets

La majorité des éléments au sein des biodéchets sont de grande taille avec 65 % de déchets supérieurs à 100 mm. Près d'un tiers sont des éléments de taille moyenne (30 % d'éléments compris entre 20 et 100 mm) et enfin une petite partie sont de petits éléments (5 % d'éléments inférieurs à 20 mm).



Figure 57 : Exemple d'échantillon de biodéchets caractérisé

3.3.3. Composition moyenne des biodéchets

La Figure 58 présente le taux de conformité des biodéchets à l'échelle de Martinique.

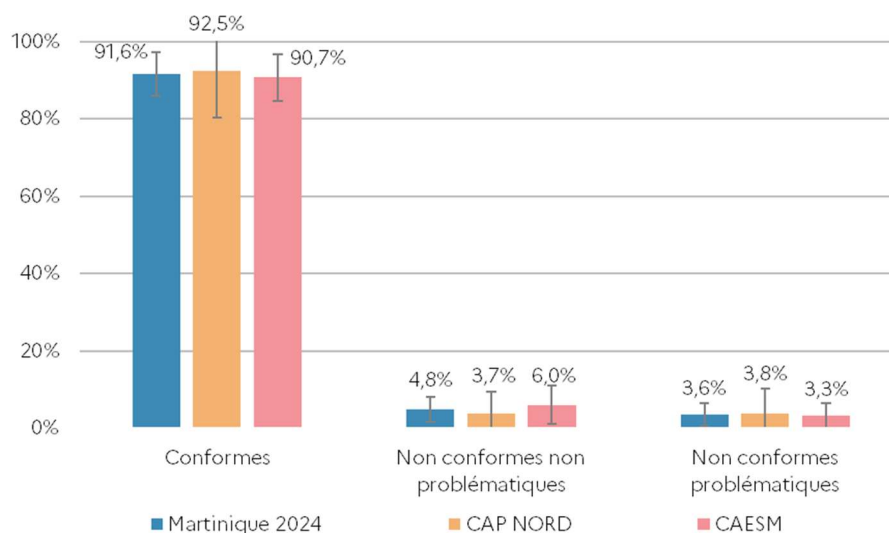


Figure 58. Conformité des biodéchets à l'échelle de Martinique

A l'échelle de Martinique, les biodéchets sont composés de :

- 92 % de biodéchets conformes aux consignes de tri
- 5 % de déchets non conformes mais qui ne posent pas de problématique pour le processus de traitement (compostage ou méthanisation) car ce sont des déchets biodégradables (papiers, cartons, papiers souillés)
- 3 % de déchets non conformes qui peuvent être problématiques pour la valorisation organique.

La séparation des déchets indésirables au sein des biodéchets collectés en PàP est difficile à réaliser sur l'exutoire de traitement du fait de la granulométrie et des types de déchets dans ce flux (plastiques fractionnés et emmêlés dans les déchets de jardin et des déchets alimentaires, gravats qui peuvent endommager le broyeur...). Ainsi, même de faibles quantités d'indésirables peuvent-être problématiques et entraîner le déclassement du compost produit (compost non normé). Pour le flux des biodéchets, il est considéré qu'un taux de conformité est acceptable lorsqu'il est supérieur à 95 %.

Les proportions des différents gisements sont proches pour les deux EPCI, sur cette base qualitative.

Calcul du ratio en habitant desservi

Outre la conformité, il peut être intéressant d'évaluer les performances de collecte des biodéchets. Afin de pouvoir comparer les résultats d'une collectivité à l'autre, ces performances de collecte sont calculées en kg/habitant desservi/an.

Sur le territoire de CAP NORD, la collecte des biodéchets en PàP est effective uniquement sur 4 communes (Gros Morne, Le Robert, Trinité, et Sainte-Marie), à la différence de la CAESM où la collecte s'effectue sur tout son territoire.

Les performances de collecte étant significativement différentes entre CAP NORD (28,1 kg/hab. desservi/an) et la CAESM (12,5 kg/hab. desservi/an), on observe une différence marquée des quantités collectées de déchets conformes, avec plus du double sur CAP NORD par rapport à la CAESM (cf. Figure 59). Les quantités de déchets non conformes sont légèrement plus importantes sur CAP NORD.

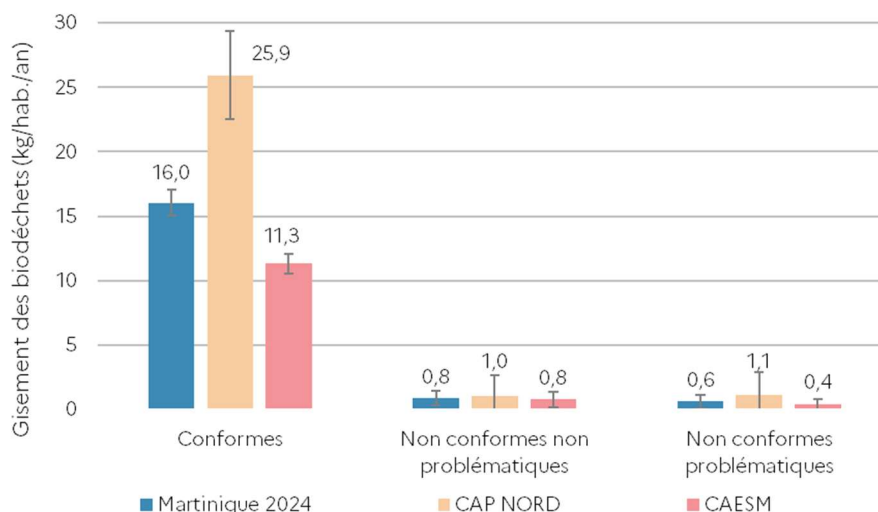


Figure 59 : Gisements de biodéchets par gisement de conformité selon les EPCI

3.3.3.1. Déchets conformes aux consignes de tri

La répartition par sous-catégorie des biodéchets conformes est présentée sur la Figure 60.

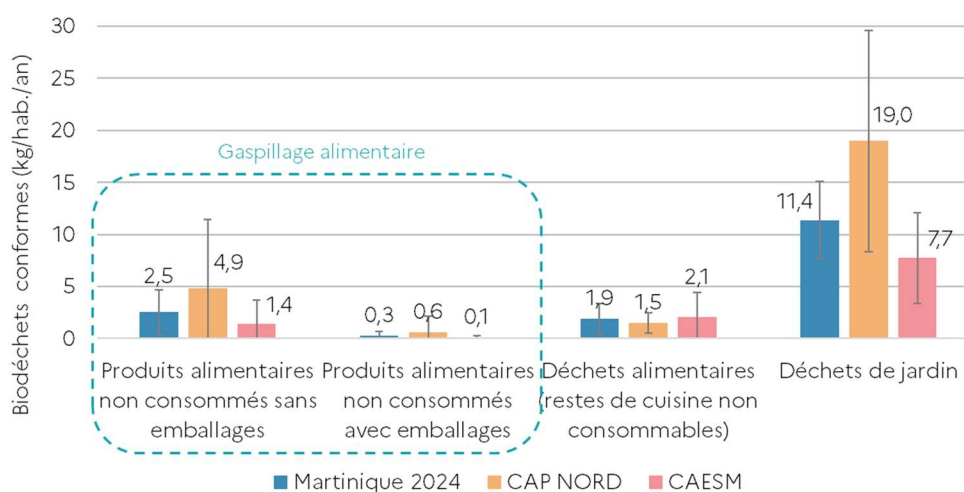


Figure 60 : Déchets conformes au sein des biodéchets

A l'échelle de la Martinique, les déchets conformes aux consignes de tri dans les biodéchets sont composés :

- Majoritairement de **déchets de jardin** avec 11,4 kg/hab. desservi/an soit 65 % des biodéchets ;
- De **gaspillage alimentaire**, avec 2,8 kg/hab. desservi/an, dont 0,3 kg/hab. desservi/an encore emballés ;
- de **déchets alimentaires** (1,9 kg/hab. desservi /an), composé de la fraction non comestible des aliments (épluchures, noyaux ...).

Remarque : Les produits alimentaires non consommés avec emballages auraient dû être dépourvus de celui-ci avant d'être déposé dans le bac de biodéchets. En effet, les emballages en plastique sont des indésirables pour la valorisation des biodéchets. Un rappel spécifique de cette consigne de tri pourrait être réalisée pour réduire les indésirables à l'exutoire de traitement.

Les produits alimentaires avec emballages ont été mesurés dans seulement 3 échantillons sur les 12 caractérisés : Biod02 (Sainte Marie - 0,3 %), Biod 03 (déchets des cantines scolaires de CAP NORD – 12,38 %) et Biod09 (Anses-d'Arlet/Le Diamant-4,3 %).

En plus de ces emballages, il y avait également la présence de sacs de collecte non biodégradables contenant des déchets alimentaires. Ces sacs proviennent vraisemblablement de restauration collective. Bien que les sacs représentent une quantité faible, en poids, ils sont une problématique pour l'exutoire de traitement car non valorisables.

Les résultats à l'échelle des EPCI de collecte ne sont pas représentatifs mais permettent de dégager certaines tendances : il semble y avoir plus de gaspillage alimentaire et de déchets de jardin sur CAP NORD (respectivement + 4,2 kg/hab. desservi/an et + 11,3 kg/hab. desservi/an pour CAP NORD), mais les déchets alimentaires semblent être plus présents sur la CAESM (+ 0,6 kg/hab. desservi/an) alors que le ratio de collecte est bien moindre.



Figure 61 : Déchets conformes aux consignes de tri (déchets de jardin et produits alimentaires non consommés sans emballages)

3.3.3.2. Déchets non conformes aux consignes de tri

Les déchets non conformes aux consignes de tri peuvent être subdivisés en 2 sous gisements : les déchets non problématiques pour le processus de traitement car biodégradables (les papiers, les cartons et les papiers souillés) et les déchets problématiques (tous les autres déchets).

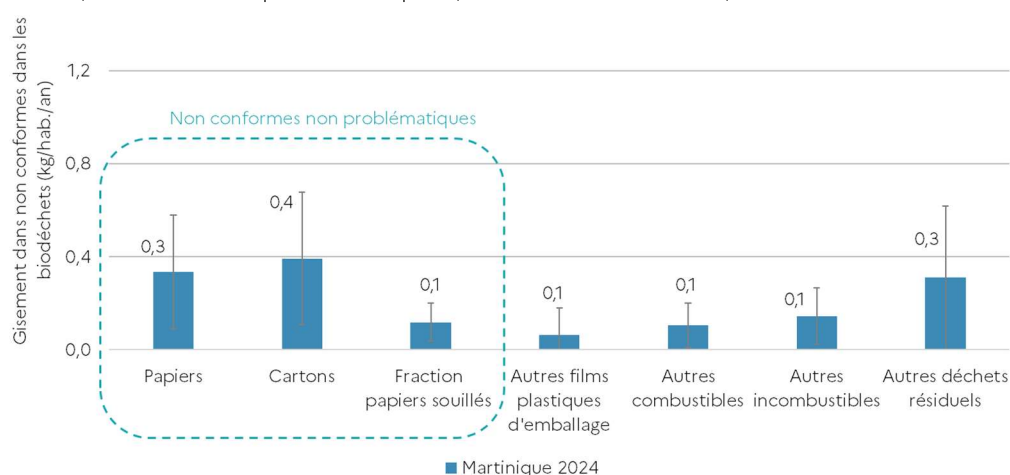


Figure 62 : Déchets non conformes au sein de la collecte de biodéchets

Les déchets non problématiques sont majoritaires au sein du gisement des déchets non conformes, avec notamment des papiers (0,3 kg/hab. desservi/an) et des cartons (0,4 kg/hab. desservi/an). Parmi les déchets problématiques pour le processus de valorisation, les films plastiques d'emballage et les autres combustibles sont les principaux (0,1 kg/hab. desservi / an pour chacun) (cf. Figure 62).

Peu de sacs d'OMR en mélange ont été retrouvés dans les biodéchets caractérisés.



Figure 63 : Déchets non conformes (papiers et cartons et plastiques)

Les biodéchets, collectés sur une partie du territoire Martiniquais (toute la CAESM et 4 communes de CAP NORD), présentent une performance de collecte de 17,5 kg/hab. desservi/an à l'échelle du territoire. Ce flux, de qualité moyenne (91,6 % de déchets conformes), est constitué en majorité de **déchets de jardin** (11,4 kg/hab. desservi/an soit 65 % du total des biodéchets) et de **déchets alimentaires** (1,9 kg/hab. desservi/an soit 11 % des biodéchets). Les **déchets non conformes** sont principalement composés de papiers (0,3 kg/hab. desservi/an - 2 %), des cartons (0,4 kg/hab. desservi/an - 2 %), qui sont des déchets non problématiques pour le traitement car biodégradables. Les déchets problématiques tels que des plastiques ou des gravats représentent 3,6 % du flux soit 0,6 kg/hab. desservi/an.

La qualité du flux à l'échelle de la Martinique est moyenne (92 % de conformité) et pourrait être améliorée avec un rappel des consignes de tri, ciblé sur les déchets indésirables notamment les sacs de collecte non biodégradables et le gaspillage alimentaire encore emballé.

Une marge de progression importante sur les quantités collectées existe également : 65,8 kg/hab./an de déchets alimentaires sont encore présents dans les OMR alors qu'une grande partie pourraient être détournés vers la collecte des biodéchets sur CAP NORD et la CAESM.

Note : actuellement, l'exploitant du Centre de Valorisation Organique (CVO) de la Martinique ne réalise pas de valorisation organique des biodéchets collectés en PàP. La présence trop importante de déchets indésirables (plastiques, sacs poubelles non biodégradables, ...) ne lui permet pas d'obtenir un compost de qualité suffisante en sortie (compost non normé). Les biodéchets collectés en PàP, une fois déposés au CVO, sont rechargés en benne Ampliroll et envoyés à la Martiniquaise De Valorisation (UVE) où ils sont valorisés énergétiquement.

3.4. Les encombrants

3.4.1. Méthodologie d'analyse des résultats

La composition des encombrants est calculée pour chaque échantillon en intégrant les compositions des différentes fractions de déchets : la fraction supérieure à 400 mm, la fraction comprise entre 100 et 400 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm et la fraction inférieure à 20 mm (pesée mais non triée). Deux modes de collectes ont été étudiés : la **collecte en PàP**, avec 30 bennes caractérisées (10 par EPCI), et la **collecte en déchèterie**, avec 12 bennes caractérisées (10 bennes de déchets issues des ménages et 2 bennes issues des activités économiques).

Pour le PàP, une moyenne simple des 10 échantillons par EPCI a été calculée afin d'obtenir les résultats à l'échelle des EPCI. Ces derniers ont ensuite été pondérés, selon leur tonnage annuel, pour obtenir la moyenne à l'échelle du territoire Martiniquais.

Concernant les encombrants de déchèterie, une moyenne simple a été calculée, en prenant compte un échantillon par déchèterie (moyenne des différentes bennes issues de la déchèterie de Ceron), afin d'obtenir les résultats à l'échelle de la Martinique.

Les déchets présents au sein du flux d'encombrants sont classés en fonction de leur gisement de détournement détaillé dans le Tableau 26.

Tableau 26 : Grille de gisement de détournement des encombrants

Potentiel de détournement	Sous-catégories	
Filières existantes	Papiers	Autres papiers Livres
	Cartons	Emballages cartons ondulés
	Emballages ménagers	Emballages cartons plats Bouteilles et flacons Emballages métalliques
	Verre	Emballages en verre
	DEA - actuel	DEA – Matelas
	DEEE	PAM DEEE Câbles électriques Tubes fluorescents et lampes basse consommation
	TLC	Textiles (hors ameublement) Chaussures Maroquinerie
	Métaux	Autres métaux ferreux Autres métaux non ferreux
	Autres collectes spécifiques	Déchets Diffus Spécifiques (DDS) Piles et accumulateurs Déchets médicaux Cartouches d'impression Bouteille de gaz Huiles minérales Autres déchets spéciaux
	Déchets de jardin	Déchets de jardin Bois non transformé (biomasse)
	Pneumatiques	Pneumatiques
Filières potentielles à développer	DEA	DEA - Mobiliers tapissés DEA - Textiles d'ameublement DEA - Mobiliers plastiques DEA - Mobiliers bois DEA - Articles de literie rembourrés DEA - Verre DEA - Métaux DEA – Incombustibles
	ECT	Emballages de liquide alimentaires Autres emballages composites Autres films plastiques d'emballage Autres emballages plastiques
	Bois	Bois A Bois B (hors isorel) Médium, isorel
	Polystyrène	Polystyrène
	Jeux et Jouets	REP Jeux et Jouets
	ASL	Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés Produits de pratique sportive et destinés aux activités de plein air
	ABJ	Outillage du peintre Machines et appareils motorisés thermiques Matériel de bricolage Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

Potentiel de détournement		Sous-catégories	
		PMCB	PMCB - Composites PMCB - Plastiques PMCB - Bois PCMB - Combustibles PCMB - Verre PMCB - Métaux PMCB - Produits contenant du plâtre non valorisable PMCB - Plâtre valorisable PMCB - Gravats PMCB - Laine minérale PMCB - Déchets dangereux
		VHU	VHU - Composites VHU - Plastiques VHU - Verre VHU - Métaux
Déchets résiduels	OMR		Déchets alimentaires Autres putrescibles Textiles sanitaires Sacs plastiques
	Tout-venant		Autres cartons Autres composites (hors REP) Autres plastiques souples Autres plastiques rigides Autres verres (hors REP) Autres combustibles (hors REP) Emballages incombustibles Autres incombustibles (hors REP) Fines < 20 mm

Il s'agit d'un classement sans double-compte : les sous catégories ont été positionnées dans un seul et même gisement, même si elles pourraient correspondre à plusieurs d'entre eux. Le caractère évitable des déchets n'est pas évalué ici.

Comme les déchèteries du territoire ne possèdent pas toutes les filières de collecte, des arbitrages ont été réalisés pour que les résultats soient analysés selon la grille de gisement de détournement présenté ci-dessus. Par exemple, les DEA actuels (matelas) ne sont pas collectés dans toutes les déchèteries, mais ont été comptabilisés dans le gisement « filière existante -DEA actuel » pour tous les échantillons.

Les données de caractérisations de 2012 ne sont disponibles que par catégorie de matériaux. Ce niveau de détail ne permet pas de déterminer le taux de refus ni le potentiel de détournement des encombrants. Une comparaison avec les données 2024, uniquement par matériaux, n'est pas pertinente et n'est pas réalisée dans ce rapport.

3.4.2. Les encombrants collectés en déchèterie

3.4.2.1. Répartition granulométrique

La Figure 64 présente la répartition granulométrique moyenne des encombrants collectés en déchèterie.

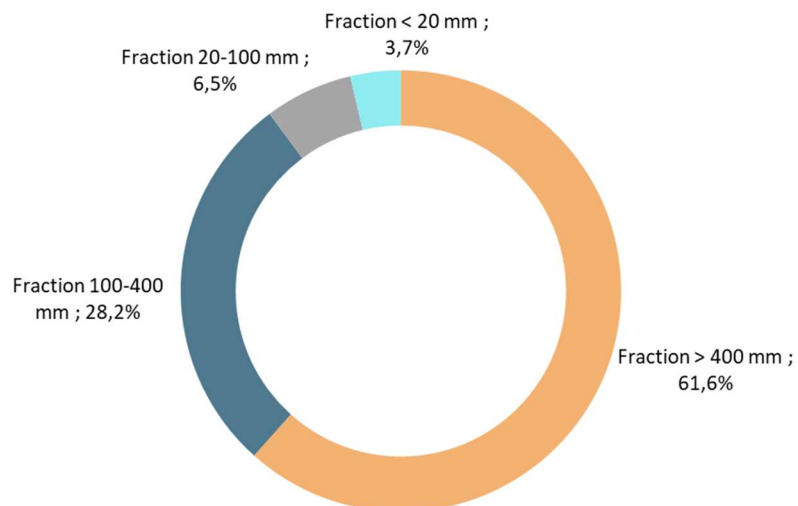


Figure 64 : Granulométrie moyenne des encombrants collectés en déchèterie en Martinique

En moyenne, près de 90 % des encombrants de déchèterie sont composés d'éléments supérieurs à 100 mm, et même plus de la moitié des encombrants sont supérieurs à 400 mm. A contrario, peu de petits éléments (inférieurs à 20 mm – 4 %) sont présents au sein de ces encombrants.



Figure 65 : Exemples de bennes d'encombrants de déchèterie

3.4.2.2. Répartition par gisement de détournement

La Figure 66 présente la répartition par gisement de détournement des encombrants de déchèterie caractérisés.

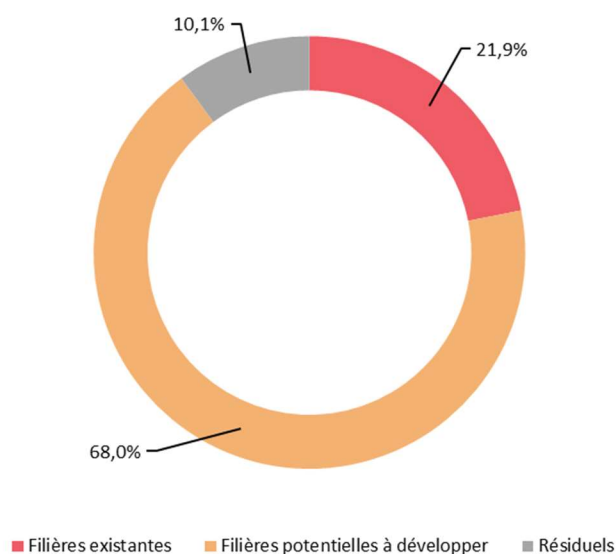


Figure 66 : Répartition par gisement de détournement des encombrants de déchèterie (en %)

Actuellement sur le territoire de Martinique, 22 % des déchets présents dans les bennes d'encombrants de déchèterie pourraient être détournés vers une filière de traitement existante (Déchets de jardin, métaux, papiers, cartons, etc.) et 68 % pourraient être détournés si les filières correspondantes étaient développées sur le territoire.

3.4.2.2.1. Filières de collecte existantes

La Figure 67 présente le détail des déchets présents dans les encombrants de déchèterie qui pourraient être détournés vers des filières de collecte existantes sur le territoire.

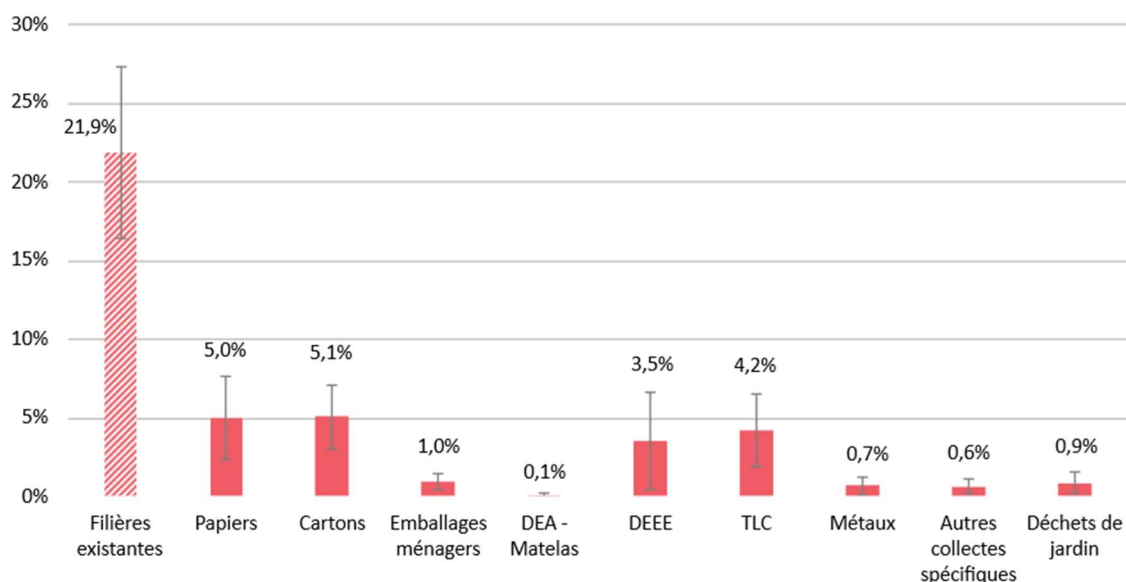


Figure 67 : Répartition des déchets pouvant être détournés vers des filières de collectes existantes au sein des ENC-DTR

Le taux de déchets pouvant être orientés vers les filières de collecte existantes est de 21,9 %, soit un gisement d'environ 1 700 t/an. On y retrouve principalement les filières Papiers (5,0 % - 390 t/an), Cartons (5,1 % - 400 t/an), DEEE (3,5 % - 270 t/an) et TLC (4,2 % - 320 t/an).



Figure 68 : Déchets faisant partie de filières de collectes existantes (Cartons, papiers, DEEE, TLC) au sein des ENC-DTR

Les autres filières existantes représentent chacune moins d'1 % des encombrants de déchèterie du territoire.

La filière des autres collectes spécifiques, qui représentent 0,6 % des encombrants totaux de déchèterie, est composée majoritairement de déchets diffus spécifiques (DDS). Ces déchets, même en faible quantité, ne sont pas à négliger car ils revêtent un caractère dangereux en termes de santé publique et sur l'environnement (présence de métaux lourds notamment).

3.4.2.2.2. *Filières de collecte potentielles à développer*

La Figure 69 présente le détail des encombrants de déchèterie qui pourraient être détournés vers des filières potentielles.

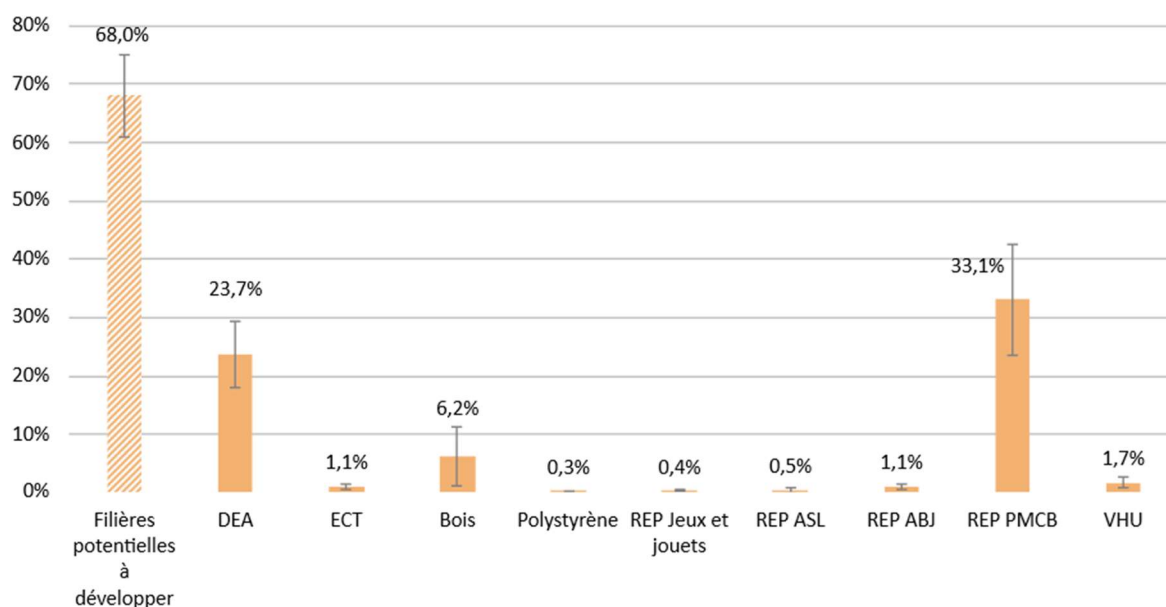


Figure 69 : Répartition des déchets qui pourraient être détournés vers des filières potentielles de collecte au sein des ENC-DTR

Avec le développement de nouvelles filières sur le territoire, les deux-tiers des encombrants pourraient être détournés. Les filières présentant les plus forts potentiels sont : la filière REP PMCB ; l'élargissement des consignes de tri des DEA à l'ensemble du mobilier et la filière bois. Un tiers des déchets présents dans la benne d'encombrants en déchèterie, soit près de 2 600 t/an, pourraient être détournés vers la filière REP PMCB.

▪ Les PMCB dans les encombrants de déchèterie

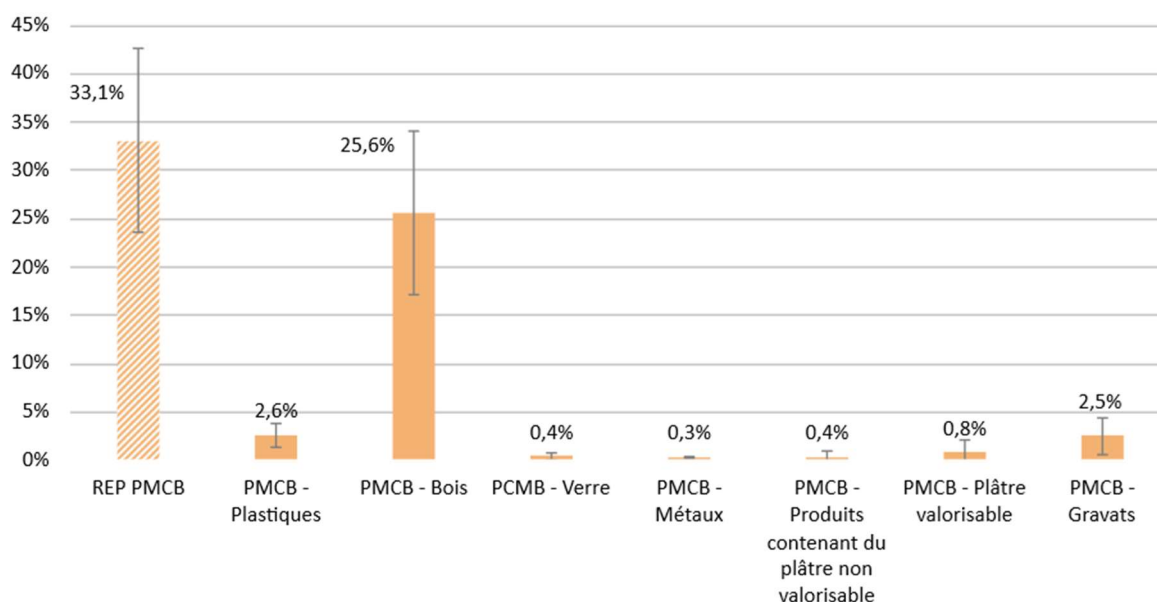


Figure 70 : Répartition des déchets de la REP PMCB

Parmi les déchets rentrant dans le champ de la REP PMCB, la grande majorité est du bois (25,6 % du total des encombrants de déchèterie). Les PMCB plastiques et gravats peuvent aussi présenter un potentiel de détournement intéressant. Les autres matériaux de PMCB sont minoritaires.



Figure 71 : Déchets appartenant à la filière REP PMCB dans les bennes d'encombrants de déchèterie (bois, gravats, plastiques)

▪ Les DEA dans les encombrants de déchèterie

Actuellement, seuls les matelas sont collectés sur le territoire et valorisés à l'UVE. Une **extension** de cette filière à l'ensemble du mobilier (meubles tous matériaux, mobiliers tapissés, textiles d'ameublement, ...) **permettrait de détourner 23,7 %** des encombrants de déchèterie, soit 1 860,0 t/an.

Pour rappel, avant 2021, les DEA étaient collectés et broyés sur le site de La Trompeuse puis envoyés en ISDND. La fermeture du centre de tri de DIB de La Trompeuse a entraîné l'arrêt de leur collecte, sauf pour les matelas.

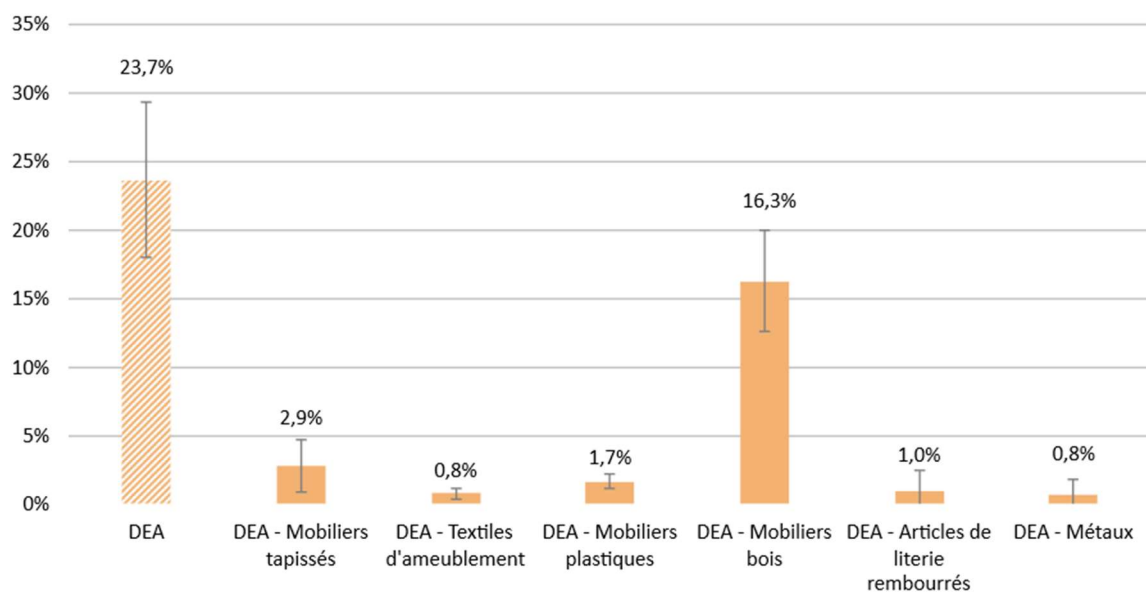


Figure 72 : Répartition des DEA dans les bennes d'encombrants de déchèterie

La grande majorité des DEA sont des déchets de mobilier en bois (16,3 % du total des encombrants de déchèterie).

On y retrouve ensuite des mobiliers tapissés (2,9 %) ou encore des mobiliers plastiques (1,7 %). Les autres déchets représentent moins d'1 % des déchets caractérisés.





Figure 73 : DEA présents dans les bennes d'encombrants de déchèterie (mobiliers bois, mobiliers tapissés, mobiliers plastiques et mobiliers métaux)

▪ Les autres filières potentielles

Le bois hors PMCB et mobilier représente 6,2 % des encombrants de déchèterie. Il s'agit principalement de Bois de catégorie A et B. La collecte de bois pourrait être développée en mélange avec les autres filières REP pour mutualiser les coûts et augmenter le captage de ce matériau.

Les autres filières potentielles sont minoritaires représentant moins de 2 % des encombrants totaux.



Figure 74 : Déchets appartenant à d'autres filières potentielles à développer (Bois, REP ABJ, REP jeux jouets, VHU) au sein des ENC-DTR

3.4.2.2.3. Les déchets résiduels

Les déchets résiduels représentent 10,1 % des encombrants de déchèterie, soit près de 800 t/an. La Figure 75 présente le détail de ce gisement.

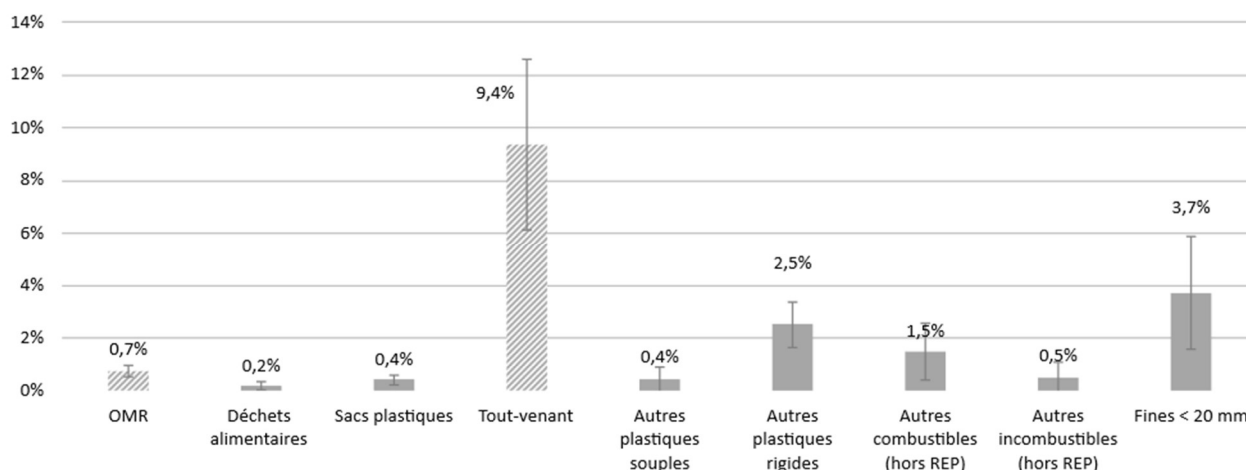


Figure 75 : Sous-catégories principales du gisement résiduels des encombrants de déchèterie

Ceux-ci s'apparentent à des déchets de type **tout-venant** (9,4 %), des autres plastiques hors emballages, des autres combustibles non classés et des éléments fins (<20 mm). Une petite proportion sont des OMR (0,7 % des encombrants de déchèterie), il s'agit de sacs plastiques ou encore de déchets alimentaires.

3.4.1. Éléments réemployables dans les encombrants de déchèterie

L'étude de réemployabilité s'est déroulée sur les déchèteries du Robert, de Case Navire et de Ceron où les éléments réemployables ont été évaluée sur respectivement 7, 5 et 17 bennes d'encombrants.

En moyenne, la part d'éléments réemployables au sein des bennes d'encombrants est de 5 %, ce qui, extrapolée aux 7 852 tonnes d'encombrants collectés sur les déchèteries de la Martinique, correspond à environ 389 t/an d'éléments potentiellement réemployables (cf. Figure suivante).

La Figure 76 présente les quantités d'éléments réemployables par catégorie d'objet.

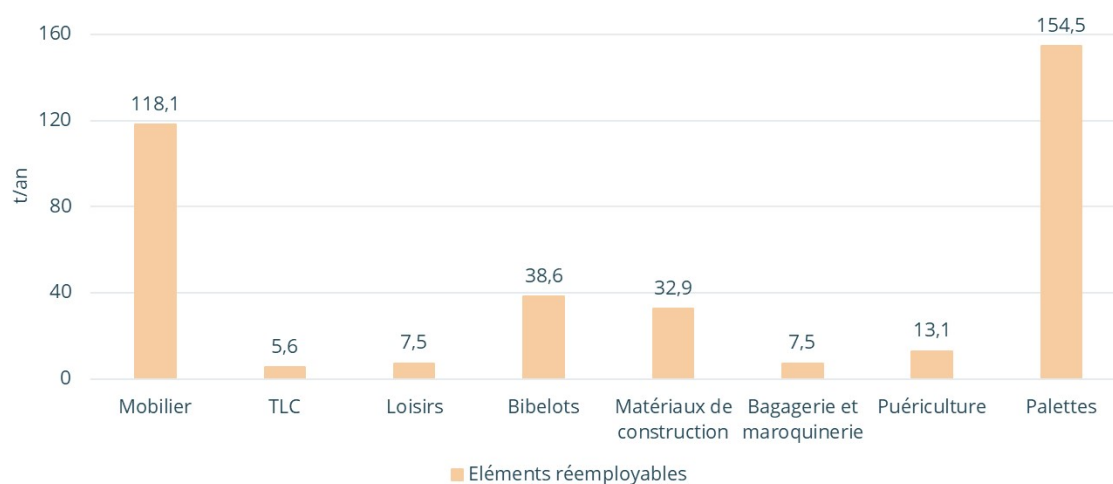


Figure 76 : Part et tonnage des éléments au sein des bennes d'encombrants de déchèterie selon la catégorie

Parmi les éléments réemployables, près de 40 % d'entre eux sont des palettes soit un gisement à l'année de 154,5 tonnes (2 % du total des encombrants de la Martinique).



Figure 77 : Palettes réemployables collectées au sein des bennes d'encombrant de déchèterie

1,5 % sur les 5 % d'éléments réemployables sont des éléments de mobilier. Ce gisement représente 118 tonnes par an (soit 30 % de tous les éléments réemployables). On retrouve également des bibelots et des matériaux de construction (avec des gisements respectifs de 38,6 et 32,9 tonnes/an).



Figure 78 : Eléments réemployables au sein des bennes d'encombrants de déchèterie (Mobilier et Bagagerie)

En plus de la catégorisation par type de déchets, l'état des objets a été analysé :

- Niveau 1 : objet en très bon état et complet ;
- Niveau 2 : objet nécessitant une petite remise en état ;
- Niveau 3 : objet nécessitant des réparations plus importantes ou dont le fonctionnement est incertain.

La Figure 79 présente la part de chaque état des éléments jugés réemployables.

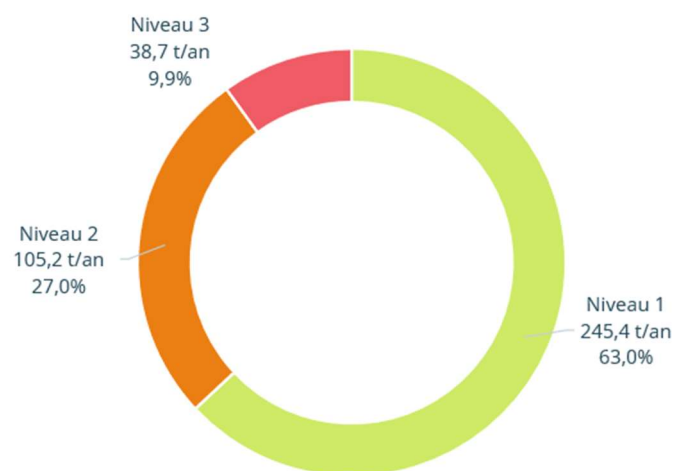


Figure 79 : Répartition des éléments réemployables selon leur état

63 % des éléments réemployables sont en très bon état et complets, ce qui représente un gisement de près de 245 t/an. Le gisement des éléments en état nécessitant une légère remise en état est de 105 t/an, tandis que les éléments réemployables nécessitant des réparations plus importantes ou dont le fonctionnement est incertain représentent 10 % soit un gisement de 39 t/an.

3.4.2. Les encombrants collectés en PàP

3.4.2.1. Répartition granulométrique

Les bennes d'encombrants collectées en PàP contiennent en moyenne une part importante de gros éléments > 400 mm (58,4 %) et d'éléments moyens entre 100 et 400 mm (25,4 %) ; on y trouve seulement 9,8 % d'éléments compris entre 20 et 100 mm et 6,4 % d'éléments fins < 20 mm (cf. Figure 80).

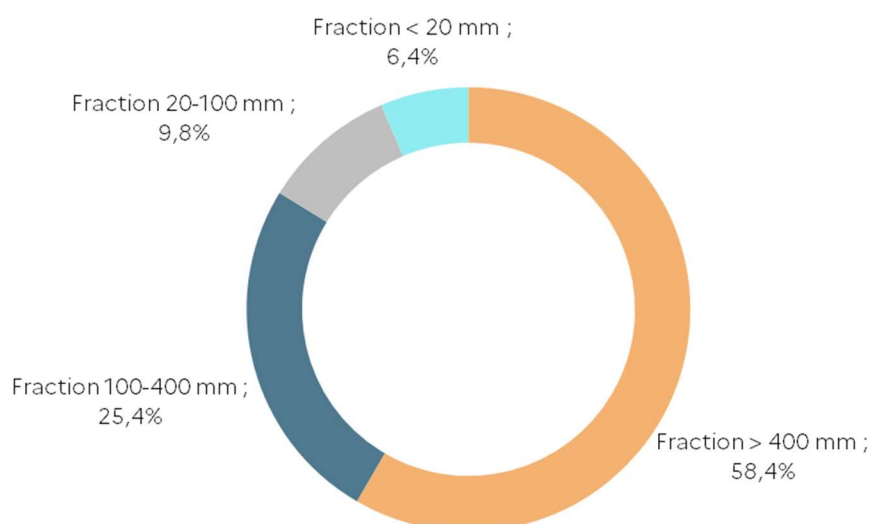


Figure 80 : Répartition granulométrique des bennes d'encombrants PAP caractérisées



Figure 81 : Vidage au sol d'une benne d'encombrants PAP : nombreux éléments > 400 visibles



Figure 82 : Homogénéisation de la fraction < 400 mm (à gauche) et fraction 20-100 mm (à droite)

La fraction fine, non caractérisée, peut-être de différentes natures : des déchets végétaux, des incombustibles (gravats, plâtre ...), du verre cassé, etc. La Figure 83 montre des fines contenant des résidus végétaux (à gauche) et des résidus de polystyrène (à droite).



Figure 83 : Exemples de fractions fines de bennes d'encombrants PAP

3.4.2.2. Répartition par gisement de détournement

La composition moyenne des encombrants PàP classée par leur potentiel de détournement est présentée sur la Figure 84.

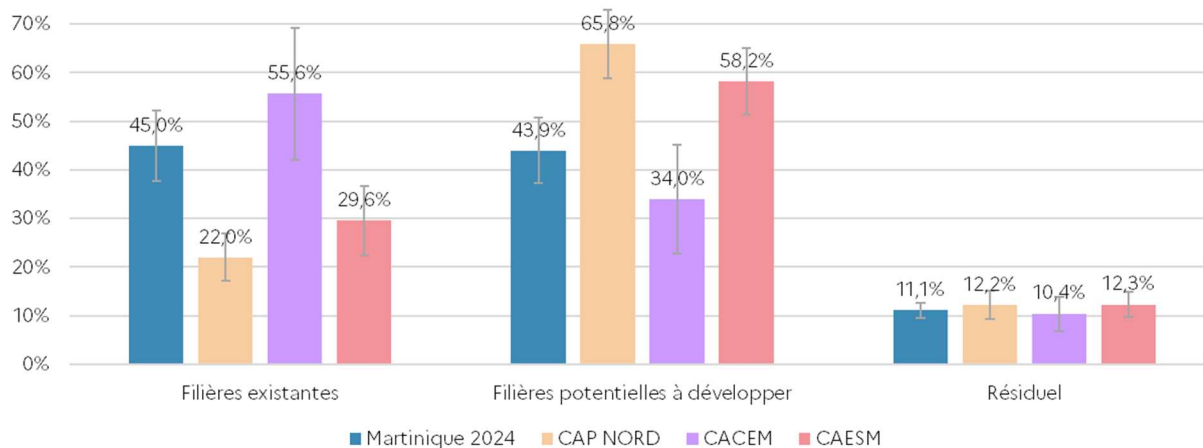


Figure 84 : Composition moyenne des encombrants PAP selon leur potentiel de détournement

En moyenne, les encombrants PàP en Martinique sont composés de :

- 45,0 % de déchets qui pourraient être valorisés par des **filières existantes** sur le territoire ;
- 43,9 % de déchets qui pourraient être valorisés avec le développement de **nouvelles filières** ;
- 11,1 % de déchets résiduels.

La répartition par gisement est similaire pour la CAESM et pour CAP NORD. Des différences importantes sont cependant visibles pour la CACEM : la part de déchets détournables vers des filières existantes est bien plus élevée (55,6 % contre moins de 30 % pour CAP NORD et la CAESM).

Pour rappel, 17 220 tonnes d'encombrants PàP ont été collectés en 2022 (hors collecte PàP des DEEE). La répartition par EPCI est la suivante :

- CAP NORD : 1 627 t/an soit 9,4 % des tonnages totaux ;
- CACEM 10 643 t/an soit 61,8 % des tonnages totaux ;
- CAESM 4 950 t/an soit 28,7 % des tonnages totaux.

Ainsi, lorsque l'on étudie les gisements de déchets présents au sein des encombrants PàP en termes de tonnages, on note que les déchets faisant l'objet de filières existantes représentent environ 7 742 t/an à l'échelle de Martinique, dont 5 921 t/an concentrées sur la CACEM. Concernant les filières qui pourraient être développées, elles représentent environ 7 566 t/an à l'échelle de Martinique, dont 3 615 t/an sur la CACEM et 2 879 t/an sur la CAESM.

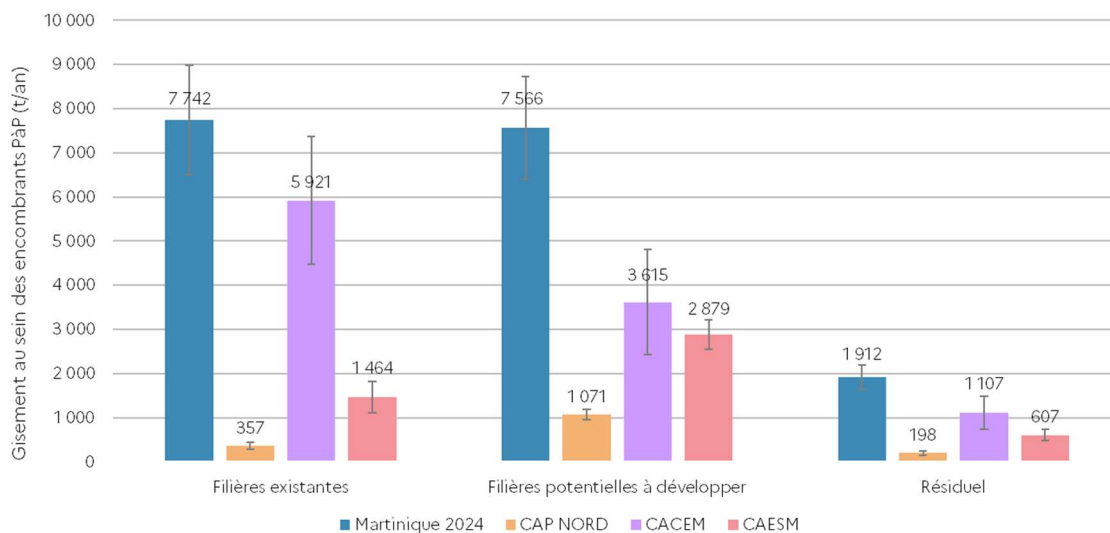


Figure 85 : Composition moyenne des encombrants PàP selon leur potentiel de détournement, en t/an

3.4.2.2.1. Les déchets détournables vers les filières existantes

Les déchets détournables vers des **filières existantes** présents au sein des encombrants PàP représentent 45,0 % de ce flux soit un gisement d'environ **7 742 t/an** à l'échelle de Martinique.

Parmi ces déchets, on trouve notamment une grande quantité de **déchets de jardin**, beaucoup plus présents au sein des bennes de la CACEM (45,1 % soit environ 4 798 t/an) que sur les autres EPCI (2,9 % - 48 t/an sur CAP NORD, et 9,9 % - 492 t/an sur la CAESM).

Tous les échantillons issus de la CACEM sont composés d'une part importante de déchets de jardin dont la présence est fortement variable : de 19,1 % à 77,8 % des bennes caractérisées sont des déchets de jardin.

Ces différentes marquées peuvent être expliquées notamment par :

- L'absence de collecte PàP des biodéchets sur la CACEM, alors que celle-ci est majoritairement composée de déchets de jardin sur la CAESM et CAP NORD ;
- La typologie d'habitat « urbain » de la CACEM et donc des parcelles de jardin plus petites, ce qui peut défavoriser la gestion in-situ des déchets de jardin.

Il serait intéressant d'étudier de plus près si d'autres raisons peuvent être à l'origine de ces différences importantes, comme les consignes de tri données aux habitants sur les déchets qu'il est possible de présenter à la collecte, ainsi que les consignes données aux ripeurs sur les déchets qu'ils peuvent collecter dans le cadre de cette collecte.

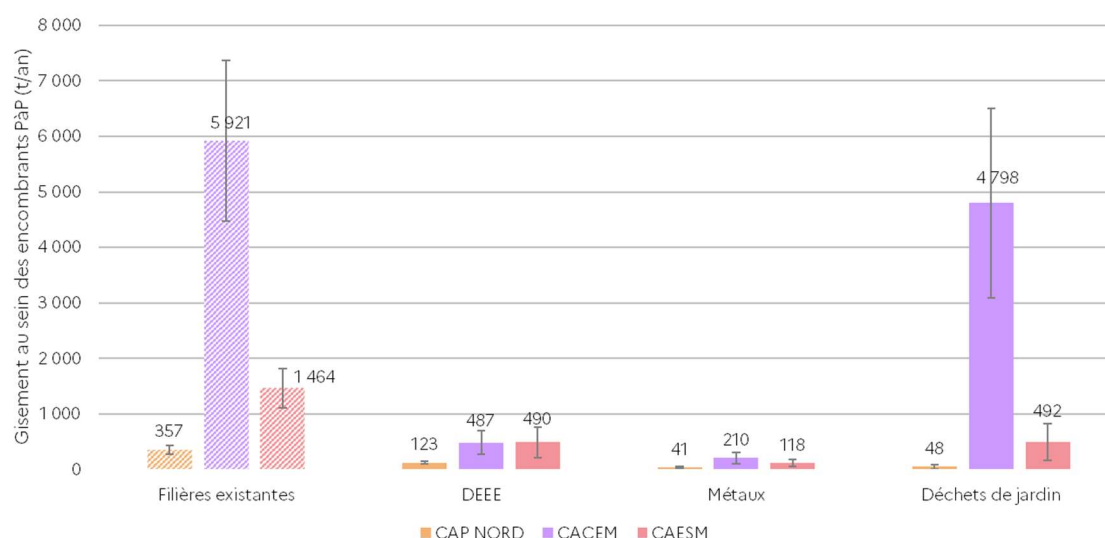


Figure 86 : Encombrants PàP détournables vers les principales filières existantes

On trouve par ailleurs une quantité non négligeable de **DEEE** au sein des bennes d'encombrants PàP : 6,4 % en moyenne, soit 1 100 t/an à l'échelle de Martinique. A l'échelle des EPCI, ils représentent environ 487 t/an sur la CACEM, 490 t/an sur la CAESM, et 123 t/an sur CAP NORD.

Les métaux représentent plus de 350 t/an qui pourraient être valorisés en déchèterie ou directement auprès des collecteurs de métaux.

Les autres types de déchets faisant l'objet de filières existantes sont présents en quantités moins importantes (moins de 2 % des encombrants PAP pour chaque filière). Cela représente tout de même plusieurs centaines de tonnes par an à l'échelle de Martinique, notamment pour les cartons (1,9 % des encombrants PAP soit 323 t/an) et les textiles (1,0 % soit 172 t/an).

Tableau 27 : Détail des encombrants PàP détournables vers des filières existantes : part moyenne (en %) et tonnage annuel par EPCI

	Martinique 2024		CAP NORD		CACEM		CAESM	
Flux	t/an	%	t/an	%	t/an	%	t/an	%
Déchets de jardin	5 337	31,0 %	48	2,9 %	4 798	45,1 %	492	9,9 %
DEEE	1 100	6,4 %	123	7,6 %	487	4,6 %	490	9,9 %
Métaux	368	2,1 %	41	2,5 %	210	2,0 %	118	2,4 %
Cartons	323	1,9 %	53	3,2 %	146	1,4 %	124	2,5 %
TLC	172	1,0 %	32	2,0 %	78	0,7 %	62	1,3 %
Autres collectes spécifiques*	169	1,0 %	22	1,4 %	70	0,7 %	77	1,5 %
Papiers	91	0,5 %	15	0,9 %	51	0,5 %	25	0,5 %
Verre d'emballage	85	0,5 %	15	0,9 %	39	0,4 %	31	0,6 %
Emballages ménagers	75	0,4 %	9	0,5 %	32	0,3 %	34	0,7 %
Pneumatiques	13	0,1 %	0	0,0 %	8	0,1 %	5	0,1 %
DEA - Matelas	7	0,0 %	1	0,0 %	1	0,0 %	6	0,1 %
Total filières existantes	7 742	45,0 %	357	22,0 %	5 921	55,6 %	1 464	29,6 %

* pour rappel, on trouve au sein des « autres collectes spécifiques » les déchets diffus spécifiques ECO-DDS, les piles et accumulateurs, les déchets médicaux, les cartouches d'impression, les bouteilles de gaz, les huiles minérales et les autres déchets spéciaux collectés via des filières spécifiques.

3.4.2.2. Filières potentielles à développer

Les déchets qui pourraient être détournés vers de nouvelles filières représentent 43,9 % des encombrants PàP soit un gisement d'environ 7 566 tonnes par an à l'échelle de Martinique, dont 1 071 t/an sur CAP NORD, 3 615 t/an sur la CACEM et 2 879 t/an sur la CAESM.

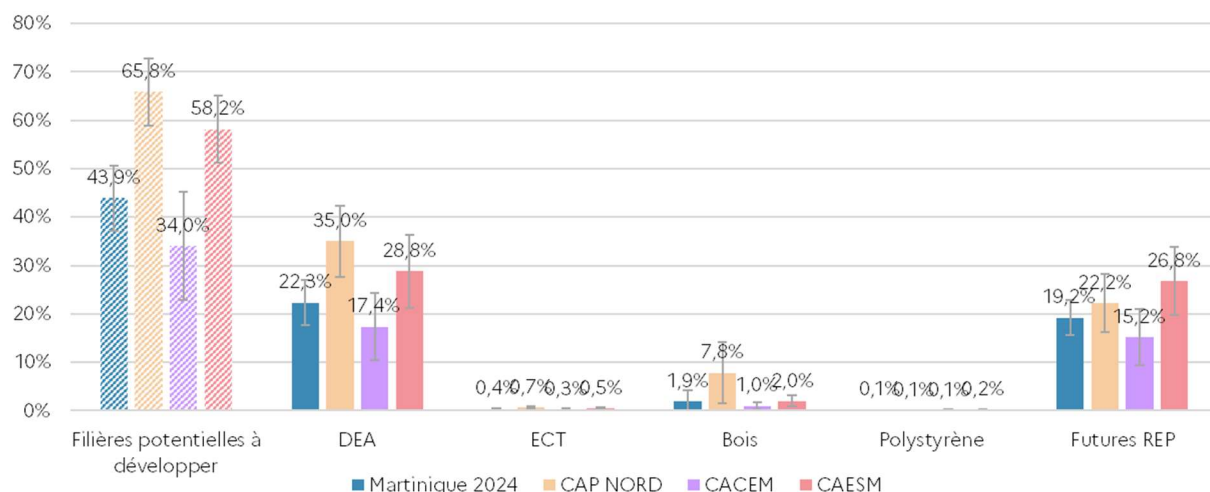


Figure 87 : Part des encombrants PAP correspondant à des filières à développer

On trouve notamment au sein de ces déchets une part importante de **déchets d'équipements d'ameublement (DEA)** : 22,3 % soit 3 842 t/an à l'échelle de Martinique, dont une majorité de DEA Bois (15,9 % soit 2 730 t/an). Ces déchets sont présents en quantités importantes sur les 3 EPCI : 35,0 % soit 570 t/an sur CAP NORD, 17,4 % sur la CACEM soit 1 848 t/an, 28,8 % sur la CAESM soit 1 424 t/an.

Les emballages faisant l'objet de l'extension des consignes de tri et le polystyrène, qui sont des déchets très légers et trouvés en faible quantité au sein des bennes, représentent moins de 1 % du flux.

Des déchets de bois ont été trouvés en petite quantité au sein des encombrants du CAP NORD (7,8 % contre respectivement 1 et 2 % au sein des encombrants de la CACEM et de la CAESM).

Les futures filières REP représentent en revanche une part importante des encombrants PAP : 19,2 % du flux soit 3 305 t/an à l'échelle de Martinique. Ces déchets sont présents au sein des encombrants des 3 EPCI : 22,2 % soit 362 t/an pour CAP NORD, 15,2 % soit 1 617 t/an pour la CACEM et 26,8 % soit 1 326 t/an pour la CAESM.

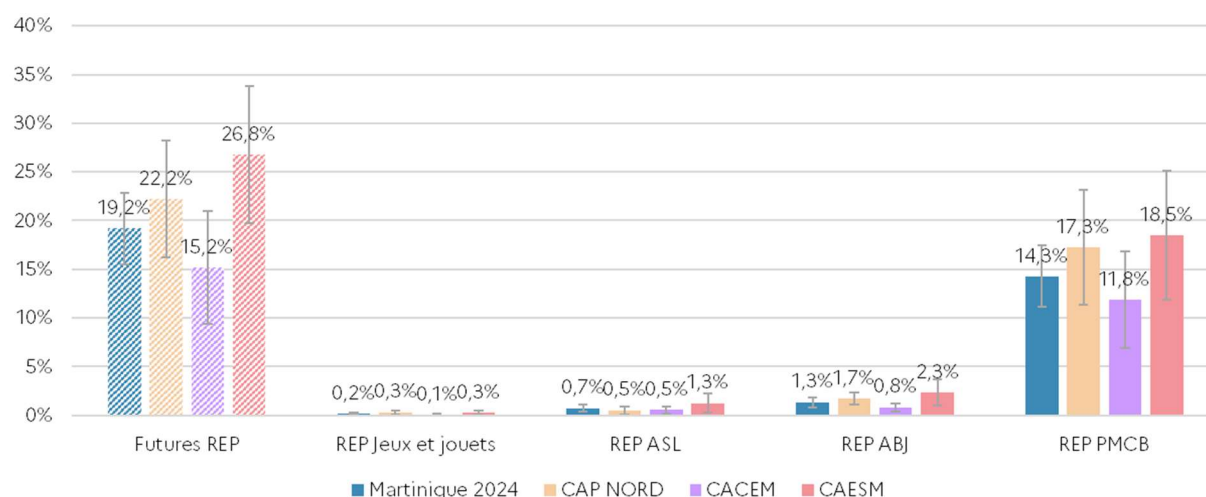


Figure 88 : Part des encombrants PAP correspondant à des déchets faisant l'objet de futures REP

Les déchets correspondant aux futures REP sont majoritairement des déchets de la REP PMCB (14,3 % soit 2 456 t/an), et notamment les déchets de PMCB bois (8,5 % soit 1 472 t/an).

3.4.2.2.3. Déchets résiduels

Les déchets résiduels représentent en moyenne 11,1 % des encombrants PAP de Martinique, soit 1 912 t/an. Ils sont composés majoritairement de tout-venant (10 %) et en minorité d'OMR (1,1 %).

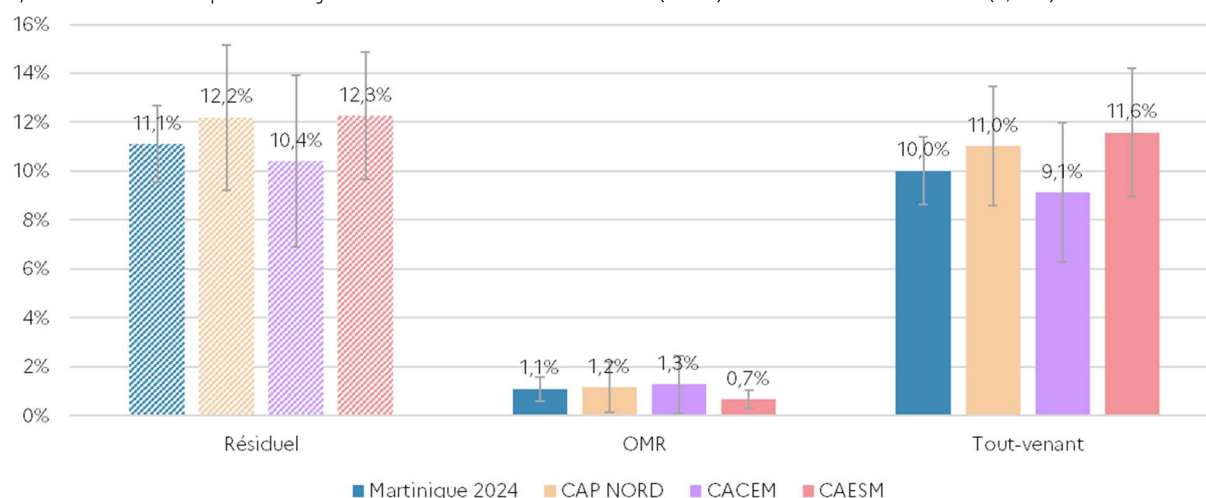


Figure 89 : Part des encombrants PAP correspondant à des déchets résiduels

3.4.3. Comparaison ENC PAP et ENC DTR

Pour rappel, les encombrants sont collectés en porte-à-porte et en déchèterie sur le territoire de la Martinique. Les encombrants collectés en porte-à-porte présentent un tonnage plus élevé que les encombrants collectés en déchèterie.

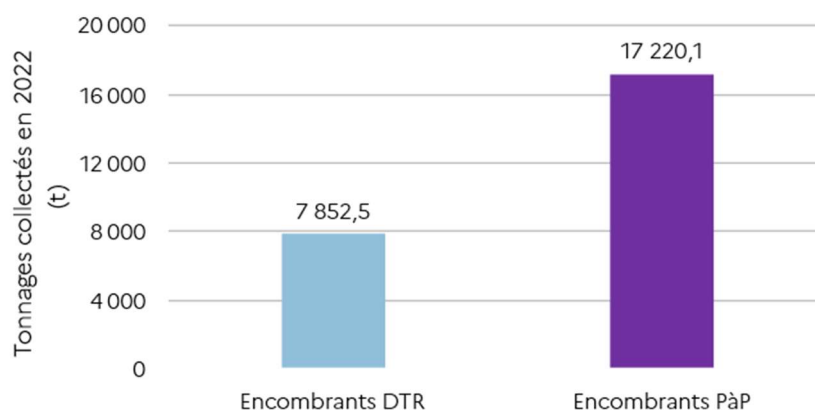


Figure 90 : Tonnages d'encombrants collectés en déchèterie et en PàP

3.4.3.1. Répartition par gisement de détournement

La Figure 91 présente la comparaison de la répartition par gisement de détournement des encombrants collectés en PàP et en déchèterie.

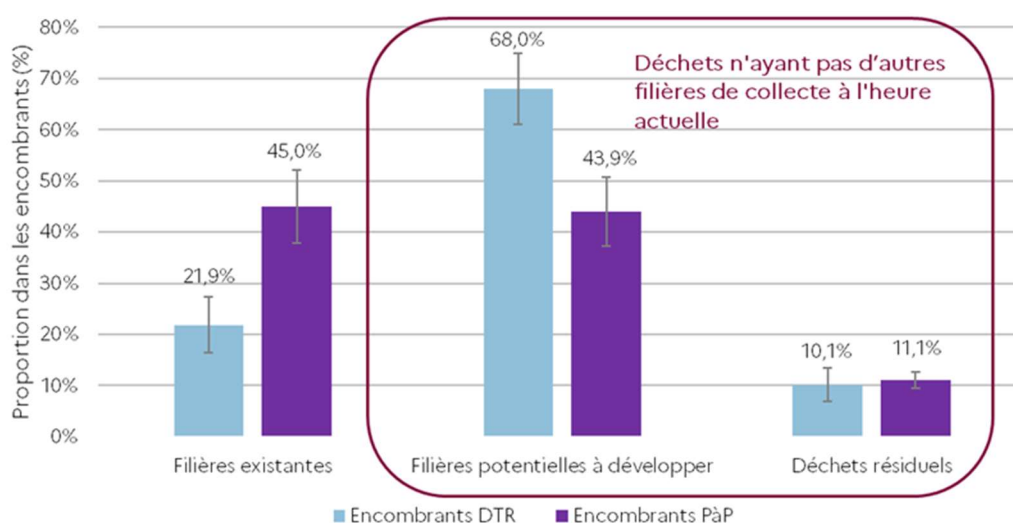


Figure 91 : Comparaison des gisements de détournement présents dans les encombrants PàP et DTR

Les encombrants PàP ont une qualité de tri inférieure aux encombrants de déchèterie : 45 % sont des déchets qui peuvent être détournés vers des filières existantes, contre 22 % pour les encombrants. Cette différence est principalement due à la présence importante de déchets de jardin dans les encombrants PàP (31,0 % contre 1,4 % en déchèterie).

La Figure 92 présente les quantités pouvant être détournées par gisement en t/an.

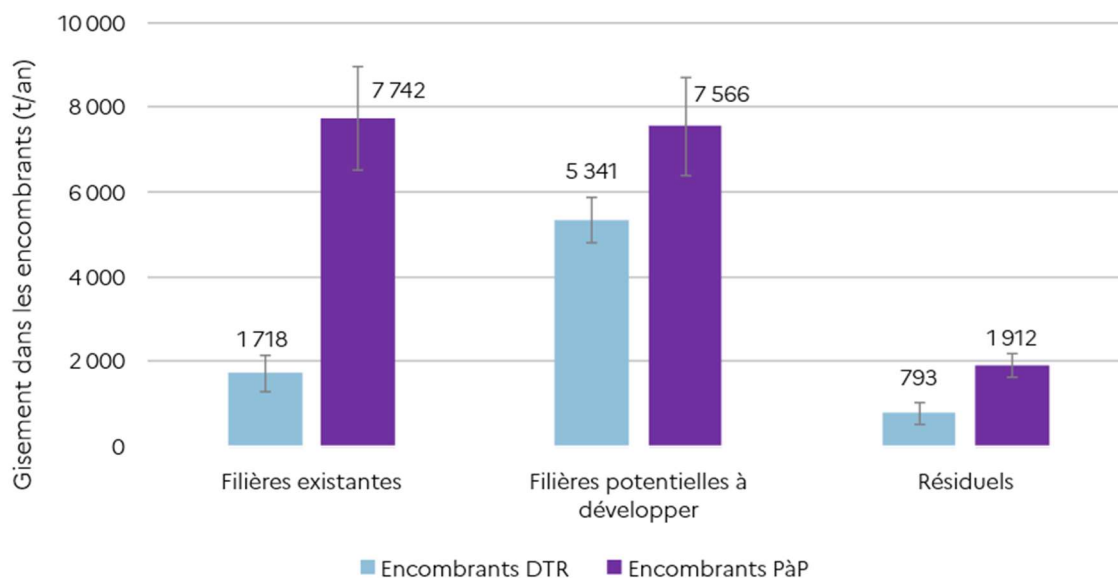


Figure 92 : Quantités des gisements détournables dans les encombrants PàP et déchèterie

Les déchets valorisables (filières existantes) sont présents en majorité dans le flux d'encombrants PàP dont il pourrait être détourné plus de 5 300 t/an de **déchets de jardin**, plus de 1 000 t/an de **DEEE** et **plus de 300 t/an de métaux** et de **cartons**. Dans les encombrants de déchèterie, les déchets valorisables sont principalement des cartons (400 t/an), des papiers (390 t/an) et des TLC (330 t/an).

Le développement de **nouvelles filières** pourrait permettre de réduire les quantités d'encombrants (PàP et DTR) collectées :

- l'élargissement des consignes de tri des DEA en déchèterie pourrait détourner plus de 5 500 t/an (3 800 t/an des ENC PàP et 1 800 t/an en déchèterie), dont 1 700 t/an de mobilier bois, dans les ENC PàP ;
- la mise en place de la REP PMCB pourrait détourner jusqu'à 5 000 t/an des encombrants (environ 2 500 t/an pour chaque mode de collecte) ;
- le développement d'une filière bois (800 t/an) peut être intéressante si celle-ci intègre l'ensemble des REP (DEA, PMCB, ...) ; cela constituerait un gisement de plus de 8 000 t/an.

3.5. Les déchets d'activité économiques

3.5.1. L'approche collective

2 échantillons d'OMR collectés par le SPPGD dans des ZAC auprès des activités économiques ont été caractérisés. Ces deux collectes ont fait l'objet d'un suivi de collecte pour estimer la part des différents types d'activités économiques présents dans les ZAC étudiées.

Les caractérisations réalisées ainsi que les résultats des suivis de collecte ne peuvent pas être jugés comme représentatifs puisque le nombre d'échantillons (2) est trop faible.

3.5.1.1. Les suivis de collecte

Les suivis de collecte ont été réalisés afin d'estimer la part de chaque d'activités économiques et les volumes collectés en mélange avec les OMR dans les ZAC.

La Figure 93 présente la répartition, par type, du nombre d'activités économiques collectés par le SPPGD dans les ZAC avec les OMR. Pour rappel, ce recensement a été réalisé lors de suivis de collecte.

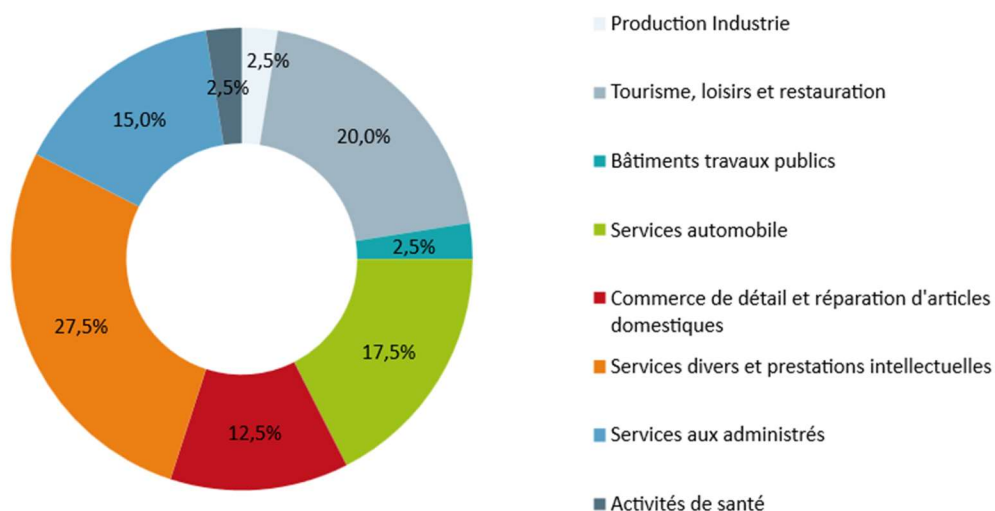


Figure 93 : Répartition, par type, du nombre d'activités économiques collectées par le SPPGD dans des ZAC avec les OMR

Les principaux secteurs d'activités économiques bénéficiant de la collecte des DAE par le SPPGD dans les ZAC sont :

- Le secteur des « services divers et prestations intellectuelles » (banque, assurances, transport, agence de voyages ...), qui représentent plus d'un quart des AE collectées (27,5 %) ;
- Les secteurs du « Tourisme, loisirs et restauration », « Services automobiles », « Services aux administrés », et « Commerces de détail et réparation d'articles domestiques », qui représentent entre 12,5% et 20 %.

Les secteurs « activités de soin », « production et industrie » et « BTP » sont minoritaires et ne représentent chacun que 2,5 % des AE collectées. Les autres secteurs « Agriculture et industrie agroalimentaire », « Commerce de gros et intermédiaires », et « Métiers de bouche » n'ont pas été collectés.

Par rapport à l'ensemble des AE collectées en mélange dans les OMR sur la Martinique (ZAC et hors ZAC confondues), il semble que les tournées spécifiques ZAC collectent une proportion plus importante de « Services divers et prestations intellectuelles » et « Services automobiles » mais moins d'« Activités de santé », de « Commerce de détail et réparation d'articles domestiques », et de « Métiers de bouche ».

Les volumes collectés par type d'activité économique ont également été recensés. En revanche, les quantités de déchets produites par secteur d'activités n'ont pas pu être mesurées en raison de l'absence de pesées embarquées sur les véhicules de collecte.

La Figure 94 présente la part du volume de déchets collectée pour chaque secteur d'activité dans les ZAC.

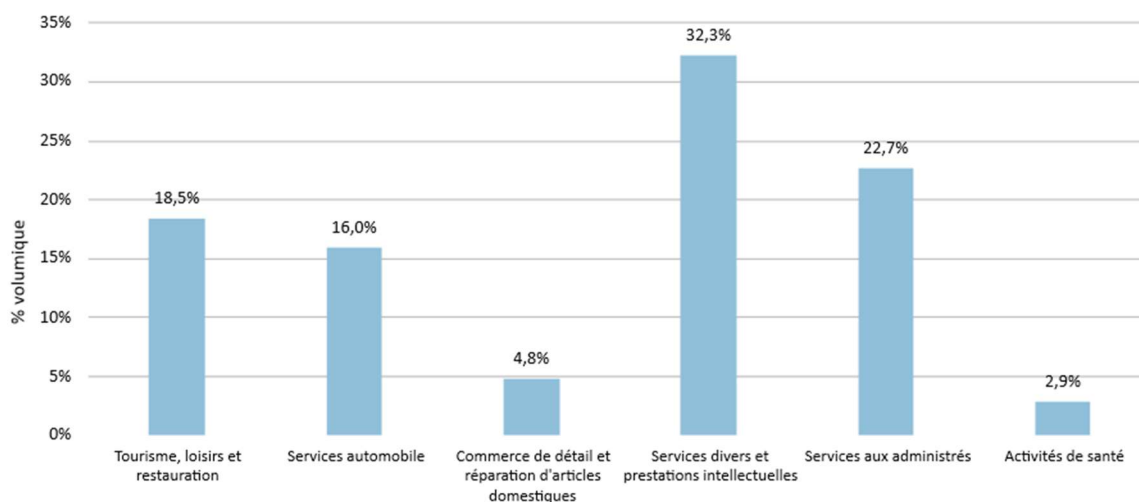


Figure 94 : Répartition, par secteur d'activité, des volumes collectés auprès des activités économiques

Similairement à l'analyse en nombre d'établissement, on retrouve les mêmes secteurs principaux, même si le nombre d'établissement collecté n'est pas directement proportionnel aux volumes collectés : les établissements de « Services divers et prestations intellectuelles » (32 % du volume des AE collecté dans des ZAC), les établissements de « Service aux administrés » (23%), le tourisme, loisirs et restauration (18,5 %), et encore les services automobiles (16,0 %).

Les autres secteurs génèrent moins de 12 % du volume des AE collecté dans les ZAC avec les OMR.

3.5.1.2. Les résultats de caractérisation

La Figure 95 compare la répartition par gisement de détournement des DAE collectés avec les OMR dans les ZAC et l'ensemble des DAE collecté dans les OMR (ZAC et hors ZAC).

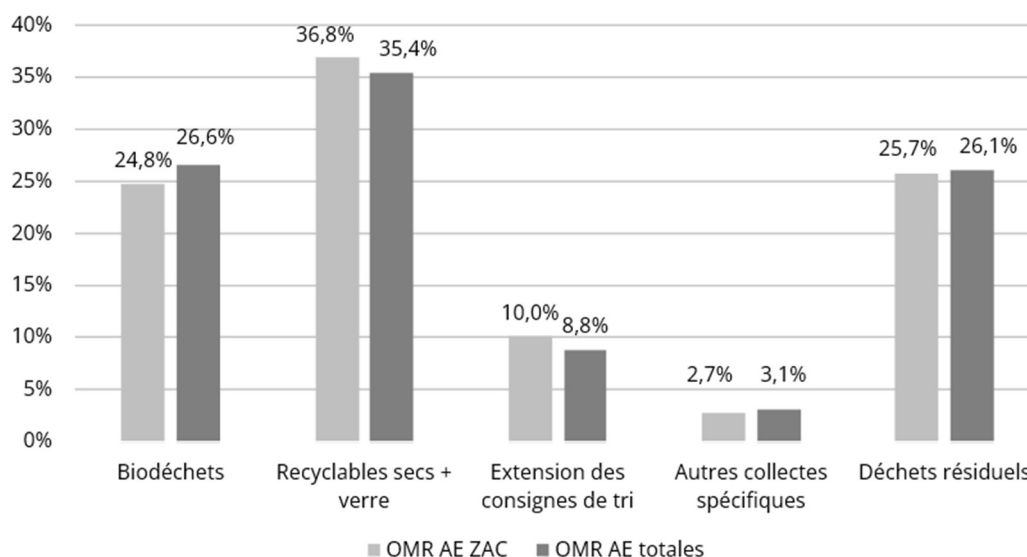


Figure 95 : Répartition par gisement de détournement des DAE collectés avec les OMR dans des ZAC

La composition des déchets est similaire entre les DAE collectés dans les ZAC avec les OMR et la moyenne de l'ensemble des DAE collecté avec les OMR en Martinique.

La présence importante de déchets recyclables secs est à noter, il s'agit principalement de cartons ondulés (11,6 %) et de papiers (12,5%). Les déchets concernés par l'extension des consignes de tri sont

également en proportion importante, dû notamment à une présence importante de films plastiques d'emballages (5,8 %).

3.5.2. L'approche exutoire

Les DAE caractérisés selon l'approche exutoire concernent les déchets non collectés par le SPPGD, mais collectés par prestataire de collecte. La collecte de ces DAE peut se faire soit via une BOM, soit via une benne présente directement chez le professionnel. Ce dernier mode de collecte de DAE étant le plus répandu sur l'île, il a été choisi de se concentrer sur celui-ci pour les caractérisations.

3.5.2.1. Méthodologie d'analyse des résultats

La composition de chaque échantillon de DAE – approche exutoire est calculée en intégrant les différentes fractions des déchets triés : la fraction supérieure à 400 mm, la fraction comprise entre 100 et 400 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm et la fraction inférieure à 20 mm.

Ensuite, une moyenne simple à l'échelle de la Martinique est calculée, sur la base des résultats des 5 échantillons. Cette moyenne est exprimée en %.

A noter que le nombre d'échantillons est très limité et que les résultats présentés ici sont donnés à titre indicatif, mais ne sauraient être représentatifs de l'ensemble des DAE hors SPPGD du territoire.

Les quantités totales collectées sont extrapolées sur la base des tonnages communiqués par l'UVE, correspondant à l'ensemble des DAE réceptionnés en 2023.

Pour analyser les résultats, les sous-catégories triées sont regroupées par gisement, selon le Tableau 28. Cette répartition représente les détournements possibles par évitement ou tri à la source des usagers, sans double compte.

Tableau 28 : Gisement de détournement des DAE – approche exutoire

Potentiel de détournement		Sous-catégories
Biodéchets	Gaspillage alimentaire	Gaspillage alimentaire
	Autres biodéchets	Déchets alimentaires Déchets d'entretien d'espace vert Autres putrescibles
Tri 7 flux	Papiers / cartons	Emballages papiers Journaux, Revues et Magazines Papiers bureautiques Autres papiers Emballages cartons plats Emballages cartons ondulés Autres cartons
	Bois	Palettes Cagettes Autres bois
	Plastiques	Autres sacs plastiques Films plastiques d'emballage Bouteille et flacons en PET Autres bouteilles et flacons Emballages plastiques rigides Autres plastiques
	Métaux	Emballages métaux ferreux Emballages métaux non ferreux Autres métaux ferreux Autres métaux non ferreux
	Verre	Emballage en verre Verres plats Autres verres
	Plâtre	Plâtre

Potentiel de détournement		Sous-catégories
	Inertes	Gravats Autres incombustibles
Autres collectes en place		Déchets spéciaux Pneumatiques DEEE
Déchets résiduels		Autres putrescibles Autres cartons Fractions hygiéniques Fraction papiers souillés Sacs poubelles Autres plastiques Emballages en bois Autres combustibles Autres verres Autres métaux ferreux Autres métaux non ferreux Emballages incombustibles Autres incombustibles

Il s'agit d'un classement sans double-compte. Les sous catégories n'ont été positionnées que dans un seul et même gisement même si elles pourraient correspondre à plusieurs d'entre eux.
Hormis pour le gaspillage alimentaire, le caractère évitable des déchets n'est pas évalué ici.

3.5.2.2. Résultats des caractérisations

La Figure 96 présente la répartition par gisement de détournement des DAE hors SPPGD (approche collecte).

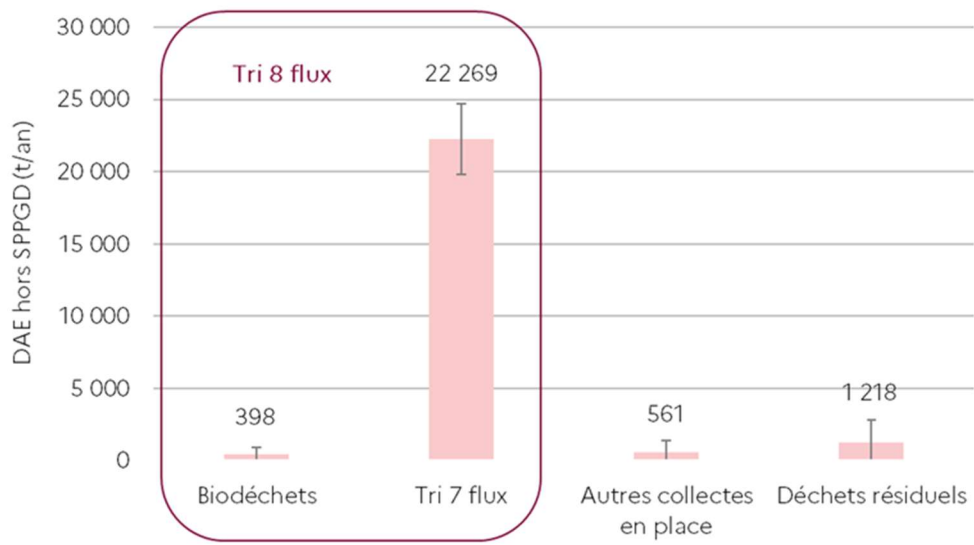


Figure 96 : Composition des DAE hors SPPGD

Les déchets concernés par le tri 7 flux imposé aux professionnels représentent 91 % des DAE hors SPPGD en 2024, soit 22 269 t/an. Les déchets résiduels représentent eux 5 % des DAE, soit 1 218 t/an. La Figure 97 présente le détail de ces 7 flux.

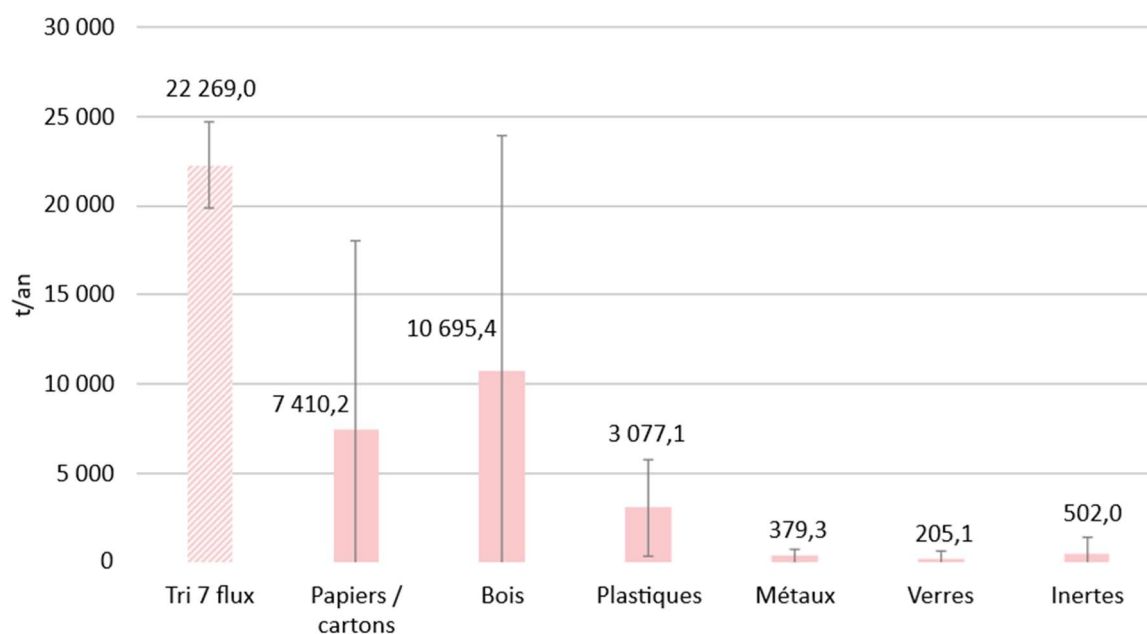


Figure 97 : Répartition par flux des DAE de Martinique

On observe des intervalles de confiance très importants, ce qui témoigne d'une hétérogénéité très importante entre chaque benne, reflétant les différences liées aux activités économiques collectées. Globalement toutefois, on note des quantités importantes de papiers / cartons (7 410 t/an), de bois (10 695 t/an) et de plastiques (3 077 t/an).



Figure 98 : Benne de DAE (majorité de films plastiques et de papiers/cartons)

3.6. Les dépôts sauvages

6 caractérisations de dépôts sauvages ont été réalisées, 2 par EPCI. Par ailleurs, afin d'aller plus loin dans la compréhension du phénomène, une caractérisation qualitative des dépôts a été réalisée pour chacune des bennes caractérisées, pour évaluer la dimension des dépôts, la récurrence, la proximité avec des PAV/points de regroupement, etc. Il s'agit simplement d'un focus, sans représentativité statistique.

3.6.1. Caractérisation qualitative des dépôts sauvages

Un fichier EXCEL brut, joint à ce rapport, présente le récapitulatif qualitatif de chacun des dépôts sauvages prélevés afin de constituer les échantillons finaux caractérisés.

3.6.1.1. Dépôts sauvages sur le territoire de CAP NORD

Sur le territoire de CAP NORD, il a été choisi de caractériser deux bennes de dépôts sauvages hors règlement de collecte, puisque ce type de dépôt est majoritaire sur le territoire. Ils étaient situés à proximité de PAV, d'un point de regroupement ou d'une déchèterie.

Les dépôts collectés sont d'un volume variable, de 3 à 15 m³.

Les dépôts sont assez hétérogènes, avec une présence de déchets très diversifiés : on y retrouve des DEA (plastiques, métaux ou bois), des déchets verts, des gravats, des déchets du PMCB, ou encore du carton. Visuellement, on remarque une part importante de déchets de grande taille.



Figure 99 : Dépôts sauvages caractérisés sur le territoire de CAP NORD

3.6.1.2. Déchets sauvages sur le territoire de la CACEM

Sur le territoire de la CACEM, il a été choisi de caractériser deux bennes de dépôts sauvages hors règlement de collecte, puisque ce type de dépôt est majoritaire sur le territoire.

Ils étaient situés près de PAV ou de local-poubelles. Les volumes des différents dépôts sont assez faibles, à l'exception de deux dépôts sur les 13 collectés.

Visuellement, on remarque une part importante de déchets de grande taille (cf. Figure 100).



Figure 100 : Déchets sauvages sur le territoire de la CACEM

La globalité des dépôts sauvages collectés étaient très hétérogènes en termes de déchets présents. Les déchets retrouvés sont des matelas, des déchets verts, des DEEE, du bois ou encore du carton ; cela s'apparente de ce fait à des déchets ménagers, plus qu'à des déchets de professionnels. Ces déchets auraient dû être apportés en déchèterie ou sur un point de collecte des encombrants en PàP. Des déchets type OMR ont également été retrouvés, ou encore des pneus, des palettes et des VHU, mais en quantités moindres.



Figure 101 : Déchets sauvages retrouvés sur le territoire de la CACEM

La récurrence de ces dépôts est assez importante : une collecte est prévue une fois par semaine sur ces dépôts sauvages.

3.6.1.3. Déchets sauvages sur le territoire la CAESM

Sur le territoire de la CAESM, il a été choisi de caractériser 1 benne de dépôts sauvages diffus, et une benne de dépôts sauvages hors règlement de collecte.

Sur le territoire de la CAESM, les 10 dépôts prélevés de ce type sur tout le territoire sont très différents les uns des autres : alors que certains dépôts présentent des volumes très importants, ceux à proximité de PAV urbains sont assez petits, le faible espace disponible limitant les dépôts.

Visuellement, on remarque une part importante de déchets de grande taille.



Figure 102 : Dépôt sauvage très volumineux à l'entrée de la déchèterie de Ceron (à gauche) et petit dépôt sauvage à Rivière Salée (à droite)

Les dépôts sauvages diffus se trouvaient régulièrement à proximité d'un axe routier. Certains dépôts ne sont composés que d'une catégorie de déchets (déchets verts notamment), alors que d'autres sont très hétérogènes, avec plusieurs catégories de déchets présentes.



Figure 103 : Dépôt sauvage hétérogène (à gauche, présence de plastiques, de bois, de métaux, etc.) et dépôt sauvage homogène (à droite, constitué principalement de déchets verts)

Certains déchets sont retrouvés assez constamment dans chacun des dépôts : c'est le cas des DEEE, des DEA ou encore des matelas. Il s'agit de déchets dont l'apport doit se faire normalement en point de reprise REP ou en déchèterie.

On retrouve également des VHU ou partie de VHU, des pneus, ou encore des DDS.





Figure 104 : Déchets retrouvés au sein des dépôts sauvages de la CAESM (D3E, Matelas, DDS)

La réalisation des suivis de collecte a également permis, en échangeant avec les agents chargés de ramasser ces dépôts, de contextualiser les différents dépôts. Les dépôts sont pour la plupart très récurrents et reviennent chaque semaine au même endroit. De plus, les informations données par les agents ont confirmé que pour la plupart des dépôts, il s'agissait de dépôts ménagers, et non professionnels.

Seul un seul dépôt sauvage sur le territoire de la CAESM présentait des déchets professionnels : le dépôt proche de la déchèterie de Ceron, seule déchèterie qui accepte les professionnels sur l'île.

3.6.2. Méthodologie d'analyse des résultats de caractérisation

Outre cette approche qualitative basée, une composition de chaque échantillon de déchets sauvages a été calculée en intégrant les différentes fractions de déchets triées : la fraction supérieure à 400 mm, la fraction comprise entre 100 et 400 mm, la fraction comprise entre 20 et 100 mm et la fraction inférieure à 20 mm.

Concernant l'analyse des résultats, une moyenne simple à l'échelle de Martinique a été calculée sur la base des résultats des 6 échantillons. Cette moyenne simple n'est exprimée qu'en % : en effet, le tonnage de déchets sauvages n'étant pas suivi à l'année, les données de tonnages ne sont pas disponibles.

Les résultats sont analysés selon la grille de tri, avec une approche basée sur les flux où auraient dû être apportés les déchets (OMR, déchèterie...).

3.6.3. Composition moyenne des déchets sauvages

3.6.3.1. Répartition par granulométrie

La Figure 105 présente la répartition granulométrique moyenne des déchets sauvages collectés.

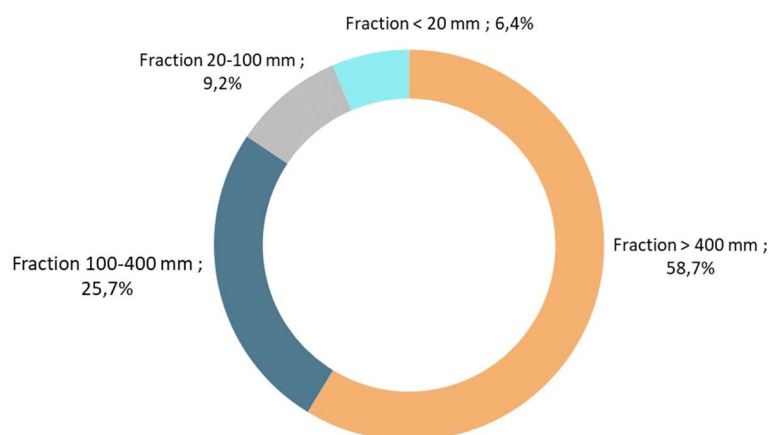


Figure 105 : Répartition granulométrique des déchets sauvages de Martinique

En moyenne, près de 85 % des DS du territoire sont des éléments > 100 mm, dont près de 60 % des éléments > 400 mm. Il s'agit donc principalement de déchets encombrants.



Figure 106 : Bennes de déchets sauvages caractérisées



Figure 107 : Eléments compris en 20-100 mm (à gauche) et éléments fins < 8 mm (à droite)

3.6.3.2. Répartition par gisement de collecte

La Figure 108 présente la répartition par gisement de collecte des DS de Martinique.

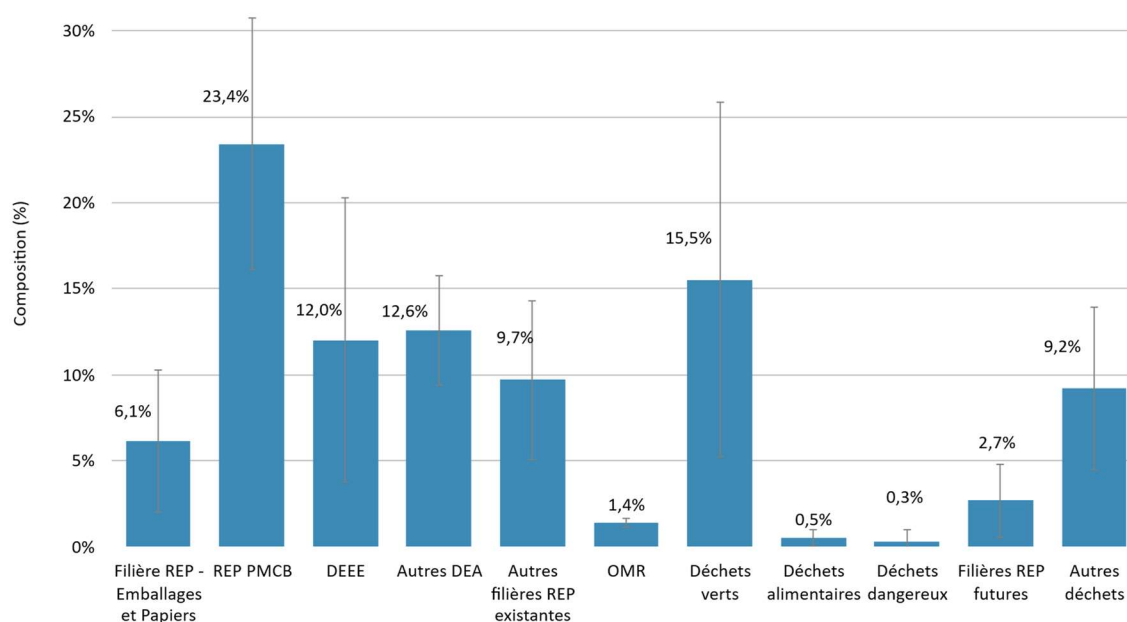


Figure 108 : Répartition par catégories de filières REP des DS de Martinique

On remarque d'importants intervalles de confiance traduisant une forte hétérogénéité des bennes caractérisées en termes de déchets présents.

On note une présence très faible de déchets résiduels type OMR (1,4 %), ainsi que de déchets alimentaires (0,5 %). A l'inverse, les déchets appartenant à une REP existante et les déchets verts sont présents en proportion importante. Les déchets appartenant à une future filière REP sont présents à hauteur de 2,7 %, il s'agit principalement de la REP ABJ. Une présence non négligeable de déchets dangereux est également à noter.

Un zoom est réalisé sur les catégories de déchets présentes en quantité importante.

3.6.3.2.1. Filière REP – Emballages et Papiers

6,1 % des DS caractérisés en moyenne font partie de cette filière REP. L'intervalle de confiance est toutefois assez élevé, reflétant une forte hétérogénéité : une benne de CAP NORD présente un taux important d'Emballages et Papiers (12,9 %) tandis que les deux bennes de la CAESM présentent des taux faibles de l'ordre de 2 %.

La Figure 109 présente le détail du gisement de déchets faisant partie de la filière REP des Emballages et Papiers.

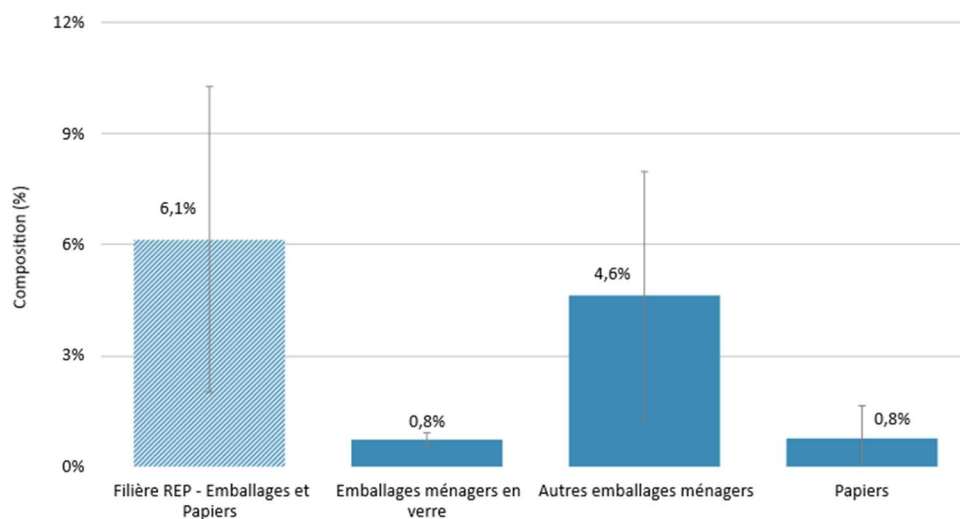


Figure 109 : Répartition par catégorie des déchets issus de la filière REP – Emballages et Papiers, au sein des DS de Martinique.

Il s'agit principalement d'autres emballages (4,6 %), avec une présence importante de d'emballages en cartons plats et ondulés.



Figure 110 : Déchets d'emballages au sein des DS de Martinique

3.6.3.2.2. REP PMCB

La Figure 111 présente le détail par matériau des déchets faisant partie de la REP PMCB au sein des dépôts sauvages caractérisés.

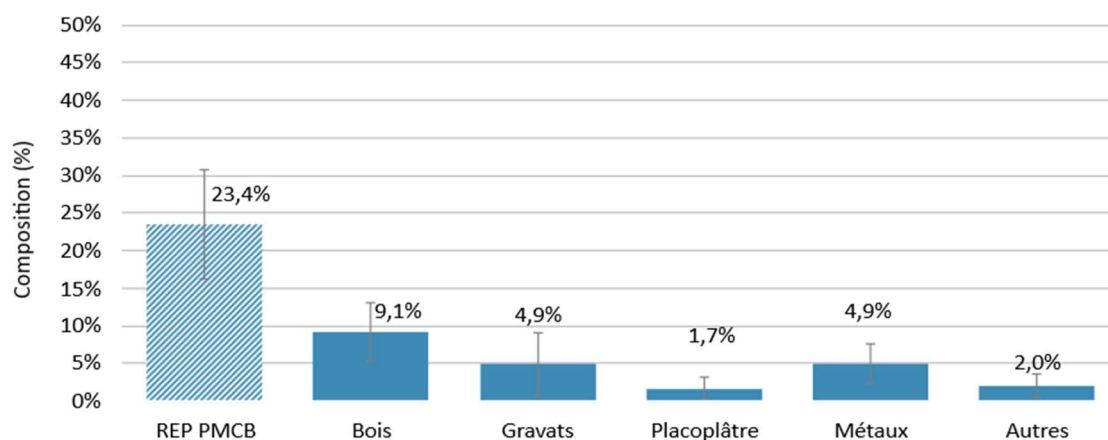


Figure 111 : Déchets faisant partie de la REP PMCB au sein des DS de Martinique

Parmi ces déchets, on retrouve majoritairement des déchets en Bois (9,1 %), des déchets métalliques (4,9 %) et des gravats (4,9 %). Au sein de cette catégorie des gravats PMCB, on retrouve des céramiques, des inertes qui sont acceptés dans la benne de gravats des déchèteries.

On y retrouve également, en quantité moindre, du plâtre, de la laine minérale ou encore du plastique.



Figure 112 : Déchets de la filière REP PMCB au sein des DS de Martinique (de gauche à droite et de haut en bas : PMCB Bois, PMCB Métaux, PMCB Inertes)

3.6.3.2.3. Filières REP existantes

Les DEEE sont en proportion importante au sein des déchets sauvages de Martinique, à hauteur de 12,0%. Les DEA hors matelas sont également présents en proportion importante, de 12,6 %.

L'ensemble des autres filières REP représente 9,7 % des DS totaux en moyenne. L'intervalle de confiance est toutefois assez élevé traduisant l'hétérogénéité des bennes caractérisées.

Le détail des autres filières REP existantes au sein des DS est présenté dans la Figure 113.

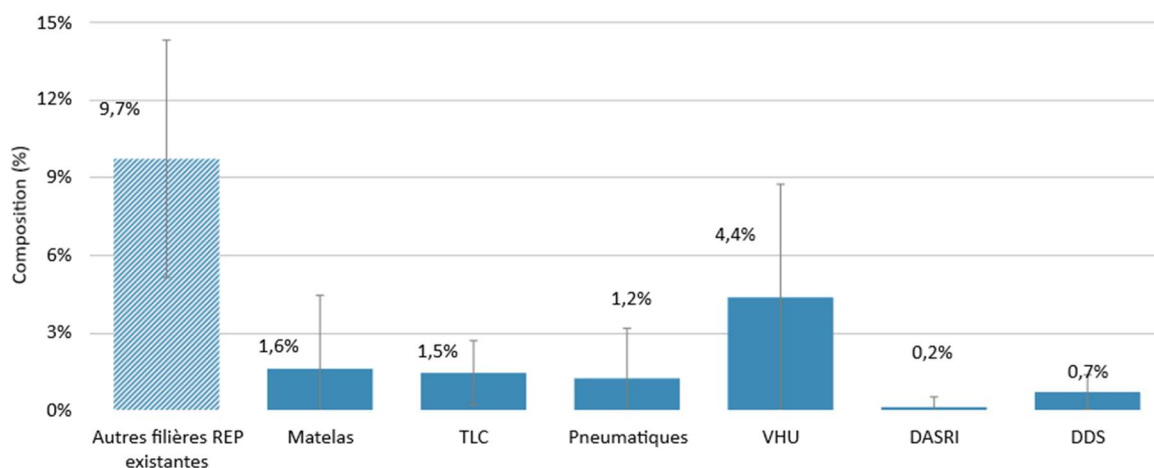


Figure 113 : Autres filières REP existantes au sein des DS de Martinique

On retrouve principalement des déchets faisant partie de la filière des VHU, avec une proportion moyenne de 4,4 %. Il s'agit des éléments de voiture et non de VHU entiers.

On retrouve également des TLC, des matelas et des pneumatiques en faible proportion.

Enfin, une part non négligeable de DDS est également présente (0,7 %). Ce type de déchets dangereux, bien que présent en proportions moindres, peut présenter un risque pour l'environnement lorsqu'il n'est pas collecté spécifiquement. Il s'agit principalement de pots de peinture.





Figure 114 : Déchets appartenant à des filières REP existantes (de gauche à droite et de haut en bas : autres DEA, pneumatiques, DEEE, DDS, matelas et VHU)

3.6.3.2.4. Biodéchets

Les biodéchets considérés sont les déchets verts et les déchets alimentaires.

La Figure 115 présente la part et le détail de de biodéchets au sein des DS du territoire. L'intervalle de confiance est assez important, traduisant l'hétérogénéité des dépôts caractérisés.

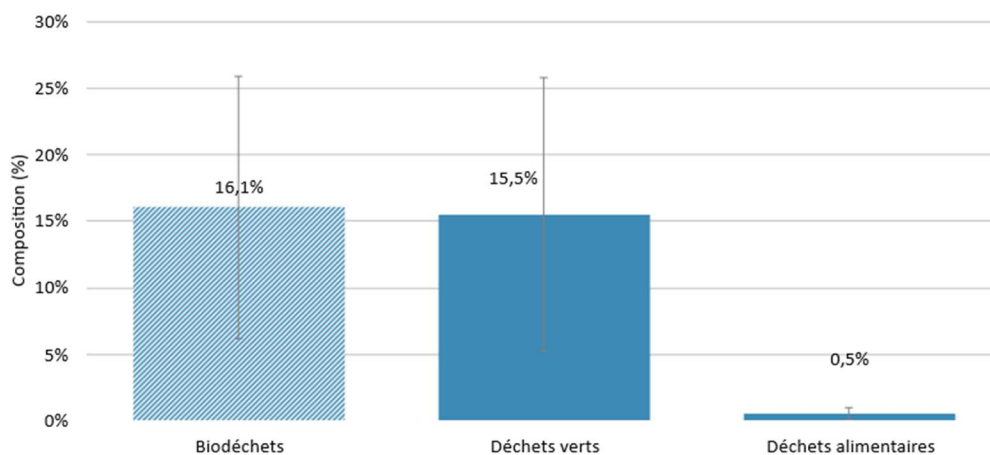


Figure 115 : Biodéchets au sein des DS de Martinique

Il s'agit majoritairement de déchets verts. Bien que leur présence soit très variable au sein des échantillons caractérisés : de 2,9 % pour une benne de la CACEM, à 30,6 % pour une benne de la CAESM. Les déchets alimentaires sont quant à eux présents en très faibles quantités au sein des dépôts sauvages caractérisés.



Figure 116 : Déchets verts présents au sein des DS de Martinique

3.6.3.2.5. Autres déchets présents au sein des DS de Martinique

Parmi les déchets sauvages caractérisés, on retrouve également des déchets ne correspondant ni à une collecte en PàP (OMR ou RS) ni à une filière REP. Ces déchets, qui représentent 9,2 % en moyenne des dépôts sauvages, sont principalement des encombrants il s'agit d'autres bois, d'autres plastiques ou encore d'autres métaux.

Des déchets pouvant appartenir à de futures REP potentielles sont également présents au sein des DS de Martinique (à hauteur de 2,7 % en moyenne) : il s'agit principalement de déchets de la REP ABJ (2,0 %). Les filières Jeux – Jouets et ASL sont en proportion moindre.

On retrouve également des déchets considérés comme OMR (1,4 %), il s'agit des déchets d'emballages concernés par l'extension des consignes de tri ou de textiles sanitaires.

Enfin, on retrouve ponctuellement quelques déchets dangereux (0,3 % en moyenne).

3.7. Les déchets verts collectés en PàP et en déchèterie

3.7.1. Méthodologie d'analyse des résultats du flux de déchets verts

La caractérisation des déchets verts collectés en déchèterie et en PàP n'a pas été réalisée dans le cadre de ce MODECOM. Cependant, une campagne de caractérisation sur les entrants du Centre de Valorisation Organique (CVO) a été faite en 2020. Ces données sont présentées ci-dessous.

Au total, 14 échantillons en PàP (dont 2 caractérisations visuelles) et 5 échantillons de déchèterie ont été caractérisés (dont 7 caractérisations visuelles sur les 5 bennes de déchèteries et 2 bennes PàP).

Une moyenne simple pour chaque mode de collecte a été calculée, puis une moyenne pondérée avec les tonnages 2022 des deux modes de collecte (10 762 tonnes pour le PàP et 6 167 tonnes pour la collecte en déchèterie).

Les résultats sont exprimés par catégorie de matériaux, ce qui a permis de déduire le taux de conformité.

3.7.2. Résultats de caractérisation

La Figure 117 présente le taux de conformité des déchets verts de Martinique.

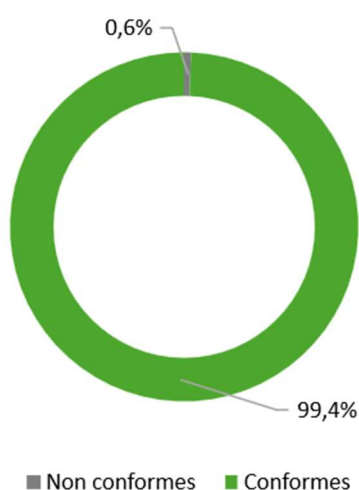


Figure 117 : Taux de conformité des déchets verts de Martinique

Le taux de conformité est de 99,4 % sur les déchets verts de Martinique.

Concernant les déchets verts collectés en déchèterie, le taux de conformité est de 100 %. Seuls certains sacs poubelles, contenant eux-mêmes des déchets verts, ont été retrouvés en très faible quantité, et dont le poids est très minime et négligeable à l'échelle d'une benne entière.



Figure 118 : Bennes de déchets verts collectés en déchèterie (source : rapport SMTVD « Réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets végétaux et de la FFOM traités sur le CVO de Le Robert »)

Le taux de conformité des bennes de de déchets verts collectés en PàP est de 99 %.

La Figure 119 présente les déchets non-conformes retrouvés dans les bennes caractérisées.

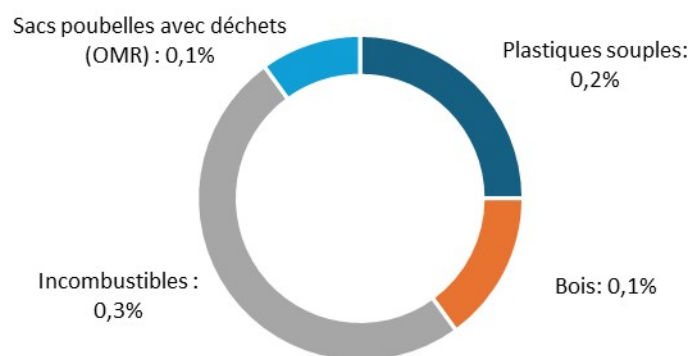


Figure 119 : Déchets non conformes retrouvés dans les bennes de déchets verts

Les déchets indésirables principaux retrouvés sont des déchets incombustibles principalement (inertes, cailloux, bétons, etc.). La présence de ces déchets incombustibles peut-être due à la méthode de collecte en PàP. En effet, le grappin peut involontairement collecter ces éléments au sol.

Ces incombustibles, et les autres déchets indésirables, peuvent endommager les installations de traitement et notamment le broyeur et/ ou dégrader la qualité du compost sortant.



Figure 120 : Déchets indésirables retrouvés au sein des bennes de déchets verts en Martinique (bois, plastiques, DEEE, incombustibles, plastiques souples)

4. Synthèse des caractérisations des DMA et DAE

4.1. Les ordures ménagères résiduelles, une marge de progression encore importante

Le ratio de collecte des OMR en 2022 en Martinique est de 347 kg/hab./an. Les déchets pouvant être détournés représentent deux-tiers des OMR, soit un gisement de 83 700 t/an (cf. Figure 121).

Le principal levier de réduction des OMR réside dans le tri à la source des biodéchets, qui permettrait de réduire jusqu'à 33 000 t/an. Une partie de ces biodéchets est déjà séparée via le compostage de proximité ou des collectes prévues à cet effet (déchets verts et biodéchets), mais la grande majorité des biodéchets produits par les habitants est jetée au sein des OMR et envoyée en incinération ou en enfouissement.

Le développement d'actions de prévention et de sensibilisation au gaspillage alimentaire est un autre axe important qui aurait un intérêt double : réduire les tonnages d'OMR jusqu'à 8 000 t/an et réduire l'impact financier du gaspillage alimentaire pour les usagers.

L'amélioration du tri des recyclables pourrait détourner un tiers des déchets contenus dans les OMR vers les recyclables secs (poubelle jaune : 25 000 t/an), les emballages en verre (11 500 t/an) ou vers les autres collectes existantes (DEEE, TLC, DMS : 6 500 t/an).

L'extension des consignes de tri, qui doit être mise en place au 1^{er} janvier 2026, représente un potentiel de détournement supplémentaire de 11 000 t/an. Sa mise en place est par ailleurs une opportunité pour engager de nouvelles actions de communication sur les bons gestes de tri sur le territoire et peut représenter un levier pour le tri de l'ensemble des recyclables.

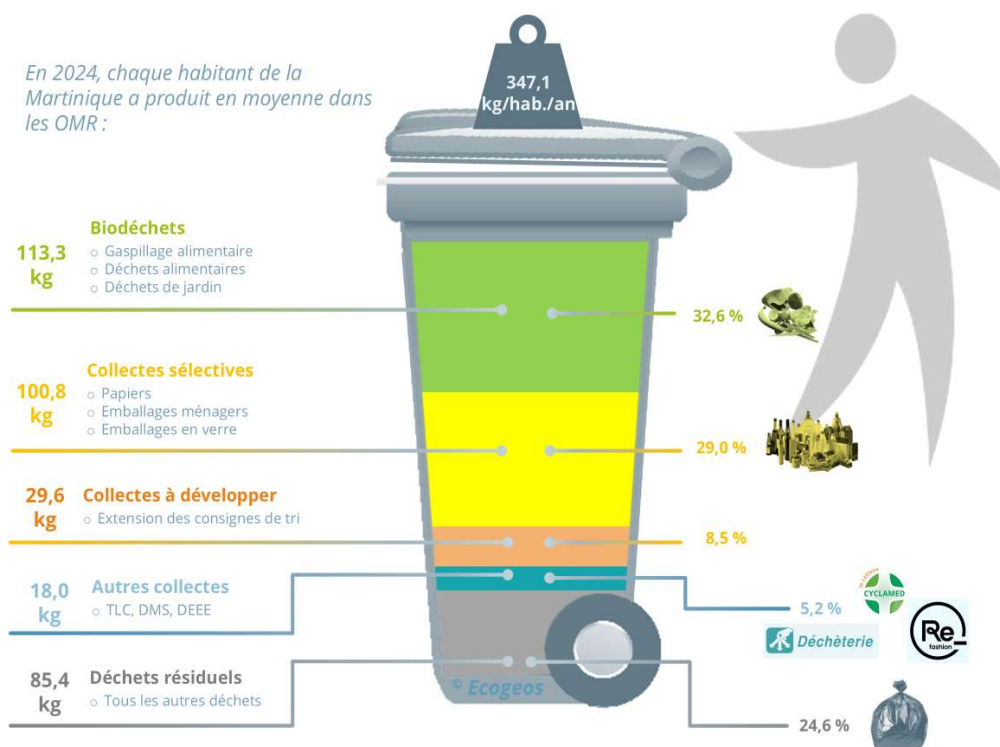


Figure 121 : Contenu de la poubelle OMR en 2024

Entre 2012 et 2024, le ratio de collecte des OMR est en légère baisse (- 2,5 %). Cette diminution est principalement liée à une baisse des recyclables au sein des OMR, mais on ne note pas d'évolution particulière sur l'ensemble des autres déchets présents dans les OMR. Une marge de progression significative réside notamment sur les biodéchets et au niveau des RS.

Les déchets issus des producteurs assimilés représentent 19 % des OMR en 2024. Les principaux secteurs collectés sont le tourisme, les loisirs et la restauration, le commerce de détail et les services aux

administrés. Ces déchets sont encore peu triés et présentent une part importante de recyclables. L'amélioration du tri des déchets recyclables des activités économiques et autres assimilés semble donc un levier significatif pour réduire les OMR au global.

4.2. Encore beaucoup d'indésirables au sein des déchets recyclables secs

Les recyclables secs (poubelle jaune) représentent près de 6 100 t/an. La qualité du tri des RS est perfectible : les trois-quarts de ces déchets sont conformes aux consignes actuelles (emballages en cartons, bouteilles et flacons en plastique, papiers ...) et 25 % sont des indésirables soit près de 1 600 t/an. Parmi ces déchets non-conformes, on retrouve principalement les déchets concernés par l'extension des consignes de tri (650 t/an, soit 10 % de la RS) et des déchets devant être orientés vers d'autres collectes séparées (emballages en verre, TLC, DMS, DEEE).

On observe une augmentation significative des RS conformes collectés depuis 2012 (+ 2 628 tonnes/an), mais également une baisse de la qualité de tri (+ 863 tonnes / an d'erreurs de tri).

L'obligation réglementaire de la mise en place de l'extension des consignes de tri va d'une part permettre d'augmenter le gisement de déchets conformes dans la RS et d'autre part simplifier le geste de tri et avoir un effet d'entraînement sur les autres recyclables.

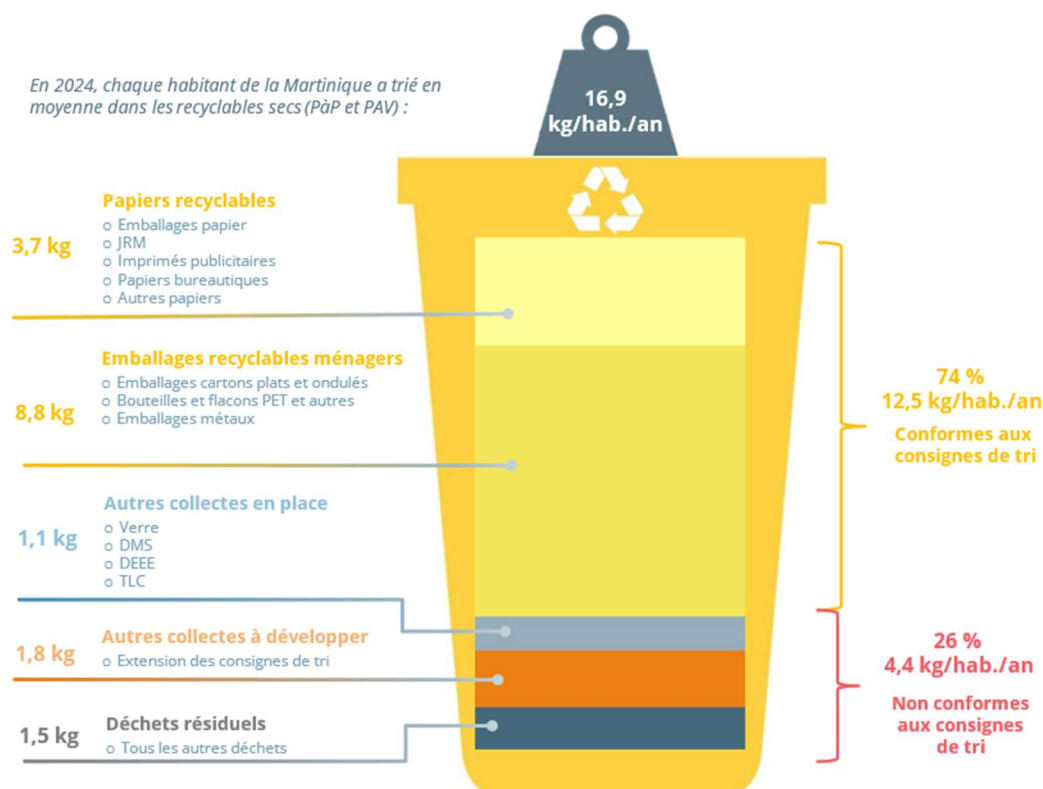


Figure 122 : Contenu de la poubelle jaune (recyclables secs) en 2024

En Martinique en 2024, seuls 25 % du verre d'emballage et 19 % des recyclables secs sont orientés vers la bonne collecte. Malgré une amélioration depuis 2012 (seuls 8 % des recyclables étaient correctement triés) la marge de progression reste importante sur le territoire.

4.3. La collecte des biodéchets, un service peu utilisé et surtout pour les déchets de jardin

La collecte des biodéchets en PàP est opérationnelle sur une partie du territoire (CAESM et une partie de CAP NORD). Ce service est peu utilisé par les usagers (17 kg/hab./an) et permet de capter principalement des déchets de jardin (65 % des biodéchets). La qualité du tri est satisfaisante (92 % de déchets conformes), mais nécessiterait d'être améliorée en réduisant les indésirables qui gênent les opérations de traitement et nuisent à la qualité du compost produit.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les EPCI doivent proposer à leurs usagers une solution de tri à la source des biodéchets. La collecte en PàP répond à ce besoin pour les usagers desservis. Pour les autres, des solutions de tri à la source, que ce soit de gestion de proximité (compostage individuel ou partagé) ou de collecte (en porte à porte ou points d'apport volontaire), doivent être développées. Les solutions de gestion de proximité et de collecte ne s'opposent pas, elles sont complémentaires, selon les typologies d'habitats et configurations territoriales.

4.4. Encombrants : plus de conformité pour les encombrants de déchèterie, mais moins de tonnages collectés

Les encombrants collectés en PàP représentent un tonnage collecté (17 000 t/an) bien plus important que celui des encombrants collectés en déchèterie (7 800 t/an). Le mode de collecte influence directement la composition et la qualité de tri : 45 % des encombrants collectés en PàP sont des déchets qui peuvent être détournés vers des filières existantes, contre 22 % pour les encombrants de déchèterie. Dans les encombrants collectés en PàP, les erreurs de tri sont principalement dues à la présence de déchets verts (5 300 t/an), de DEEE (1 100 t/an) et des métaux (370 t/an). Pour ceux collectés en déchèterie, ce sont les cartons (400 t/an), les papiers (390 t/an) et les Textiles-linges-chaussures (330 t/an) qui y sont mal triés.

Ces erreurs de tri peuvent être dues à un mélange des flux par les habitants, ou encore à des soucis d'identification des zones de collecte en PàP. La présence très importante de déchets verts en particulier peut s'expliquer par le mode de collecte en PàP de ces derniers sur le territoire : lors de la collecte des déchets verts, si le collecteur observe des indésirables, ils ne sont pas collectés. Ces déchets se retrouvent alors collectés dans les encombrants PàP et non valorisés.

Le développement de nouvelles filières en déchèterie amènerait de nouvelles perspectives de réduction des encombrants : à l'échelle des deux modes de collecte (PàP + déchèterie) cela représenterait près de 13 000 t/an dont 5 000 t/an avec la filière Produits et de Matériaux de Construction du Bâtiment, 5 700 t/an avec l'élargissement des consignes de tri des DEA (seuls les matelas font l'objet d'une collecte séparée aujourd'hui) et 400 t/an avec l'émergence d'une filière bois (hors REP DEA et PMCB).

La création d'espaces de ressourceries ou de zones de collecte d'objets réemployables permettrait par ailleurs de réduire d'environ 5 % (390 t/an) le gisement des encombrants collectés en déchèterie. Parmi ces réemployables, on observe en particulier une part significative de palettes.

4.5. Les dépôts sauvages : une première caractérisation pour déterminer leur composition

Les dépôts sauvages collectés par le SPPGD ont été analysés uniquement de façon qualitative en raison de l'absence de données quantitatives sur le territoire. Ceux-ci sont constitués de près de 25 % de déchets concernés par la future filière REP PMCB, 16 % sont des déchets verts, 12 % des DEEE et 12 % des DEA (mobilier). Cette composition est semblable à la composition des encombrants : la présence de ces dépôts sauvages peut être liée au non-respect des points de collecte d'encombrants PàP ou à des contraintes d'acceptation des encombrants en déchèterie.

La résorption des déchets sauvages est un enjeu de propreté et constitue un défi logistique et financier pour les collectivités. Une optimisation des solutions de collecte (en PàP ou en déchèterie) pourrait ainsi

contribuer à limiter cette charge de collecte des DS pour les collectivités. La mise en œuvre de points de reprise hors déchèteries pour les déchets de la filière PCMB pourrait également être un levier, en offrant aux artisans et acteurs du bâtiment des solutions complémentaires.

4.6. Les déchets d'activités économiques hors SPPGD

Le tri 8 flux est obligatoire depuis 2022 pour les professionnels. Il impose la séparation des biodéchets, papiers/cartons, bois, plastiques, métaux, verre, plâtre et les inertes.

Les DAE caractérisés, correspondant à une partie des déchets réceptionnés sur l'UVE, sont composés en grande majorité (91 % - plus de 22 000 tonnes) de déchets relevant de ces 8 flux valorisables avec :

- Des déchets correspondant à des filières de tri/traitement pourtant opérationnelles depuis de nombreuses années, comme les papiers/cartons (7 000 t/an dans les DAE), les métaux (380 t/an) ou les DEEE (350 t/an) ;
- Des déchets correspondant à d'autres filières pas encore développées sur le territoire, comme le bois (plus de 10 000 t/an de bois au sein des DAE, avec des palettes, cagettes et autres bois) ou le plastique (plus de 3 000 t/an de plastiques, majoritairement des films plastiques d'emballage et des emballages rigides).

Le développement et la structuration de certaines filières de tri en Martinique permettrait d'augmenter considérablement le taux de tri des DAE sur le territoire, mais aussi d'autres flux tels que les encombrants ou le mobilier.

5. Potentiels de valorisation à l'échelle de la Martinique

5.1. Potentiels de valorisation des flux caractérisés

Les sous-catégories des flux caractérisés ont été réparties par type de valorisation (valorisation organique, valorisation matière, valorisation énergétique, traitement spécifique REP, déchets résiduels) puis additionnées pour évaluer les potentiels maximums de valorisation à l'échelle de la Martinique (captage de la totalité des flux ce qui reste très théorique). La répartition des sous-catégories, présentée dans les annexes 1 à 3, a été réalisée en considérant que le déchet est trié à la source. Les hypothèses suivantes ont été considérées :

- Chaque sous-catégorie a été classée dans un seul mode de valorisation (pas de double compte) ;
- Les tonnages 2022 pour les flux OMR, RS, biodéchets, encombrants (déchèterie et Porte à Porte), déchets verts (déchèterie et Porte à Porte) et tonnages DAE 2023 ont été pris en compte ;
- La valorisation organique intègre tous les biodéchets ;
- Les déchets concernés par l'extension des consignes de tri (obligatoire au 1^{er} janvier 2026) ont été comptabilisés dans le gisement de valorisation matière ;
- Le plâtre valorisable et le polystyrène, bien que non collectés séparément en déchèterie à ce jour, ont été comptabilisés en valorisation matière car la filière existe sur le territoire pour certains professionnels mais n'est pas encore généralisée ;
- Les déchets intégrés à la catégorie « traitement spécifique REP » incluent les déchets qui nécessitent une ou plusieurs étapes de démantèlement ou un pré-tri spécifique avant leur valorisation (DEEE, DDS...).
- La filière de valorisation énergétique ne tient pas compte des PCI acceptés par l'UVE de Fort de France (en particulier, l'UVE n'est pas dimensionnée pour recevoir les flux à haut PCI) ;
- Les traitements spécifiques REP ne tiennent pas compte des filières actuellement disponibles sur le territoire, une partie pourrait nécessiter un export pour valorisation.

L'absence de tonnages sur la collecte des déchets sauvages n'a pas permis d'intégrer les données de ce flux dans cette analyse.

Tableau 29 : Tonnages agrégés par mode de valorisation potentiel à l'échelle de la Martinique

Mode de valorisation	Flux collecté	Tonnage
Valorisation organique	OMR	40 891
	RS	92
	Biodéchets	2 717
	Encombrants DTR	83
	Encombrants PàP	5 264
	DV DTR	6 167
	DV PàP	10 654
	DAE	85
	TOTAL	65 953
Valorisation matière	OMR	53 218
	RS	5 520
	Biodéchets	157
	Encombrants DTR	1 778
	Encombrants PàP	2 871
	DAE	10 287
	TOTAL	73 832
Valorisation énergétique	OMR	26 902
	RS	348
	Biodéchets	62
	Encombrants DTR	5 072

Mode de valorisation	Flux collecté	Tonnage
	Encombrants PàP	6 194
	DV PàP	54
	DAE	12 999
	TOTAL	51 631
Traitement spécifique REP	OMR	2 319
	RS	98
	Encombrants DTR	471
	Encombrants PàP	1 583
	DAE	503
	TOTAL	4 975
Déchets résiduels	OMR	1 963
	RS	46
	Biodéchets	30
	Encombrants DTR	449
	Encombrants PàP	1 308
	DV PàP	54
	DAE	572
	TOTAL	4 421
TOTAL		200 821

La **valorisation matière** présente le plus haut potentiel, avec plus de 73 000 t/an, dont la majorité (53 000 t/an) se situe encore dans les OMR et est donc encore non valorisée actuellement.

La **valorisation organique**, avec un potentiel de 65 000 t/an à l'échelle de la Martinique, peut également progresser sur le territoire notamment en détournant une partie des biodéchets des OMR (40 000 non valorisées à ce jour). Les encombrants collectés en PàP contiennent également une quantité significative de déchets verts (5 100 t/an) : leur tri à la source permettrait également d'augmenter significativement les quantités valorisées organiquement.

La **valorisation énergétique** (51 000 t/an) existe déjà sur le territoire avec la présence de l'UVE (MDV) à Fort-de-France qui dispose d'une capacité maximale de 112 000 t/an (capacité réglementaire). Le dimensionnement de l'incinérateur pourrait théoriquement être suffisant à l'échelle de l'île si les flux étaient triés à la source. Attention toutefois, les gisements considérés ici ne tiennent pas compte des PCI et certains flux ne pourraient être acceptés.

Les déchets correspondant au gisement « **traitement spécifique REP** » représentent 4 000 t/an, qui devraient être détournés vers des filières de collecte et traitement adaptées.

Les **déchets résiduels** correspondent à la fraction incombustible (matières minérales, ...), qui ne dispose d'aucune filière de valorisation actuelle ou potentielle sur le territoire. Ils représentent 4 000 t/an soit 2 % des flux pris en compte dans cette étude.

5.2. Autres flux collectés séparément hors SPGD

D'autres DMA, non étudiés dans le cadre de cette étude, sont collectés séparément et valorisés hors du territoire, c'est le cas de déchets correspondant à plusieurs filières REP (DEEE, TLC ...). Le Tableau 30 reprend une partie des tonnages 2022 de ces déchets hors champs de l'étude (liste non exhaustive).

Tableau 30 : Tonnages de déchets collectés en 2022 hors champ de l'étude

Filière	Tonnages
DEA professionnels	15
Ampoules et tubes néons	19
DEEE ménagers	3 588
DEEE professionnels	229
Panneaux photovoltaïque*	575
DDS	147
Huile de vidange	1 055
Médicaments non utilisés	31
Piles et accumulateurs	40
Pneumatiques	4 563
Textiles, linges, chaussures	881
VHU	1458

*Donnée extrêmement variable d'une année sur l'autre (flux ponctuel de déchet).

6. Annexes

6.1. Annexe 1 : Résultats bruts des caractérisations des OMR

Fichier excel « Résultats bruts_OMR_Martinique »

6.2. Annexe 2 : Résultats bruts des caractérisations des RS

Fichier excel « Résultats bruts_RS_Martinique »

6.3. Annexe 3 : Résultats bruts des caractérisations des biodéchets

Fichier excel « Résultats bruts_Biodéchets_Martinique »

6.4. Annexe 4 : Résultats bruts des caractérisations des encombrants

Fichier excel « Résultats bruts_Encombrants DTR & PàP Martinique »

6.5. Annexe 5 : Résultats bruts des caractérisations des dépôts sauvages

Fichier excel « Résultats bruts_Dépôt_sauvages_Martinique »

Fichier excel « Fiches de suivi de collecte_Déchets sauvages_Martinique »

6.6. Annexe 6 : Résultats bruts des caractérisations des activités économiques

Fichier excel « Résultats bruts_DAE approche collecte_Martinique »

Fichier excel « Résultats bruts_DAE approche exutoire_Martinique »

6.7. Annexe 7 : Résultats bruts de l'étude de réemployabilité

Fichier excel « Résultats bruts_Etude de réemployabilité_Martinique »

6.8. Annexe 8 : Données agrégées à l'échelle de la Martinique

Fichier excel « Résultats bruts _Donnees_agregees_MODECOM_Martinique »

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Classification SINOE® des EPCI de collecte et population associée.....	10
Tableau 2 : Modalités de collecte, fréquences et tonnages par flux (données 2022 transmises par l'OTTEE et les EPCI).....	11
Tableau 3 : Tonnages collectés en déchèterie (Chiffres 2022 issus des données de l'OTTEE).....	11
Tableau 4 : Répartition des échantillons d'OMR.....	12
Tableau 5 : Répartition des échantillons de RS (données OTTEE 2022).....	13
Tableau 6 : Répartition des échantillons de biodéchets.....	13
Tableau 7 : Tonnages d'encombrants collectés en PàP par EPCI.....	14
Tableau 8 : Plan de prélèvement des encombrants de déchèterie.....	14
Tableau 9 : Plan d'échantillonnage des DAE - approche collecte.....	15
Tableau 10. Plan d'échantillonnage des DAE - approche exutoire.....	15
Tableau 11 : Caractéristiques des sites de prélèvements de dépôts sauvages pour caractérisations.....	16
Tableau 12 : Nombre d'échantillons caractérisés par flux.....	17
Tableau 13 : Temps d'intervention pour la caractérisation de l'ensemble des flux.....	18
Tableau 14 : Méthodologie d'échantillonnage et de caractérisation suivies.....	18
Tableau 15 : Ratio de tonnages et pondération par EPCI.....	20
Tableau 16 : Gisement de détournement des OMR.....	21
Tableau 17 : Humidités par fraction mesurées lors des campagnes de caractérisation de référence.....	45
Tableau 18. Comparaison de la MOT et du COT analysés lors des campagnes MODECOM 2017 et Guadeloupe 2022.....	46
Tableau 19 : Résultats retenus de la COT et de la MOT sur le territoire de Martinique.....	46
Tableau 20 : Comparaison du PCI analysée lors de différentes campagnes de caractérisation.....	47
Tableau 21 : Résultats retenus du PCI sur le territoire de Martinique.....	47
Tableau 22 : Répartition par gisement des sous-catégories de tri de RS.....	48
Tableau 23 : Evolution 2012-2024 des quantités de recyclables secs au sein des RS et des OMR.....	53
Tableau 24 : Taux de captage des recyclables en Martinique.....	59
Tableau 25 : Répartition des biodéchets par gisement de détournement.....	60
Tableau 26 : Grille de gisement de détournement des encombrants.....	67
Tableau 27 : Détail des encombrants PàP détournables vers des filières existantes : part moyenne (en %) et tonnage annuel par EPCI.....	82
Tableau 28 : Gisement de détournement des DAE – approche exutoire.....	88
Tableau 29 : Tonnages agrégés par mode de valorisation potentiel à l'échelle de la Martinique.....	112
Tableau 30 : Tonnages de déchets collectés en 2022 hors champ de l'étude.....	114

FIGURES

Figure 1 : Carte des EPCI de Martinique (source : ANCT).....	10
Figure 2 : Répartition des OMR selon l'origine (Ménages et Activités économiques).....	22
Figure 3 : Répartition des types d'activités économiques collectés par le SPPGD sur le flux OMR (en %).....	22
Figure 4 : Répartition, par secteur d'activité, des volumes collectés auprès des activités économiques dans les OMR.....	23
Figure 5 : Répartition granulométrique des OMR.....	24
Figure 6 : Exemples d'éléments volumineux trouvés au sein des OMR (cartons ondulés, films plastiques d'emballage, autres combustibles, et textiles).....	25
Figure 7 : Composition des OMR de Martinique en 2024 selon les gisements de détournement.....	25
Figure 8 : Comparaison des différents gisements de détournement au sein des OMR.....	26
Figure 9 : Biodéchets présents dans les OMR.....	27
Figure 10 : Exemples de gaspillage alimentaire présent au sein des OMR (avec et sans emballages).....	28
Figure 11 : Exemples d'autres biodéchets dans les OMR de La Martinique 2024 (déchets alimentaires à gauche, et déchets de jardin à droite).....	28
Figure 12 : Recyclables présents dans les OMR (RS + verre).....	29
Figure 13 : Détail des papiers présents au sein des OMR.....	29
Figure 14 : Papiers présents au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : emballages papiers, imprimés publicitaires, papiers bureautiques, et JRM).....	30

Figure 15 : Emballages ménagers au sein des OMR	31
Figure 16 : Emballages ménagers présents au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : emballages cartons plats, emballages cartons ondulés, bouteilles et flacons en PET, emballages métaux ferreux, autres bouteilles et flacons).....	32
Figure 17 : Emballages en verre présents dans les OMR	33
Figure 18 : Déchets concernés par l'ECT au sein des OMR	33
Figure 19 : Déchets concernés par l'extension des consignes de tri (de gauche à droite puis de haut en bas : films plastiques, emballages plastiques rigides, sacs plastiques, ELA, emballages composites)	34
Figure 20 : Déchets devant faire l'objet d'autres collectes spécifiques au sein des OMR.....	35
Figure 21 : TLC présents au sein des OMR de Martinique.....	35
Figure 22 : DEEE (à gauche et au centre) et DMS au sein des OMR : déchets médicaux (à droite) .	36
Figure 23 : Déchets résiduels au sein des OMR.....	36
Figure 24 : Déchets résiduels au sein des OMR (de gauche à droite puis de haut en bas : papiers souillés, couches bébés, fractions hygiéniques, autres combustibles, autres incombustibles et sacs poubelles)	37
Figure 25 : Composition des OMR par gisement de détournement.....	38
Figure 26 : Comparaison des gisements de détournement par EPCI au sein des OMR de Martinique	39
Figure 27 : Comparaison du gisement des biodéchets par EPCI présents au sein des OMR de Martinique	40
Figure 28 : Comparaison par EPCI du gisement des déchets recyclables (RS + verre) au sein des OMR	40
Figure 29 : Comparaison par EPCI des papiers présents au sein des OMR.....	41
Figure 30 : Comparaison par EPCI des emballages présents au sein des OMR.....	41
Figure 31 : Comparaison par EPCI du gisement des déchets concernés par l'ECT au sein des OMR.....	42
Figure 32 : Comparaison par EPCI du gisement des déchets concernés par d'autres collectes spécifiques au sein des OMR.....	43
Figure 33 : Comparaison par EPCI du gisement des déchets résiduels au sein des OMR de Martinique	43
Figure 34 : Comparaison des gisements au sein des OMR de La Martinique en fonction du type de producteur.....	44
Figure 35 : Répartition granulométrique des RS	49
Figure 36 : Taux de conformité des RS collectés.....	50
Figure 37 : Composition des RS de Martinique en 2024, par type de recyclable.....	50
Figure 38 : Composition des RS : déchets conformes et non conformes	51
Figure 39 : Taux de conformité des RS collectés des 3 EPCI	51
Figure 40 : Composition des RS des 3 EPCI : déchets conformes et non conformes	52
Figure 41 : Composition des RS : déchets conformes.....	52
Figure 42 : Composition des RS des 3 EPCI : déchets conformes	53
Figure 43 : Composition des RS des 3 EPCI : focus sur les emballages	54
Figure 44 : Emballages cartons plats (à gauche) et ondulés (à droite) trouvés au sein des RS	54
Figure 45 : Imprimés publicitaires (à gauche) et papiers bureautiques (à droite) trouvés au sein des RS.....	54
Figure 46 : Bouteilles PET (à gauche) et autres bouteilles / flacons (à droite) trouvés au sein des RS	55
Figure 47 : Emballages aluminium (à gauche) et ferreux (à droite) trouvés au sein des RS	55
Figure 48 : Composition des RS : déchets non conformes.....	55
Figure 49 : Composition des RS des 3 EPCI martiniquais : déchets non conformes	56
Figure 50 : Composition des RS : autres collectes en place.....	56
Figure 51 : DEEE, emballages en verre et chaussures et maroquinerie trouvés au sein des RS.....	57
Figure 52 : Composition des RS : extension des consignes de tri.....	57
Figure 53 : Films plastiques, emballages plastiques rigides et emballages liquide alimentaire trouvés au sein des RS	58
Figure 54 : Taux de captage des emballages et papiers par la collecte sélective.....	59
Figure 55 : Comparaison des taux de captage des recyclables en Martinique à ceux de l'hexagone en 2017 et de la Guadeloupe en 2022	60
Figure 56 : Répartition granulométrique des biodéchets	62
Figure 57 : Exemple d'échantillon de biodéchets caractérisé	62
Figure 58. Conformité des biodéchets à l'échelle de Martinique	63
Figure 59 : Gisements de biodéchets par gisement de conformité selon les EPCI	64

Figure 60 : Déchets conformes au sein des biodéchets	64
Figure 61 : Déchets conformes aux consignes de tri (déchets de jardin et produits alimentaires non consommé sans emballages).....	65
Figure 62 : Déchets non conformes au sein de la collecte de biodéchets	65
Figure 63 : Déchets non conformes (papiers et cartons et plastiques).....	66
Figure 64 : Granulométrie moyenne des encombrants collectés en déchèterie en Martinique	69
Figure 65 : Exemples de bennes d'encombrants de déchèterie	69
Figure 66 : Répartition par gisement de détournement des encombrants de déchèterie (en %)	70
Figure 67 : Répartition des déchets pouvant être détournés vers des filières de collectes existantes au sein des ENC-DTR	70
Figure 68 : Déchets faisant partie de filières de collectes existantes (Cartons, papiers, DEEE, TLC) au sein des ENC-DTR	71
Figure 69 : Répartition des déchets qui pourraient être détournés vers des filières potentielles de collecte au sein des ENC-DTR.....	72
Figure 70 : Répartition des déchets de la REP PMCB.....	72
Figure 71 : Déchets appartenant à la filière REP PMCB dans les bennes d'encombrants de déchèterie (bois, gravats, plastiques).....	73
Figure 72 : Répartition des DEA dans les bennes d'encombrants de déchèterie.....	74
Figure 73 : DEA présents dans les bennes d'encombrants de déchèterie (mobiliers bois, mobiliers tapissés, mobiliers plastiques et mobiliers métaux)	75
Figure 74 : Déchets appartenant à d'autres filières potentielles à développer (Bois, REP ABJ, REP jeux jouets, VHU) au sein des ENC-DTR.....	75
Figure 75 : Sous-catégories principales du gisement résiduels des encombrants de déchèterie	76
Figure 76 : Part et tonnage des éléments au sein des bennes d'encombrants de déchèterie selon la catégorie	76
Figure 77 : Palettes réemployables collectées au sein des bennes d'encombrant de déchèterie	77
Figure 78 : Eléments réemployables au sein des bennes d'encombrants de déchèterie (Mobilier et Bagagerie)	77
Figure 79 : Répartition des éléments réemployables selon leur état	78
Figure 80 : Répartition granulométrique des bennes d'encombrants PAP caractérisées	78
Figure 81 : Vidage au sol d'une benne d'encombrants PAP : nombreux éléments > 400 visibles.....	79
Figure 82 : Homogénéisation de la fraction < 400 mm (à gauche) et fraction 20-100 mm (à droite) ...	79
Figure 83 : Exemples de fractions fines de bennes d'encombrants PAP	79
Figure 84 : Composition moyenne des encombrants PAP selon leur potentiel de détournement.....	80
Figure 85 : Composition moyenne des encombrants PàP selon leur potentiel de détournement, en t/an	80
Figure 86 : Encombrants PàP détournables vers les principales filières existantes.....	81
Figure 87 : Part des encombrants PAP correspondant à des filières à développer	82
Figure 88 : Part des encombrants PAP correspondant à des déchets faisant l'objet de futures REP .	83
Figure 89 : Part des encombrants PàP correspondant à des déchets résiduels	83
Figure 90 : Tonnages d'encombrants collectés en déchèterie et en PàP.....	84
Figure 91 : Comparaison des gisements de détournement présents dans les encombrants PàP et DTR	84
Figure 92 : Quantités des gisements détournables dans les encombrants PàP et déchèterie	85
Figure 93 : Répartition, par type, du nombre d'activités économiques collectés par le SPPGD dans des ZAC avec les OMR	86
Figure 94 : Répartition, par secteur d'activité, des volumes collectés auprès des activités économiques	87
Figure 95 : Répartition par gisement de détournement des DAE collectés avec les OMR dans des ZAC.....	87
Figure 96 : Composition des DAE -hors SPPGD	89
Figure 97 : Répartition par flux des DAE de Martinique	90
Figure 98 : Benne de DAE (majorité de films plastiques et de papiers/cartons).....	91
Figure 99 : Dépôts sauvages caractérisés sur le territoire de CAP NORD	92
Figure 100 : Déchets sauvages sur le territoire de la CACEM.....	93
Figure 101 : Déchets sauvages retrouvés sur le territoire de la CACEM	94
Figure 102 : Dépôt sauvage très volumineux à l'entrée de la déchèterie de Ceron (à gauche) et petit dépôt sauvage à Rivière Salée (à droite)	95
Figure 103 : Dépôt sauvage hétérogène (à gauche, présence de plastiques, de bois, de métaux, etc.) et dépôt sauvage homogène (à droite, constitué principalement de déchets verts).....	96
Figure 104 : Déchets retrouvés au sein des dépôts sauvages de la CAESM (D3E, Matelas, DDS)....	97

Figure 105 : Répartition granulométrique des déchets sauvages de Martinique	98
Figure 106 : Bennes de déchets sauvages caractérisées	98
Figure 107 : Eléments compris en 20-100 mm (à gauche) et éléments fins < 8 mm (à droite)	98
Figure 108 : Répartition par catégories de filières REP des DS de Martinique	99
Figure 109 : Répartition par catégorie des déchets issus de la filière REP – Emballages et Papiers, au sein des DS de Martinique.	100
Figure 110 : Déchets d'emballages au sein des DS de Martinique	100
Figure 111 : Déchets faisant partie de la REP PMCB au sein des DS de Martinique	101
Figure 112 : Déchets de la filière REP PMCB au sein des DS de Martinique (de gauche à droite et de haut en bas : PMCB Bois, PMCB Métaux, PMCB Inertes)	101
Figure 113 : Autres filières REP existantes au sein des DS de Martinique	102
Figure 114 : Déchets appartenant à des filières REP existantes (de gauche à droite et de haut en bas : autres DEA, pneumatiques, DEEE, DDS, matelas et VHU).....	103
Figure 115 : Biodéchets au sein des DS de Martinique	104
Figure 116 : Déchets verts présents au sein des DS de Martinique	104
Figure 117 : Taux de conformité des déchets verts de Martinique	105
Figure 118 : Bennes de déchets verts collectés en déchèterie (source : rapport SMTVD « Réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets végétaux et de la FFOM traités sur le CVO de Le Robert »)	105
Figure 119 : Déchets non conformes retrouvés dans les bennes de déchets verts	106
Figure 120 : Déchets indésirables retrouvés au sein des bennes de déchets verts en Martinique (bois, plastiques, DEEE, inc combustibles, plastiques souples).....	107
Figure 121 : Contenu de la poubelle OMR en 2024.....	108
Figure 122 : Contenu de la poubelle jaune (recyclables secs) en 2024	109

GLOSSAIRE

Catégorie : grande famille de déchets, composée d'un même type de matériau (verre, métaux...) ou de matériaux ayant des caractéristiques physiques comparables (combustibles, incombustibles, éléments fins, etc.).

Criblage : tri par tranche granulométrique. Outre l'indication sur la répartition granulométrique des déchets, cette étape est indispensable à la méthodologie de tri normalisée.

Échantillonnage : constitution d'un échantillon représentatif des déchets à caractériser selon un protocole normalisé. Le principe de base consiste à échantillonner une quantité restreinte de déchet représentative de la population globale, en fonction de l'hétérogénéité du gisement (dans le temps et dans l'espace). La masse à prélever étant d'autant plus importante que la granulométrie est élevée, des sous-échantillonnages peuvent être nécessaires, après homogénéisation, pour ramener la masse de l'échantillon à une masse compatible avec les besoins de l'analyse.

Hétéroclite : fragment disparate qui apporte de l'hétérogénéité de par sa masse, son volume (exemple : un grand carton, une boule de pétanque, un cric, une chaise, une grosse chaussure, etc.) ou son caractère exceptionnel.

Grille de tri : Ensemble des catégories et sous-catégories de déchets à trier sélectionnées en relation avec les spécificités du territoire et les objectifs de l'étude.

Intervalle de confiance : le calcul des intervalles de confiance sur les résultats obtenus permet de déterminer le niveau de fiabilité atteint : un intervalle de confiance à 95 % signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. Plus ces intervalles sont réduits, plus les résultats peuvent être considérés comme fiables et robustes.

Pelletage fractionné : opération de sous-échantillonnage consistant à rassembler le lot sur une aire plane et propre ; prélever des pelletées.

Plan d'échantillonnage : le plan d'échantillonnage constitue la traduction des objectifs en un nombre d'échantillons à prélever selon les spécificités du territoire ou du segment concerné. Il est élaboré selon le niveau de confiance visé et selon l'analyse de composition souhaitée.

Plan de prélèvement : le plan de prélèvement définit les échantillons à caractériser par segment.

Quartage : Opération de sous-échantillonnage consistant à homogénéiser la fraction à réduire en la pelletant sur elle-même ; former une galette ; partager la galette en quatre quarts ; choisir, au hasard, deux quarts opposés. Cette opération peut être répétée plusieurs fois consécutivement jusqu'à obtention de la quantité recherchée.

Sous-catégorie : sous-ensemble d'une catégorie, défini en fonction de sa composition.

SIGLES ET ACRONYMES

ABJ	Articles de Bricolage et Jardinage
AE	Activités Economiques
ASL	Articles de Sport et de Loisir
BOM	Benne de collecte des Ordures Ménagères
BTP	Bâtiments, Travaux Publics
CDT	Centre De Tri
COT	Carbone Organique Totale
CSR	Combustible Solide de Récupération
CVO	Centre de Valorisation Organique
DAE	Déchets d'Activités Economiques
DDS	Déchet Diffus Spécifique
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEAL	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DND	Déchets Non Dangereux
DTR	DéchèTeRie
DV	Déchets Verts
DS	Déchets Sauvages
ELA	Emballage Liquide Alimentaire
ENC	ENCombrants
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Equipement de Protection Individuel
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
MODECOM	MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères
MOT	Matière Organique Totale
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OTTEE	Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique
PàP	Porte-à-Porte
PAV	Points d'Apport Volontaire
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PMCB	Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
RS	Recyclables Secs
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
VHU	Véhicule Hors d'Usage
UVE	Unité de Valorisation Energétique
ZAC	Zones d'Activités Commerciales
ZI	Zone industrielle

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Caractérisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire de la Martinique

Ce rapport présente les résultats détaillés des caractérisations réalisées sur le territoire de la Martinique en 2024. Au total, 146 échantillons ont été caractérisés : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), Recyclables Secs (RS), biodéchets collectés en porte (PàP), encombrants collectés en PàP et en déchèterie, déchets sauvages collectés par le service public et déchets d'activités économiques.

Une marge de progression importante existe, puisque deux tiers des déchets au sein des OMR pourraient être évités ou détournés par un meilleur tri à la source. Les performances de collecte des RS et des emballages en verre et biodéchets restent par ailleurs faibles.

Concernant les encombrants, deux fois plus sont collectés en PàP qu'en déchèterie et avec un moins bon respect des consignes de tri. On note en particulier beaucoup de déchets verts et de DEEE au sein des encombrants collectés en PàP, qui pourraient être valorisés si triés à la source. La généralisation et/ou le développement de nouvelles filières (PMCB, DAE, bois...) permettrait par ailleurs de réduire fortement les tonnages d'encombrants collectés.

MODECOM, c'est quoi ?

Le **MODECOM** (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) est une méthode développée par l'ADEME servant à déterminer la composition des déchets produits par les habitants d'une aire géographique définie. Ceci afin d'évaluer, par exemple, le gisement de matériaux recyclables et d'emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles. Concrètement, des échantillons de déchets sont prélevés selon des protocoles normalisés (et un plan d'échantillonnage adapté) puis triés sur une table de tri en différentes catégories (déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques...).

